GROUPEMENT HOSPITALIER Centre
Hôpital Edouard Herriot
Opération n° 21 0382
Pavillons R P V – SAS SAMU phase intermédiaire

Maitrise d'ouvrage
HOSPICES CIVILS DE LYON
Direction Générale
3, quai des Célestins
69002 LYON
Tél : 04 72 11 70 07
Fax : 04 72 11 70 15

Maitrise d'œuvre
HOSPICES CIVILS DE LYON
Direction du patrimoine hospitalier
49 Rue Villon
69008 LYON 08

Ordonnancement Pilotage Coordination

Bureau de contrôle
Bureau Véritas
4 Chemin du Tronchon
Champagne au Mt d'Or

Coordinateur Système de Sécurité Incendie
Bureau d'Etudes Lyonnais (BEL)
6 rue Edison
69 500 Bron

Coordinateur de Sécurité et Protection de la Santé
AASTUS Rhône Alpes
28 rue d'Italie
38 110 La tour du Pin

CCTP LOT 1 ARCHITECTURAL

DIAG	APS	APD	PC	PRO	DCE
☐	☐	☐	☐	☐	■

Sommaire

00 Démolition, Maçonnerie P 3

00.1.1 Objet de l'opération P 3

00.2.1 Dispositions générales P 3

00.5.25 Dalle pour groupe de froid P 17

01 Plâtrerie, peintures, faux plafonds P 20

01.1.1 Objet de l'opération P 20

01.2.1 Dispositions générales P 20

01.5.10 Remplacement de faux plafonds en circulations P 33

02 Revêtement de sol souples P 41

02.1.1 Objet de l'opération P 41

02.2.1 Dispositions générales P 41

03 Menuiseries intérieures et mobiliers fixes P 48

03.1.1 Objet de l'opération P 48

03.2.1 Dispositions générales P 48

03.4.11 Garnitures de portes P 56

03.4.12 Fermes portes hydrauliques P 57

03.4.13 Serrures monopoints ou motorisées pour portes P 57

03.4.14 Ventouses de maintien en ouverture pour portes P 59

03.4.15 Blocs portes simple action à âme pleine P 60

03.4.16 Blocs portes pour locaux électriques P 62

03.4.17 Bloc porte simple action DAS CF 1/2 heure REI 30 P 63

03.4.18 Châssis vitré fixe CF 1/2 heure P 67

03.4.20 Menuiserie extérieure en aluminium P 67

03.4.34 Châssis intérieur fixe en aluminium P 74

03.4.35 Signalétique des locaux P 74

00 Démolition, Maçonnerie

00.1 Objet de l'opération

00.1.1 Objet de l'opération

Les Pavillons R et V se situent dans un ensemble de pavillons accueillant les soins et l'hospitalisation et de bâtiments accueillant les activités supports et techniques.
L'ensemble du site a été construit par l'architecte Tony Garnier et à ce titre fait l'objet d'une protection partielle au titre des monuments historiques.
Les pavillon R et V date de 1933. Ils se composent initialement d'un sous-sol, d'un RdC et d'un premier étage. Le pavillon V a été réhaussé de 2 niveaux dans les années 1960 et sa façade a perdu l'esthétique initiale notamment au niveau des menuiseries extérieures, ajout d'escalier de secours, ajout d'auvent d'entrée. Le pavillon R est dans un état de façades proche de l'origine. Il a subi une extension de 1 niveau permettant de relier 2 constructions initialement indépendantes dans les années 1960.
Le pavillon V est relié aux autres pavillons par un réseau de galeries passant en sous- sol.

Le présent projet consiste en :
L'aménagement de locaux pour accueillir le SMUR au RDC du pavillon V sur une surface de 495 m² dans des locaux libérés en 2026
L'agrandissement de la régulation du SAMU SAS CRRA sur une surface de 250 m² au RDC du paillon R (par libération partielle des locaux du SMUR transférés au pavillon V RDC)

Les travaux consistent en la démolition des existants et à la réalisation des travaux de maçonnerie et gros œuvre.

00.2 Dispositions générales

00.2.1 Dispositions générales

- **Précautions à prendre lors des démolitions et des travaux de terrassement**

L'entreprise devra tenir compte des prescriptions de la note ci-après, diffusée par le service d'hygiène hospitalière du site pour tous les travaux de démolitions et de terrassement.
Mesures contre le risque d'infection fongique :
Les travaux de terrassement, de démolition et les aménagements paysagers (manipulation de terre végétale…) sont potentiellement sources de pollution de l'environnement par empoussièrement susceptible de disséminer des spores de champignons filamenteux (Aspergillus ou autres) à l'origine d'infection nosocomiale dont les conséquences sont très graves chez les patients immunodéprimés hospitalisés dans de nombreuses unités du GH (réanimation, pneumologie, médecine interne…).
Ce risque concerne également les patients en hospitalisation de jour ou consultants fréquentant ces services.
Mesures de prévention permettant d'éviter le largage des spores :
- « Ériger, entre la zone en activité (les bâtiments hospitaliers) et celle en travaux, des barrières rigides et étanches ou des écrans anti-poussières »
- « Minimiser la remise en suspension des poussières dans la zone en travaux en assurant un environnement humide de la zone de travaux :
- démolir sous un rideau d'eau fin continu (les travaux les plus sensibles (terrassements en pleine masse, démolition) peuvent être programmés prioritairement en période de pluie),
- terrasser sous un rideau d'eau fin continu
- déverser la terre, le sable, le gravier sous arrosage permanent ou après une humidification du matériau qui garantisse l'absence de poussière » et bâcher les tas
- Pour les terrassements, démolitions et manipulations de terre végétale, les systèmes de brumisation seront mis en place au plus près des sources d'empoussièrement (fixation de bras d'aspersion directement sur le balancier des pelles hydrauliques, par exemple).
- « Dès que possible, ensemencer, goudronner ou bâcher toute terre remuée de façon à arrêter les émissions de poussière, qui sans cette mesure recommencent au premier coup de vent »
-Le béton sera amené, prêt à l'emploi, en toupie et non produit par des centrales de traitement in situ de façon à limiter au maximum les tas de sables et la production de poussière.
-Dans le cas de passage de camion n'ayant pas été nettoyé et laissant des dépôts de terre, un nettoyage des chaussées contaminées sera réalisé dans les meilleurs délais.
- «Évacuer quotidiennement les déchets dans des conteneurs fermés, des bennes bâchées, des camions bâchés ». Les goulottes d'évacuation avec réception des gravas dans des bennes ne sera pas admis.
- La collecte des déchets susceptibles de produire des poussières sera faite en conteneurs fermés qui seront évacués dès qu'ils auront été remplis
Aucun déchet de chantier ne sera laissé à même le sol
- « Bâcher les tas de terre, graviers ou sables »

- Afin de prévenir tout risque de contamination, la mise en dépôt non bâchée de terre, graviers ou sables sera proscrite
- « En cas de vent fort, discuter d'un arrêt du chantier avec le MOe et le MO »
- La réalisation de travaux de terrassements des couches superficielles (couches de remblais et de limon brun) sera interdite dès lors que l'intensité des rafales de vent dépassera une valeur limite (60km/h) et que la terre ne sera pas saturée d'eau.
- « Mettre en place une signalisation et bien baliser les circuits (camion), établir un plan de circulation des camions exposant le moins possible les bâtiments hospitaliers »
-L'accès aux chantiers sera unique, depuis une voirie interne au site définie avec le MOe et le MO pendant la période de préparation du chantier.

Suivi des mesures de prévention :
- L'information des entreprises doit rester continue. Une plaquette d'information existe à destination des personnels de chantier réalisant des travaux sensibles.
- Un suivi continu des mesures mises en œuvre sera assuré par les H.C.L. Un responsable de ce suivi sera identifié. Préalablement aux points zéro prévus organisés avec les entreprises, celles-ci transmettront au service d'hygiène hospitalière de l'établissement, une quinzaine à l'avance, leur mode opératoire et la description des mesures préventives qu'elles envisagent.
- Un autocontrôle des entreprises sera instauré dans les pièces contractuelles de marchés de travaux.
- En cas de risque ou de manquement au respect des règles de prévention arrêtées, chaque entreprise reconnaît aux H.C.L. l'autorité d'arrêter les tâches en cours de chantier susceptibles d'engendrer un largage de spores, et ceci jusqu'à la mises en place des actions correctives nécessaires.
- S'agissant d'un risque sanitaire, potentiellement grave, une clause des marchés devra porter à l'attention des entreprises le risque pénal qu'elles encourent en ne respectant pas les mesures de prévention qui auront été édictées.

Ces dispositions sont obligatoirement à respecter. Ceci vaut pour tous les corps d'état concernés.

Eudes d'exécutions

L'entreprise devra transmettre ses études d'exécutions et ses méthodologies d'interventions et de travail notamment pour les démolitions résiduelles et réalisation des travaux de maçonnerie avant réalisation des ouvrages.
Les notes méthodologiques devront être écrites pour validation de la maîtrise d'ouvrage.
L'entreprise devra définir précisément son mode opératoire afin de générer le moins de bruit et de vibration possible.
En effet l'Etablissement reste en fonctionnement pendant les travaux et cette opération.

Stabilité au feu

L'ensemble des ouvrages en béton armé, voiles, poutres, dalles et poteaux sera dimensionné pour assurer une stabilité au feu conforme au règlement de sécurité incendie des ERP.

Surcharges d'exploitation

Suivre les indications données par le BET structure pour le dimensionnement des ouvrages maçonnés et des reprises en sous œuvre. L'entrepreneur doit ses études de structure pour la réalisation de ses ouvrages.

Visite du site

L'entreprise devra procéder à une visite détaillée du site. Elle devra tenir compte des possibilités d'accès et des conditions particulières liées à la présence du SAMU mitoyen et des locaux mitoyens restant en fonctionnement.
Elle ne pourra pas arguer d'une quelconque méconnaissance des conditions locales d'exécution pour réclamer après signature de son marché des suppléments de prix qui ne pourront pas, en tout état de cause, être pris en considération.

Prescriptions réglementaires

Les travaux seront exécutés conformément aux prescriptions des DTU normes françaises, cahier des charges du CSTB, décrets, arrêtés, circulaires, etc. qui régissent la construction faisant l'objet du présent marché, en vigueur à la date de remise de l'offre et notamment aux prescriptions des documents rappelés ci-dessous :
. DTU - Sondage des sols de fondation
. DTU - Terrassement pour le bâtiment
. DTU - Fondations superficielles
. DTU - Règles de calcul des fondations superficielles
. DTU - Parois et murs en maçonnerie de petits éléments
. DTU - Exécution des travaux en béton
. DTU -Dalles et volées d'escalier, préfabriquées, en béton armé, simplement posées sur appuis sensiblement horizontaux
. DTU - Enduits aux mortiers de ciments, de chaux
. DTU - Chapes et dalles à base de liants hydrauliques
. DTU - Revêtement par projection de fibres minérales avec liant

. DTU - Tolérances dimensionnelles du gros œuvre destiné à recevoir des façades rideaux, semi-rideaux ou panneaux

Règles de calcul
NF EN 1990 (Eurocode 0) et annexe nationale pour les bases de calcul des Structures.
NF EN 1991 (Eurocode 1) et annexe nationale pour les actions sur les structures
NF EN 1992 (Eurocode 2), annexe nationale et guide d'application pour le calcul des structures en béton
NF EN 1993 (Eurocode 3) et annexe nationale pour le calcul des structures en acier
NF EN 1994 (Eurocode 4) et annexe nationale pour le calcul des structures mixtes acier béton.
NF EN 1996 (Eurocode 6) et annexe nationale pour le calcul des ouvrages en maçonneries.
NF P 94-261 (Eurocode 7) et annexe nationale pour le calcul des fondations superficielles

- Règles de calcul applicables aux parties immergées de bâtiment en béton armé ou précontraint recevant un cuvelage (DTU 14.1)
- Règles et processus de calcul des cheminées fonctionnant en tirage naturel
- Règles FB - Méthode de prévision par le calcul du comportement au feu des structures en béton

- Règles professionnelles (annales de l'ITBTP de janvier 1980)
- Les normes françaises concernant les matériaux
- Les normes françaises concernant les essais sur les matériaux et les produits manufacturés ou les essais sur les ouvrages et parties d'ouvrages
- Normes NF EN 206 – 1 pour la fabrication du béton

Textes réglementaires et textes particuliers
- règlements de construction
- règlements de sécurité, code du travail
- prescriptions du permis de construire
- avis techniques du CSTB
- Décret n° 96-97 du 7 février 1996 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis
- Décret n° 96-98 du 7 février 1996 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante
- P.G.C.S.P.S. (Plan Général de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé) en particulier les articles concernant chacun des lots
-.Réglementation concernant le tri sélectif.

DTU 43 – DTU 40 – DTU 41 – NFP 34.402 – NFP 34.403,
– Ensemble des normes françaises de l'AFNOR se rapportant aux ouvrages du présent corps d'état,
– Prescription de mise en oeuvre du fabricant pour tous les matériaux pour lesquels elles existent, entrant dans les travaux du présent corps d'état,
– Règles de calcul des constructions en acier dites règles CM 66 – dernière édition et leurs annexes modifiées 84,
– Règles définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions dites NF 65 – dernière édition,
– Règle N84 – action de la neige sur les constructions,
– Règle FA – méthode de prévision par le calcul du comportement au feu des structures en acier et annexes,
– Normes NF P36 relatives à l'évacuation des eaux pluviales,
– Normes NF P37 relatives aux accessoires de couverture,
– Règles DTU 60.11 (DTU P40-202) (Octobre 1988) : Règles de calcul des installations de plomberie sanitaire et des installations d'évacuation des eaux pluviales,
– Aux prescriptions techniques du CSTB des Groupes spécialisés chargés de formuler les avis techniques,
– Normes NF A 55-201 et 55-211,
– Règles professionnelles de la CSNE,
– Code du travail (partie réglementaire), sécurité du travail, maintenance des lieux de travail,
– Norme NF EN 795 (S71-513) (Décembre 2000) : protection contre les chutes de hauteur, dispositifs d'ancrage,
– Norme NF C17-102 (Juillet 1995) : protection contre la foudre,
– Norme NF EN 12970 (P84-317) (Décembre 2000) : asphalte coulé pour étanchéité,
– Règles Th-U de calcul des caractéristiques thermiques,
– Directives Européennes pour l'utilisation des boulons HR,
– Règles FEM/1 – 12.1970 et additifs,
– Recommandations du CTICM,
– Règles professionnelles pour la mise en œuvre SNFA – SNPPA – CITAG,
– Cahier des charges des fournisseurs,
– Règles CM 1966,
– Règles NV 65,
– Règles N84 modifiées 95.

Bases de calculs

Les divers éléments des constructions seront conçus conformément aux Règles de calcul en vigueur pour satisfaire aux impératifs des articles 1792 et 2270 du code civil.

En particulier :
- règles du fascicule 61 du CCTG,
- règles NV 65 modifiées, 67 et annexes - règles NV84,
- règles CM 65,
- règles de construction des ouvrages en béton armé BAEL,
- recommandations pour la prévision par le calcul du comportement au feu des structures en béton armé

Passages - fourreaux - feuillures

L'entrepreneur des travaux de gros œuvre devra assurer, à ses frais, dans tous les ouvrages et dans tous les plans, tous les passages, avec ou sans fourreaux, ainsi que les feuillures et refouillements nécessaires pour les travaux de tous les corps d'état qui lui seront demandés par le corps d'état intéressé, figurant sur des plans, transmis au plus tard 20 jours avant la date définie au calendrier d'exécution. Les fourreaux ou matériels divers seront remis en temps opportun, à l'entrepreneur de Gros Œuvre, par le corps d'état intéressé, dans leur état d'incorporation au gros œuvre.
L'entrepreneur des travaux de gros œuvre ne sera responsable de leur mise en place que dans le cas où les plans qui lui seront remis par les corps d'état intéressés, en précisent la position sous trois dimensions.

Spécification techniques des bétons à propriété spécifiées

Il est rappelé que les caractéristiques énoncées dans les tableaux ci-après sont des minima. L'entrepreneur, pour des questions de commodité, de phasage ou autre, peut proposer un seul type pour tous les ouvrages. Cette modification doit être approuvée par la Maîtrise d'Œuvre et ne peut en aucun cas augmenter les équarrissages des documents DCE.

Celles définies par :
•Dans tous les cas les caractéristiques des bétons à prendre en compte sont dans l'ordre, les plans de structure
•la description détaillée des ouvrages qui figure dans la partie descriptive du C.C.T.P.
•les spécifications techniques générales

Les compositions exactes des constituants des divers bétons sont déterminées par l'Entrepreneur de façon à obtenir une compacité optimale et une maniabilité compatible avec les ouvrages à réaliser et de façon aussi à limiter les effets du retrait. Le dosage en eau est compatible avec la fluidité et un bon enrobage des armatures.

Préalablement à toute exécution, l'entrepreneur constitue un "cahier des bétons d'exécution" indiquant pour chaque type de béton :
•le numéro du béton,
•sa composition (granulats, type et dosage du liant, quantité d'eau), avec référence
•aux essais d'identification des agrégats,
•sa résistance caractéristique,
•sa destination par type d'ouvrage (voile, dalle, préfabrication, etc...),
•sa maniabilité (affaiblissement au cône d'Abrams) y compris tolérance sur la valeur
•de l'affaissement,
•les adjuvants éventuellement mis en œuvre,
•la provenance (usine de fabrication).

Ce "cahier des bétons d'exécution" est soumis à l'approbation de la maîtrise d'œuvre avant exécution. Toute modification, même mineure, d'un type de béton pour des raisons d'exécution (provenance de matériaux, modification des adjuvants pour cause de température de mise en œuvre, etc...) fait l'objet d'un additif à ce document, le nouveau béton étant répertorié avec un nouveau numéro.

Classification des bétons

Les bétons employés devront être conformes à la norme EN 206 – 1.
Les bétons employés devront satisfaire aux propriétés spécifiées suivantes :
•classe de résistance à la compression
•classe d'exposition
•dimension maximale nominale des granulats
•classe de teneur en chlorures selon le tableau 10 de la norme

Type de béton Utilisation Classe de résistance à la compression Classe d'exposition Granulométrie Classe de teneur en chlorure
B1Béton de propretéC16/20X00/25Cl 1,00
B2Ouvrages enterrésRadier FondationsC30/37XF20/20Cl 0,20
B3Ouvrages normaux en élévation en extérieurC25/30XF10/20Cl 0,20
B4Ouvrages normaux en élévation à l'intérieurC25/30XC10/20Cl 0,20
B5Ouvrages de faible épaisseurC25/30Suivant norme EN 206-10/10Cl 0,20
B6Béton pour puits et gros bétons de fondationC20/25XF20/25Cl 1,00
B7Ouvrages sollicitésC35/45Suivant norme EN 206-10/20Cl 0,20

Tolérance - jeux
Les tolérances de mise en œuvre du béton armé seront conformes aux règles de fascicule 65 du CCTG.
Par rapport aux positions théoriques, les tolérances admissibles de faux aplomb sur la hauteur d'un étage ainsi que celles d'alignement sur 2,50 m de longueur, seront de 2 mm.
Les tolérances d'alignements entre éléments verticaux seront de 5 mm, et la tolérance de planimétrie de deux planchers contigus de 2 mm.
Tolérance de dimensions : maximum 5 mm
Toutes incorporations : 5 mm
En complément :
Les tolérances dimensionnelles du gros œuvre destiné à recevoir des façades rideaux sont de Classe A selon la norme NF P 28-001.
Les tolérances dimensionnelles du gros œuvre destiné à recevoir des façades semi-rideaux ou panneaux sont de Classe B selon la norme NF P 28-001.

Mise en place des bétons ordinaires et armés
Elle sera effectuée par :
- piquage et vibration pour les murs banchés suivant leur forme et section
- vibration pour tous les ouvrages en béton armé
Toutes les précautions nécessaires seront prises dès le coulage du béton pour assurer sa bonne conservation et éviter toute ségrégation, bullage ou autre défaut.
Par temps froid, il sera prudent de suspendre toute coulée à partir de +/- 0° C.
Tout béton coulé depuis moins de 24 heures sera protégé du froid jusqu'à sa prise complète.
Lorsque la température aura atteint - 3° pendant la nuit, on devra s'assurer qu'aucune partie du béton n'aura été gelée.
Dans l'affirmative, les parties gelées devront être démolies avant tout prolongement des travaux et remplacées par un nouveau béton de même qualité que celui demandé.

Types de coffrages et qualités des parements

Ils seront conformes à la norme NFP 18 503 & DTU 21 : (les trémies de moins de 1 m2 non déduites y compris tout étampage, quelle que soit la hauteur).

Avec un classement « P E T » allant de
Planéité P (O à 4) Texture E variable Teinte T (O à 4)

Parement de classe C 0 – élémentaire:
Parement dont l'aspect de surface est indifférent ; pour ceux d'entre eux qui seront visibles au décoffrage, les balèvres devront être enlevées et les manques de matière comblés.
Cette classe comportera en particulier les faces d'ouvrage contre terre, joints, doublages...
. Tolérance de désaffleurement : 0,8 cm
. Tolérance de planéité : 1,65 cm sous la règle de 3,00 m.

Planéité P(O) Texture E (1-1-1) Teinte T (O)

Parement de classe C 1 – ordinaire :
Parement généralement destiné à recevoir un enduit maçonné ou plâtre.
Ils devront se présenter sous l'aspect d'une surface rugueuse, balèvres enlevées et manques de matières comblés.
L'aptitude du parement au bon accrochage de l'enduit résulte traditionnellement de sa rugosité qui peut être obtenue ou améliorée par un traitement de surface tel que le piquage, l'utilisation d'une toile de jute, etc.

Planéité P (1) Texture E (1-1-0) Teinte T (O)

Parement de classe C 2 – "courant":
Ces parements servent de support à recevoir un doublage isolant collé ou restant apparent sans ragréage.
Les formes définies par les plans devront être réalisée avec un degré de perfection parfaitement satisfaisant pour l'œil.

Planéité P (2) Texture E (2-2-2) Teinte T (1)

Parement de classe C 3 - "soigné": (Coffrage pour parement fin) Ces parements servent de support à un revêtement fin.
Les formes définies par les plans devront être réalisée avec un degré de perfection parfaitement satisfaisant pour l'œil.
Aspect : surface lisse, balèvres enlevées et ragréées avec consommation d'enduit de débullage normal

Planéité P (3)Texture E (3-3-2)Teinte T (3)

Parement de classe C ‘4 - "très soigné": (Coffrage pour parement très fin) Ces parements sont destinés à rester apparent, net de décoffrage sans peinture ni enduit ultérieur de finition, ou béton lasuré.
Les formes définies par les plans devront être réalisée avec un degré de perfection parfaitement satisfaisant pour l'œil.

Aspect : surface lisse très soigné avec précautions spécifiques pour obtention d'un aspect miroir, sans balèvres, La texture sera exigée sans aucun bullage (référence 1 de la norme NFP 18 503)

Aucun meulage, ni enduit de ragréage ne sera admis

Les négatifs pour réaliser les réservations devront être étudiés pour éviter toute épaufrure au décoffrage
Les sujétions particulières pour obtenir les effets architecturaux éventuels devront être pris en compte (engravures, rainures saillies, etc)
Réservation des feuillures éventuelles.
Réservation pour les corps d'état secondaires.
Réservation pour ses propres ouvrages de gros œuvre, rebouchage et calfeutrement soigné après coup.

Les arrêts de coulage devront être déterminés de façon précise et soumis à l'agrément de l'architecte.
La teinte du béton sera parfaitement homogène et soumise à l'agrément de l'architecte.
Un élément d'ouvrage de béton (mur, pilier….) prototype de 4 m2 comportant 2 éléments de coffrage devra être réalisé au préalable et soumis à l'agrément de l'architecte pour vérifier que les dispositions prises permettront d'atteindre le résultat escompté

Coffrage contreplaqué épais bakélisé ou métallique.
-tolérance de désaffleurement : - 3 mm
-tolérance de planéité :
-5 mm sous la règle de 2,00 m
-2 mm sous un réglet de 20 cm
-2 mm sur appui des croisées quelle que soit la largeur de celles-ci
-5 mm le long d'un cordeau de 10 m tendu en façade

Les prescriptions de planéité texture et teinte ne pourront être au minimum égale à celle de Coffrage C 3
Parement de classe C '5 - "architectonique ou décoratif":

Le coffrage appareillé très soigné dont l'aspect sera indiqué aux articles concernés avec dessins de planches avec grains d'orge en jonction, assemblage selon calepinage du maître d'œuvre, cannelures, pastilles, etc. , aspect lavé, sablé, gaufré, strié, désactivé, griffé, éclaté, etc.
Un élément d'ouvrage de béton (mur, pilier….) prototype de 4 m2 comportant 2 éléments de coffrage devra être réalisé au préalable et soumis à l'agrément de l'architecte pour vérifier que les dispositions prises permettront d'atteindre le résultat escompté
Les prescriptions de planéité texture et teinte ne pourront être au minimum égale à celle de Coffrage C 4

Armatures

Façonnage et confection des armatures
Celles-ci seront effectuées suivant les règlements et normes en vigueur.

Mise en place des armatures
L'entrepreneur sera tenu de respecter les emplacements assignés à chaque acier, ainsi que les longueurs de recouvrement prévues aux plans. Avant coulage du béton, il devra s'assurer que les armatures sont nettes de toutes matières étrangères, telles que : matières terreuses, déchets de bois, graisse, peinture, etc. ainsi que de rouille non adhérente et prendra toutes mesures dans ce sens.
Les aciers des voiles et poteaux seront tenus à 3 cm minimum des murs extérieurs.
Les supports d'armatures disposés à fond de coffrage seront en béton préparé à l'avance ou en PVC à l'exclusion de cales en bois.
Les cotes d'armatures préfabriquées qui ne respecteraient pas les distances minimales entre elle et les parois de coffrage seraient refusées.
Tout acier apparent entraînera le refus de l'élément défectueux.

Maçonneries

Elles seront réalisées conformément aux articles 4.41 et 4.46 du DTU n° 20 applicables aux travaux de maçonnerie.

Eléments préfabriqués
Les éléments préfabriqués seront confectionnés avec des bétons, coffrages et aciers, de mêmes caractéristiques que celles décrites précédemment.
L'entrepreneur devra comprendre dans ses prix : le transport, la manutention et les aciers supplémentaires nécessaires au levage et à l'assemblage des éléments pour assurer leur fonction définitive, leur protection, pendant la durée du chantier et leur remplacement, remise en état et nettoyage en cas de dégradation.
L'ensemble "pièces préfabriquées - joints" devra faire l'objet dès le début du chantier d'un rapport d'enquête spécialisée, établi par le Bureau de Contrôle en vue d'être couvert par l'assurance décennale.

Contrôles et essais

Généralités
Ils seront exécutés à la charge de l'entrepreneur dans les conditions indiquées aux DTU et au présent descriptif.

Afin de permettre au Maître d'œuvre d'effectuer le contrôle des fabrications et travaux effectués en usine, ateliers ou chantiers, situés en dehors du présent terrain, l'entreprise est tenue de l'informer de la date, de la nature et de la durée de ces fabrications ou travaux.

Béton armé
Il sera prélevé, à la diligence de l'entrepreneur, et à défaut sur simple demande du Maître d'œuvre ou du Bureau de Contrôle et sous leur contrôle une série d'éprouvettes pour 200 m3 de béton confectionné. Elles seront marquées à la peinture sans aucune dégradation des faces. La fabrication, la conservation et la rupture des éprouvettes, ainsi que la détermination de la résistance, seront conformes aux prescriptions des règles du fascicule du CCTG.
Elles seront conservées à proximité de l'ouvrage, en les protégeant d'une dessiccation plus rapide que celle de l'ouvrage.

Essai des éprouvettes
En cas de doute sur la qualité des ouvrages en béton armé, le Maître d'œuvre se réserve le droit de faire procéder à des épreuves aux frais de l'entrepreneur.
Toute partie d'ouvrage, ou ouvrage entier, ne donnant pas satisfaction et ne répondant pas aux exigences des règlements et des documents du présent marché sera refusée. Elle sera démolie, reconstruite ou renforcée, aux frais de l'entrepreneur, puis soumise à la nouvelle épreuve de charges.

Obligation de l'entreprise à la suite des essais de contrôle
Dans le cas où les opérations laisseraient apparaître que les matériaux ou le travail fourni ne correspondent pas aux conditions édictées par le présent document, les dépenses qu'entraînent ces opérations de contrôle, le remplacement des matériaux, les réfections et réparations de quelque nature qu'elles soient, sans préjudice des indemnités éventuelles s'il y a lieu, seront à la charge de l'entrepreneur.

Hygiène sécurité du chantier et des intervenants

L'entreprise doit prendre en compte les prescriptions du bureau chargé de la mission S.P.S, et les prévoir dans le cadre de son prix.
Les moyens et modes opératoires mentionnés doivent comporter les protections nécessaires à la protection de ses ouvriers et des tiers, protections en pied d'immeuble, sur les entrées, protections aux fenêtres, etc., contre les chutes de personnes et chutes d'objets.
Certaines interventions pourront être différées en attendant la mise en place de dispositifs permettant d'assurer leur réalisation en toute sécurité pour les intervenants.

Les postes suivants devront être compris dans l'offre de l'entreprise titulaire du présent lot (dans les prix unitaires) :
-En phase de préparation de chantier, enlèvement, cheminement, chargement et évacuation en décharge spécialisée (y compris tous frais attenants) de l'ensemble des déchets et encombrants présent dans les locaux concernés par les travaux, et non conservés par la maîtrise d'ouvrage.

00.3 Etudes d'exécution

00.3.1 Etudes d'exécution de déconstruction et maçonnerie

L'entreprise devra l'ensemble des études d'exécution propre au présent corps d'état de déconstruction et maçonnerie. Ces études comprennent les plans EXE, notes de calculs, notes méthodologiques et tous documents nécessaires à la bonne réalisation des travaux. Ces études devront être transmises pendant la durée de préparation des travaux ou lors de la préparation de ceux-ci ponctuellement. Elles seront transmises pour avis et validation au MOE, CT, CSPS et CSSI de l'opération.

Pour les travaux du pavillon V SMUR et R CRRA.

Mode de métré : U

00.4 Installation de chantier

00.4.1 Installation de la base de vie et bureaux de chantier

Les installations (puis retrait) de la base vie seront conformes aux demandes formulées dans le CCAP, le PGC, la notice d'organisation de chantier et les plans d'installation de chantier.
Les plans d'installation de chantier seront mis à jour par l'entrepreneur titulaire du marché suivant les besoins réels du chantier. Ce plan devra être approuvé par le maître d'œuvre et le CSPS.
La base vie pourra évoluer et être complétée en fonction de l'effectif du chantier et en fonction de l'avancement des travaux.

Idem pour les bureaux de chantier et la salle de réunion qui seront installés dans des bungalows.

La base vie et le bureau seront alimentés en fluides (électricité, eau froide, eau chaude, évacuation des eaux usées, courants faibles comme indiqué dans les documents précités). Le branchement en fluides est à la charge des lots électricité et plomberie. Il sera nécessaire d'avoir un compteur de consommation pour les énergies.

La base de vie et le bureau de chantier sont prévus pour la durée du chantier. Elle sera à replier après l'achèvement des travaux de tous les corps d'états de la dernière zone de travaux.

Le nettoyage quotidien de la base de vie est à la charge de l'entreprise installatrice de celle-ci et pour toute la durée du chantier. Ce nettoyage sera organisé et comprendra la fourniture des petits consommables (savon, papier toilette…).

La base de vie comprend :
Les vestiaires,
Les sanitaires pour du personnel (Homme et Femme),
Le bureau,
La salle de réunion,
Un espace de stockage tampon,
Une clôture de chantier démontable avec poteaux de fixation,
Un portail d'accès avec serrure,
Un portillon d'accès avec serrure,
La clôture délimitant le cheminement jusqu'à l'accès au pavillon V (entrée de chantier)

Nota : Ce poste comprend les opérations d'installation, la location des différents équipements pour la durée de l'opération, l'entretien des locaux et la fourniture des consommables pour la durée de l'opération, puis les opérations de démontage et de retrait finales.

Mode de métré : au forfait pour l'ensemble de la prestation.

Mode de métré : Forfait

Localisation

Dans la cour du pavillon V pendant la durée des travaux SMUR et CRRA.

00.4.2 Remise en état des abords et de la voierie

En fin de chantier après replis de la base de vie ayant servie pour la durée du chantier, l'entrepreneur devra remettre en état, les abords et les voiries d'accès. Les travaux comprendront :

L'évacuation des déchets résiduels dus au chantier et au retrait de la base de vie et de l'installation de chantier,
Les reprises de bordures, de revêtements de sols (dallage en béton, goudron), dito l'existant,
Les reprises d'engazonnement sur l'ensemble de la zone concernée,

Mode de métré : au montant forfaitaire pour l'ensemble de la prestation.

Mode de métré : Forfait

Localisation

Zone d'implantation de la base de vie suivant plan d'installation de chantier dans la cour du pavillon V.

00.4.3 Panneau de chantier

L'entreprise devra la fourniture et la pose d'un panneau de chantier de grand format à positionner à l'entrée de l'établissement.

Ce panneau de chantier comportera :
Le support rigide sérigraphié suivant la matrice "panneau de chantier" transmise au présent dossier,
Un raidisseur formé d'un contreplaqué marine en dos de la partie sérigraphiée,
2 piétements,
2 socles en bétons compatibles avec le poids et la prise au vent de l'ensemble du panneau,

La sérigraphie reprendra la charte des HCL.

L'ensemble des fixations permettant un bon maintien et une bonne stabilisation.

Ce panneau devra être entretenu pendant toute la durée du chantier.

En fin de chantier ce panneau sera à déposer et à évacuer par l'entreprise.

Format : 2,00 ml X 1,50 ml

Nota: Il sera possible d'apposer un QR code sur ce panneau afin de donner les information directement par consultation via un téléphone portable ou une tablette.
.

Mode de métré : Forfait

Localisation

A installer à l'entrée de l'établissement sur la grille extérieure.

00.5 Travaux de démolition et maçonnerie

00.5.1 Protection des sol existants en dur au droit des entrées et sol conservés

Le présent poste comprend la fourniture et la mise en place d'une protection rigide ou semi-rigide sur les sols existants et conservés type panneaux de bois contreplaqués ou tout autre système, compris dépose et évacuation en fin de travaux. L'entrepreneur précisera dans la note méthodologique, le type de matériaux qu'il mettra en place.
Il devra respecter la sécurité des personnels du chantier.
Dans le cas de détérioration des sols conservés, l'entrepreneur devra, à ses frais, les travaux de remise en état initial des zones détériorées.
Il sera également prévu leur remise en état s'ils venaient à être abîmés pour les escaliers extérieurs.

Mode de métré : au mètre carré

Mode de métré : m2

Localisation

Sur les circulations périphériques de la zone de travaux (vers entrée extérieures et intérieures).
Pour le pavillon V SMUR,
Pour le pavillon R CRRA,

00.5.2 Confinement étanche de la zone de chantier

L'entreprise titulaire du présent lot devra l'ensemble des confinements en limite de chantier avant toute exécution des travaux, la dépose et l'évacuation en fin de chantier.

Il sera prévu un confinement spécifique pour les interventions dans les zones hors limite de chantier et de délimitation de zone de chantier (entre chantier et locaux en exploitation).

Ce confinement sera réalisé de plancher à plancher à l'aide de protections par plaques de plâtre sur ossature métallique permettant une bonne étanchéité et un coupe-feu de 1 heure. La partie haute sera à jointoyer afin de d'empêcher toute fuite de poussière.
Le confinement devra assurer une étanchéité à l'air de part et d'autre, entre le chantier ou la zone d'intervention et le reste du bâtiment restant en activité.
Une porte d'accès avec une serrure à canon européen sur organigramme de l'établissement sera à mettre en place (porte de 1,26 ml x 2,04).
Les portes des locaux non concernés par les travaux seront maintenues fermées.
Des tapis anti poussières seront mis en place si nécessaire.

Le confinement sera à maintenir pendant la durée du chantier et à déposer suivant le planning des réalisations des locaux.
Une attention particulière sera à apporter sur la cloison de confinement entre les locaux R S1 77 et R S1 71. En effet le local R S1 71 reste en activité pendant la réalisation des travaux.

Mode de métré : au mètre carré

Mode de métré : m2

Localisation

Pour le pavillon V SMUR : A l'intérieur du pavillon, entrée sur galerie et entrée du service à rénover.
Pour le pavillon R CRRA :
Circulation R S1 105, Salle SAS R S1 77 et plan incliné d'accès,
Entre les locaux R S1 77 et R S1 71,

00.5.3 Confinement par film polyane

L'entreprise devra la réalisation d'un confinement de portes comprenant :
La fourniture et pose d'un film polyane avec zip pour ouverture,
La fixation périphérique par scotch,
L'entretien du dispositif pendant toute son utilisation.

Dimension : 1,20 à 1,50 X 2,05 (donné à titre indicatif)

Pour le pavillon V SMUR :
Portes donnant sur la galerie sous-sol,
Pour le pavillon R CRRA :
Accès sur circulation R S1 105,
En circulation vers armoire électrique R S1 70b,

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon V SMUR ;
Portes donnant sur la galerie sous-sol,
Pour le pavillon R CRRA :
Accès sur circulation R S1 105,
En circulation vers armoire électrique R S1 70b,

00.5.4 Démolition de chapes existantes

Sur l'ensemble de la zone concernée par les travaux il est nécessaire de démolir certaine zone de chape et de les reconstruire suite à la démolition des cloisonnements de sanitaires.
Il est donc nécessaire de démolir la chape existante en béton maigre sur sablon (ou autre composant) y compris le picage des revêtements de sol carrelés existants partiellement.
La prestation comprend :
Le picage mécanique,
L'évacuation des gravois par roulage et leur évacuation en décharge,
Le nettoyage de propreté afin de mettre en œuvre une nouvelle chape.
Chape de béton hydrique autolissante,

La chape actuelle fait environ 6 à 8 cm.

Mode de métré : au M²

Mode de métré : m2

Localisation

Pour le pavillon V : Vers sanitaires démolis au titre du projet (V 00 15bcd, V 00 13 cd, V 00 4 cd) suivant plan.

00.5.5 Reprise des chapes

Après réalisation de la démolition des cloisons non conservées au titre du projet il est nécessaire de reprendre localement la chape existante.

Cette prestation comprend :
la reconstruction localisée de la chape existante par mise en œuvre d'un mortier de ciment avec une finition supérieure en rapportée, lissée, en mortier de ciment dosé à 450 Kg/m², compris l'apport de produit d'adhérence, en laissant un retrait de moins 5 mm.
- le nettoyage du support,
- l'application d'un primaire d'accrochage à base de latex sur support parfaitement propre,
- l'exécution de la chape sur le primaire encore frais, liant hydraulique dosé à 200 à 250 kg/m³ de sable 0/8 mm selon recommandation du fabriquant,
- une finition lissée,
- la protection du personnel applicateur.

L'épaisseur de la chape de 6 cm (à confirmer),

La chape reconstruite devra permettre la mise en place d'un enduit de lissage pour pose d'un sol souple étanche.

Mode de métré : au m² superficiel

Mode de métré : m2

Localisation

Pour le pavillon V : Au droit des linéaires de cloisons de tous types démolis au titre du chantier. En reprise des chapes pour création des sanitaires (V 00 15 SdB, V 00 13 cd, V 00 04, V 00 4 cb).
Pour le pavillon R : Au droit des linéaires de cloisons de tous types démolis au titre du chantier.

00.5.6 Masifage et habillage de sorties de tuyauteries

L'entrepreneur devra la réalisation de massifs au mortier de ciment, compris le coffrage, la mise en place d'un résiliant autour des canalisations, le coulage du massif, le surfaçage lisse des faces et du dessus des massifs et

toutes sujétions pour une parfaite exécution, dimensions moyennes 10 cm x 10 cm x hauteur 10 cm (à confirmer lors de la phase de préparation).

Nota : ces massifs seront peints sur leur face supérieure par le titulaire des prestations de peinture et habillés par la remontée du sol souple sur les autres faces. Il sera donc arrondi en partie basse afin de permettre la pose des remontées de sol PVC.
Ces massifs se situent à la sortie de tuyauteries EU et de chauffage.

Mode de métré : à l'unité

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon V : dans les sanitaires et à chaque point d'eau dans les locaux (sanitaires, local détente, local décontamination).

00.5.7 Faïences murales

Revêtement mural céramique recouvert sur une face et sur les chants d'une couche d'émail unie brillant.

Caractéristiques:
Épaisseur : 5 à 6 mm
Coloris au choix de l'Architecte, aspect uni.
Dimensions 0.20 x 0.20 ml
Support : parements, plaques de plâtre cartonnées, enduits plâtre ou ratissés à l'enduit garnissant
Colle agrée par le CSTB et imposée par le fabricant de faïences,
Éventuellement un ou deux rangs en couleur pour décoration

Sur une hauteur de 1 ml suivant le lieu de la pose y compris le retour sur murs latéreaux.

Travaux comprenant :
Préparation du support
Traçage, calepinage
Pose des carreaux de faïence à la colle
Coupes, entailles, pièces de raccord
Jointoiement à la barbotine de ciment blanc
Garnissage en périphérie des faïences
Joints souples de couleur claire au pourtour des appareils sanitaires
Protection et nettoyage en fin de chantier.
Nettoyage, enlèvement et transport des gravois aux décharges publiques.
Mise en place de profil d'arrêt ou baguette d'angle en PVC en extrémité de surface en faïence avec chants non émaillés.
Y compris tous détails et toutes sujétions de réalisation.

Mode de métré : m2

Localisation

Pour le pavillon V :
En crédence au-dessus des lavabos des sanitaires (4 m²),
En crédence sur les plans de travail de la salle de détente, de l'atelier et de la décontamination (14 m²),
En crédence sur la paillasse humide du local de décontamination.

00.5.8 Démolition de cloisons de tous types

Réalisation de la démolition des cloisons existantes non conservées au titre du projet comprenant :
Dépose des menuiseries bois associées et évacuation,
Démolition des cloisons en brique plâtrière, en carreaux de plâtre ou en plaques de plâtre avec armatures métalliques (cette démolition est réalisée sur l'ensemble de la hauteur du sol au plancher haut),
Evacuation des gravas (mise en sac, transport, mise en décharge),

mode de métré: au m3

Mode de métré : m3

Localisation

Pour le pavillon V: Sur l'ensemble du plateau concerné par les travaux (20 m3)
Pour le pavillon R: Sur l'ensemble du plateau concerné par les locaux (23 m3)

00.5.9 Démolition de faux plafonds de tous types

L'entreprise doit la dépose/démolition des plafonds. Cette dépose comprend :
- La dépose des dalles ou lames métalliques,

- La dépose des entretoises, suspentes, cornières de rives,
- l'évacuation en décharge ou recyclage,

Mode de métré: au m²

Attention : Dans certains locaux, lors de la réalisation des travaux le MOE se réserve la possibilité de conserver les plafonds actuellement en présence.

L'entreprise doit néanmoins chiffrer son offre comme une dépose totale.

Mode de métré : m2

Localisation

Pour le pavillon V SMUR : Dans les locaux concernés par les travaux, ensemble des locaux (435 m²).
Pour le pavillon R CRRA : Dans les locaux concernés par les travaux (252 m²) y compris toute la salle SAS 69

00.5.10 Démolition de sanitaires

L'entreprise devra réaliser la démolition complète des sanitaires non réutilisés ou déplacés. Cette démolition comprend :
La dépose des équipements (Lavabos, WC, bac de douches...),
La dépose des tuyauteries d'alimentation secondaires résiduelles,
La démolition du sol carrelage et la reconstruction de la chape (voir pour la chape l'article),
Le cloisonnement et les portes (comptabilisées au lot démolition de cloisons),

L'évacuation des gravas (évacuation, transport, mis en recyclage...),

7 équipements (lavabos ou douches)

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon V SMUR : Locaux sanitaires modifiés ou supprimés au titre du chantier.

00.5.11 Percements pour passage de tuyauteries

Réalisation de percement pour le passage de tuyauteries de plomberie comprenant :
Repérage et traçage,
Percement par carottage,
Evacuation des gravas en décharge,
Le percement se fera entre le vide sanitaire et le RDC afin de passer les évacuation EU, EV et les alimentations EF et EC à mettre en œuvre.

Percement de diamètre 100 : 3 unités
Percement de diamètre 50 : 10 unités

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon V SMUR :
Dans les sanitaires,
Salle de détente,
Pour la fontaine à eau,
Salle de décontamination,
Pour le pavillon R CRRA :
Pour la fontaine à eau

00.5.12 Bouchement de percements existants non réutilisés

Réalisation de bouchements de percements existants non réutilisés (essentiellement des percements de cheminements d'eau EF, EC et EV) dans le plancher bas du niveau.
Ces bouchements comprennent :
le coffrage en sous-face pour les plus importants (vide sanitaire ou sous-sol),
Mortier de ciment en restitution de la dalle et reprise de chape,

Mode de métré: à l'unité

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon V SMUR: Où les percements actuels ne sont pas réutilisés pour les nouveaux aménagements (sanitaires et locaux).
Pour le pavillon R CRRA: Où les percements actuels ne sont pas réutilisés pour les nouveaux aménagements (paillasses)

00.5.13 *Réalisation d'un sous œuvre de 1,20 (RSO N°1)*

Réalisation d'un sous œuvre permettant l'accès entre les locaux de stockage réserves (09 et 13) comprenant :
Sous œuvre permettant un passage libre de 1,20 X 2,05 fini,
Démolition de mur d'épaisseur 50 cm (mur en béton de mâchefer),
Réalisation des tableaux en reprise en enduit de ciment,
Réalisation du linteau de reprise des charges (étude de dimensionnement de structure à la charge de l'entreprise),
Enduit en reprise sur face en élévation latérale des 2 cotés,
Reprise de la dalle et chape (finition pour pose d'un sol souple),
Y compris l'étaiement en phase de réalisation et toutes suggestions,

Mode de métré: à l'unité

Le présent article comprend la réalisation de l'étude de structure par un BE spécialisé.

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon V SMUR:
Locaux de réserves 09 et 13

00.5.14 *Réalisation d'un sous-œuvre de 1,50 (RSO N°2)*

Réalisation d'un sous œuvre permettant l'accès entre les locaux SMUR et futur garage des véhicules comprenant :
Sous œuvre permettant un passage libre de 1,50 X 2,10 fini,
Démolition de mur d'épaisseur 50 cm (mur en béton de mâchefer),
Réalisation des tableaux en reprise en enduit de ciment,
Réalisation du linteau de reprise des charges (étude de dimensionnement de structure à la charge de l'entreprise),
Enduit en reprise sur face en élévation latérale des 2 cotés,
Reprise de la dalle et chape (finition pour pose d'un sol souple),
Y compris l'étaiement en phase de réalisation et toutes suggestions,

Mode de métré: à l'unité

Le présent article comprend la réalisation de l'étude de structure par un BE spécialisé.

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon V SMUR : en circulation

00.5.15 *Réalisation d'un sous œuvre de 1,20 (RSO N°3)*

Réalisation d'un sous œuvre permettant l'accès entre les locaux circulation et réserve V 00 09 SMUR comprenant :
Sous œuvre permettant un passage libre de 1,20 X 205 fini,
Démolition de mur d'épaisseur 50 cm (mur en béton de mâchefer),
Réalisation des tableaux en reprise en enduit de ciment,
Réalisation du linteau de reprise des charges (étude de dimensionnement de structure à la charge de l'entreprise),
Reprise de la dalle et chape (finition pour pose d'un sol souple),
Reprise latérale des enduits des 2 côtés du percement réalisé,
Y compris étaiement en phase de réalisation et toutes les suggestions,

Mode de métré: à l'unité

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon V SMUR local V 00 09 réserve.

00.5.16 *Réalisation d'un sous œuvre de 2,20 (RSO N°4)*

Réalisation d'un sous œuvre permettant l'extension du plateau de régulation R S1 80 des locaux du CRRA comprenant :
Sous œuvre permettant un passage libre de 2,20 X 2,70 fini (à vérifier lors de l'EXE),
Démolition de mur d'épaisseur 30 cm (mur en béton ou aggloméré de béton),
Réalisation des tableaux en reprise en enduit de ciment,
Réalisation du linteau de reprise des charges (étude de dimensionnement de structure à la charge de l'entreprise),
Reprise de la dalle et chape (finition pour pose d'un sol souple),

Reprise latérale des enduits des 2 côtés du percement réalisé,
Y compris étaiement en phase de réalisation et toutes les suggestions,

Mode de métré : à l'unité

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon R CRRA : local R S1 80 (entre les locaux R S1 90 et R S1 79 de l'état actuel)

00.5.17 Dépose de lavabos

Réalisation de la dépose de lavabos dans les salles de soins ou boxes de consultations existants actuellement comprenant :
La dépose des lavabos,
Le retrait des miroirs,
Le retrait des tuyauteries d'alimentation en eau (le réseau sera préalablement vidangé par le corps d'état plomberie),
L'évacuation des équipements en décharge ou pour recyclage.

Cette dépose doit être réalisée de manière soignée. Y compris évacuation et mise en décharge ou recyclage.

Mode de métré : à l'unité

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon V SMUR : Dans les locaux actuels équipés de lavabos.
Pour le pavillon R CRRA : Dans les locaux actuels équipés de paillasses.

00.5.18 Dépose d'équipements ou de paillasses existantes

L'entreprise devra la dépose et l'évacuation en décharge d'équipements non réutilisés au titre de l'opération.
Ces équipements sont essentiellement des paillasses sèches ou humides.
La dépose comprend aussi l'évacuation des éviers et vasques associés.

Cette dépose doit être soignée. Y compris évacuation en décharge ou recyclage.

Mode de métré: à l'unité

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon V SMUR : 8 unités,
Pour le pavillon R CRRA : 2 unités,

00.5.19 Dépose d'équipements techniques existants

L'entreprise devra la dépose et l'évacuation en décharge d'équipements résiduels non réutilisés au titre de l'opération.
Ces équipements sont essentiellement techniques (tuyauterie de VMC, de plomberie, chemin de câbles et autres installations non retirées par les lots techniques).
La dépose doit être soignée.

Y compris chargement en benne et évacuation en décharge

Mode de métré: au m3

Mode de métré : m3

Localisation

Pour le pavillon V SMUR,
Pour le pavillon R CRRA,

00.5.20 Dépose de lisses en bois

Réalisation de la dépose soignée de lisses en bois comprenant :
Dévissage,
Dépose de la lisse,
Retrait des fixations,
Evacuation des déchets en décharges,

Mode de métré : ml

Localisation

Pour le pavillon V SMUR : Dans les circulations,

00.5.21 Dépose de plinthes en bois

L'entreprise devra la dépose de plinthes en bois afin de mettre en place un nouveau sol PVC.
Cette dépose doit être soignée afin d'éviter d'abimer le support (pied de cloisons ou de murs).
Les travaux comprennent :
La dépose,
L'évacuation des chutes de bois en décharge,

Mode de métré: au mètre linéaire.

Les plinthes font actuellement 10 cm de hauteur.

Mode de métré : ml

Localisation

Pour le pavillon V SMUR, Dans les locaux équipés de plinthes en bois et dont le sol va être remplacé au titre de l'opération.
Pour le pavillon R CRRA : Dans les locaux équipés de plinthes en bois et dont le sol va être remplacé au titre de l'opération.

00.5.22 Brochage de faïence murales existantes

Réalisation du retrait de la faïence murale sur les cloisons conservées au titre du projet comprenant :
Le brochage,
Le ratissage de reprise,
L'évacuation des déchets en décharge,

Mode de métré :
au m²

Mode de métré : m2

Localisation

Pour les pavillons V et R : Au-dessus des crédences existantes,
Sur les parois conservées notamment dans les sanitaires,

00.5.23 Dépose de plinthes en carrelage

Réalisation de la dépose de plinthes en carrelage par brochage comprenant :
La dépose par brochage,
La reprise du pied de plinthe au mortier,
L'évacuation des gravois.

La qualité de dépose doit permettre la mise en place d'un sol souple.

En provision suivant le type de plinthes en présence.

Pour le pavillon V: 127 ml
Pour le pavillon R: 21 ml (circulation (R S1 81)

Mode de métré : ml

Localisation

Pour le pavillon V SMUR:
Plinthes des locaux actuellement en revêtement en carrelage et qui seront revêtus d'un sol PVC avec remonté en plinthe.
Plinthes des circulations actuellement en revêtement en carrelage et qui seront revêtus d'un sol PVC avec remonté en plinthe.

00.5.24 Dépose de portes intérieures et extérieures

L'entreprise devra la dépose de certaines portes intérieures en bois comprenant :
La dépose des ouvrants,
La dépose du cadre dormant,
L'évacuation en décharge ou recyclage.

L'entreprise devra la dépose de certaines portes intérieures/extérieures en aluminium comprenant :
La dépose des ouvrants en aluminium,
La dépose du cadre dormant et impostes en aluminium,
Y compris les vitrages et les équipements
L'évacuation en décharge ou recyclage.

La dépose devra être soignée sans endommager les existants latéraux.

Nota: Les portes situées dans les cloisons à démolir sont comprises à l'article de démolition de la cloison.

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon V SMUR:
2 portes aluminium,
Porte de la circulation,
Porte de l'issue de secours,
Porte de l'entrée de service,
Porte donnant sur la galerie,
Porte coulissante d'entrée de locaux,
Portes des réserves qui sont remplacées au titre de l'opération.
Soit 11 unités
Pour le pavillon R CRRA:
Portes donnant sur l'extérieur (3 unités)

00.5.25 Mur en agglomérés de ciment ourdé

Réalisation d'une cloison en parpaing d'agglomérés de ciment comprenant :
Agglomérés de ciment de 15 cm ourdé,
Linteau préfabriqué pour porte de largeur de passage de 146 cm,
Enduit ciment sur les 2 faces, les tableaux,

Y compris toutes suggestions de finitions.

Pour le pavillon V SMUR : 10 m²

Mode de métré : m2

Localisation

Pour le pavillon V SMUR entre local V 00 09 et galerie

01 Plâtrerie, peintures, faux plafonds

01.1 Objet de l'opération

01.1.1 Objet de l'opération

Les Pavillons R et V se situent dans un ensemble de pavillons accueillant les soins et l'hospitalisation et de bâtiments accueillant les activités supports et techniques.
L'ensemble du site a été construit par l'architecte Tony Garnier et à ce titre fait l'objet d'une protection partielle au titre des monuments historiques.
Les pavillon R et V date de 1933. Ils se composent initialement d'un sous-sol, d'un RdC et d'un premier étage. Le pavillon V a été réhaussé de 2 niveaux dans les années 1960 et sa façade a perdu l'esthétique initiale notamment au niveau des menuiseries extérieures, ajout d'escalier de secours, ajout d'auvent d'entrée. Le pavillon R est dans un état de façades proche de l'origine. Il a subi une extension de 1 niveau permettant de relier 2 constructions initialement indépendantes dans les années 1960.
Le pavillon V est relié aux autres pavillons par un réseau de galeries passant en sous- sol.

Le présent projet consiste en :
L'aménagement de locaux pour accueillir le SMUR au RDC du pavillon V sur une surface de 495 m² dans des locaux libérés en 2026
L'agrandissement de la régulation du SAMU SAS CRRA sur une surface de 250 m² au RDC du paillon R (par libération partielle des locaux du SMUR transférés au pavillon V RDC)

Les travaux consistent en la réalisation des travaux de cloisonnement, plâtrerie, peintures et faux plafonds.

01.2 Dispositions générales

01.2.1 Dispositions générales

Études d'exécution de la plâtrerie, peinture et faux plafonds

Les plans d'exécution et remise de documents sont à la charge de l'entreprise.

Les faux plafonds devront faire l'objet d'un plan de calepinage soumis pour visas au Maître œuvre de l'opération.

Prescriptions techniques particulières

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements). Liste non exhaustive.
NF P 06-013, Règles de construction parasismique — Règles PS applicables aux bâtiments, dites règles PS 92.
DTU 20.1 : P 10-202-1 (DTU 20.1), Travaux de bâtiment — Ouvrages en maçonnerie de petits éléments — Parois et murs — Partie 1 : Cahier des clauses techniques.
NF DTU 22.1 : NF P 10-210-1 (DTU 22.1), Travaux de bâtiment — Murs extérieurs en panneaux préfabriqués de grandes dimensions du type plaque pleine ou nervurée en béton ordinaire — Partie 1 : Cahier des charges.
NF DTU 31.1 : NF P 21-203-1 (DTU 31.1), Travaux de bâtiment — Charpente et escaliers en bois — Partie 1 : Cahier des clauses techniques.
NF EN 14195, Éléments d'ossature métalliques pour systèmes en plaques de plâtre — Définitions, exigences et méthodes d'essai (indice de classement : P 72-605).
Cahier CSTB 3567 : mai 2006, «Classement des locaux en fonction de l'exposition à l'humidité des parois».
CPT, « Isolation thermique des combles — Conditions générales de mise en Œuvre des procédés d'isolation thermique de combles » Cahier du CSTB n° 3560. Pour rappel, un CPT ne vaut que dans le cadre des Avis Techniques explicitement référencés.

Pour la plâtrerie:
D.T.U. 25-1 : Enduits intérieurs en plâtre
D.T.U. 25-221 : Plafonds constitués par un enduit armé au plâtre
D.T.U. 25-222 : Plafonds fixés - Plaques de plâtre à enduire - Plaques de plâtre à parement lisse
D.T.U. 25-231 : Plafonds suspendus en éléments de terre cuite
D.T.U. 25-232 : Plafonds suspendus - plaques de plâtres à enduire - plaques de plâtres à parement lisse directement suspendues
D.T.U. 25-31 : Ouvrages verticaux de plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un enduit au plâtre (cloisons en carreaux de plâtre à parements lisses)
D.T.U. 25-41 : Ouvrages en plaques de parement en plâtre (plaques à faces cartonnées)
D.T.U. 25-42 : Ouvrages de doublage et habillage en complexe et sandwiches en plaques de
Parement en plâtre isolant

D.T.U. 25-51 : Mise en Œuvre des plafonds en staff
Normes NF P 72-301 : Carreaux en plâtre d'origine naturelle à parements lisses pour cloison de Distribution ou doublage
Normes NF P 72-302 : Plaques de parement en plâtre - Définitions - Spécifications et essais
Règles de calculs des caractéristiques thermiques utiles des parois de construction dites Th-K 77
Le Règlement de sécurité contre les risques de panique et d'incendie dans les ERP
l'IT246 pour le désenfumage

Pour la faux plafonds:
- D.T.U. 58-1 Mise en œuvre des plafonds suspendus.
- Normes Françaises, avis techniques du C.S.T.B.
- Aux directives particulières préconisées par les fabricants lorsqu'elles complètent ou apportent améliorations aux dispositions des documents officiels précités.

Pour la peinture:
D.T.U. 59 - Peinture - Nettoyage de service - Papier de tenture
Normes N.F. 30003 Fascicule de documentation Peintures - Classification des Familles de peintures, vernis et produits connexes.
Les types de finition A, B, C, des peintures sont définis suivant la norme NF P 74-201-1 octobre 1994.

Pièces techniques contractuelles particulières

Cahier des Charges approuvé par un bureau de contrôle pour matériaux et procédés (non traditionnels et sans A.T. du CSTB) couvert par une assurance décennale particulière.

Stockage des matériaux

L'Entrepreneur devra obtenir l'accord du Maître d'Ouvrage et de l'Architecte pour le stockage des matériaux à l'abri des intempéries. Il devra tenir compte des surcharges admissibles dans les locaux utilisés. Il devra respecter les conditions de stockage préconisées par les fabricants.
Les matériaux devront être approvisionnés dans leur emballage d'origine.

Echantillons

Les échantillons des matériaux seront soumis à l'agrément du maître d'Œuvre pour approbation pendant la phase de préparation du chantier.
Les échantillons de matériaux feront l'objet d'un visa avant mise en œuvre.

Approvisionnement

L'entrepreneur doit prévoir la livraison des éléments imposants (plaques de plâtre, rails métalliques…) par grue élévatrice si nécessaire. L'entrepreneur s'engage à mettre en place toutes les protections nécessaires sur la menuiserie qui va servir à l'approvisionnement ainsi que sur les menuiseries extérieures avoisinantes. Dans le cas de dégradation le présent entrepreneur doit le remplacement des menuiseries dégradées sans supplément de prix.

Nettoyage

L'Entrepreneur assurera pendant toute la durée du chantier et jusqu'à la réception des travaux, la protection de tous ses ouvrages, y compris le nettoyage de fin de chantier précédant la réception des travaux, avec évacuation de ses déchets aux décharges publiques.
Il devra le balayage et la mise hors poussière des locaux avant peinture.

Coordination

L'Entrepreneur devra réaliser ses ouvrages en parfaite coordination avec tous les autres corps d'état.
Il devra prévoir dans son étude toutes les sujétions d'exécution entraînées en cours de réalisation par l'incorporation des éléments des différents corps d'état, étant entendu que ces sujétions sont incluses dans le prix et dans le délai imposé.
Le traçage de positionnement du cloisonnement sera réalisé par l'entrepreneur du présent lot. Ce traçage sera approuvé par le Maître d'œuvre de l'opération avant construction des cloisons. L'entreprise en charge du lot menuiserie intérieure vérifiera la bonne implantation de ses équipements (notamment les cadres de portes) en collaboration avec l'entreprise du présent lot.
Il s'engage à fournir tous les renseignements nécessaires à l'établissement et à l'exploitation du planning.

Echafaudage

Le prix des échafaudages sera implicitement compris dans le prix des ouvrages. Notamment pour la réalisation des peintures, faux plafonds et tous les éléments en hauteur.

Relevés des cotes exactes entre murs à l'intérieur du bâtiment

L'entrepreneur devra comprendre dans son offre les relevés des cotes intérieures du bâtiment entre éléments de gros œuvre et de structure (murs, escalier, trémies…) après démolitions.
S'il s'avère que ces dimensions ne correspondent pas strictement aux plans de l'existant, l'entrepreneur devra reprendre les plans d'exécution du cloisonnement en fonction de ces nouveaux éléments. Il retravaillera les éventuels décalages de cloisonnement en accord avec le maître d'œuvre et l'architecte. Aucun supplément financier ne sera admis.

Prescriptions particulières - travaux de plâtrerie

L'entrepreneur du présent lot réalisera l'implantation et le traçage des cloisons. Les tolérances d'implantation et de planimétrie seront celles mentionnées dans les D.T.U.
L'entrepreneur devra :
Procéder avant le commencement de ses travaux à un examen attentif des supports et signaler à l'architecte ceux qui lui paraîtraient ne pas présenter toutes les garanties quant à la bonne tenue de ses propres ouvrages.
La pose des trappes de visites, dans les éléments de cloisons ou de doublages, les réservations de prises d'air, compris scellement des gaines annelées et bouches de réglages V.M.C
L'ensemble des ossatures primaires pour la suspension de ses plafonds.
L'ensemble des ossatures primaires et secondaires pour la fixation des appareillages (lavabos, wc, chauffe- eau, chaudière murale...) dans les cloisons de doublage, de distribution, de gaine technique.
Les liaisons des huisseries devront être particulièrement soignées.
Les jointoiements entre abouts des cloisons et les maçonneries seront assurés par des bourrages à pleine épaisseur parfaitement lissés en finition. Aucun jour ou manque de matière ne sera toléré.
La protection contre l'oxydation de toutes les pièces métalliques de fixation ou de liaisonnement de ses ouvrages.
Les dégrossis ou surcharges locales au plâtre seront à la charge de l'entrepreneur du présent lot, ainsi que tous les treillages qui s'avéreraient nécessaires.
La mise en place des gaines ou fourreaux laissés en attente par l'électricien, et ce sans plus-value.
Toutes les protections nécessaires devront être mises en place pour la sauvegarde des ouvrages réalisés par les autres corps d'état.
L'entrepreneur devra mettre en place ses protections lors des travaux ponctuels dans des locaux et niveaux impactés par les travaux. Ces protections devront être hermétiques.
En cas d'intempérie, le plâtrier devra, pour la poursuite de son travail, l'obturation provisoire des baies si ces dernières ne sont pas en place par tout système à sa convenance. Ces ouvrages ne feront l'objet d'aucun supplément de prix.
Les locaux devront être parfaitement nettoyés après exécution des cloisons, et aucune trace de plâtre ou de colle ne devra subsister sur les sols.
Tous les isolants doivent faire l'objet d'un certificat de qualification ACERMI.

Parois verticales

Les cloisons seront réalisées en plaques de plâtre constituées d'une âme de plâtre renforcée par une armature en carton spécial.
Les bords longitudinaux seront amincis pour permettre le traitement.
Il est prévu sur l'ensemble du projet un cloisonnement comportant :
une ossature métallique en profil d'acier galvanisé (montant adapté : simple ou double)
1 ou 2 plaques de plâtre, classement M0 ou A2-s1,d0
avec suivant les cas :
laine minérale intérieure assurant un isolement acoustique
classement conventionnel de forte hygrométrie pour les locaux humides.
Dans le cas d'encastrement d'organes électriques ou autres, le degré de résistance au feu des cloisons devra être conservé.

Cloisons avec carrelage

L'entraxe des ossatures sera limité à 0,40 m afin d'améliorer la rigidité dans le sens travers.
Cloisonnement entre locaux de nature différente :
Chaque face de la cloison sera traitée en fonction de son degré d'exposition à l'eau.

Contrôle des supports

Préalablement à toute exécution, l'entrepreneur du présent lot contrôlera en présence du maître d'œuvre l'état des supports sur lesquels il aura à intervenir, ainsi que les implantations, aplombs et alignements des menuiseries.
La position des cloisons sera tracée au sol au feutre indélébile.
Après réception de ces ouvrages, l'entrepreneur du présent lot restera seul responsable en cas de déplacement ou de faux aplombs des ouvrages.

Mise en œuvre

La mise en Œuvre se fera conformément à l'avis technique et aux prescriptions techniques du fabricant.
Fixation sur le sol (ou sur arase de mur aggloméré de ciment) et sous dalle ou planchers (droit et rampant) par semelle et rail obligatoirement vissés, compris tampons pour plinthes, appuis intermédiaires, renforts pour appareillages, calicotage et façon de joints ratissés entre plaques et jonction entre murs et plafonds.
Semelle résiliente liège ou feutre bitumineux, épaisseur 10 mm (pour semelle des pièces sèches uniquement).

Film P.V.C en pied de cloison dans pièces humides.
Coupes biaises, entailles, réservation pour grilles et divers.
Renforts d'angle métalliques constitués de deux feuilles d'acier, collés sur support de hauteur d'étage. Renforts d'angle sur cloisons avec des raccords biseautés. Raidisseurs éventuels.
Entraxe montant métallique simple ou double, suivant hauteur sous plafond (inclus au prix unitaire des cloisons).
Pour les raccordements des conduits horizontaux, ossature métallique formant chevêtre supportant les plaques de parement avec le jeu nécessaire à la mise en place des conduits. Ce jeu sera calfeutré par un remplissage en laine minérale avant les languettes de protection.
Lorsque les conduits sont installés à moins de 0,20 m de la sous face des planchers, le calfeutrement au droit des cloisons entre le dessus des conduits et la sous face des planchers est à la charge du lot CVC. Au-delà de 0,20 m de la sous face des planchers, le calfeutrement est à la charge du présent sous lot.
Traitement des joints par calicotage, rebouchage des trous, enduit de finition sur l'ensemble de ces cloisons afin de livrer un parement prêt à peindre.
Habillage en plaque de plâtre du chant lors de l'arrêt de la cloison y compris les embrasures.
Échafaudages éventuel et toutes sujétions de mise en place d'équipement pour travaux en hauteur.
Pose d'huisseries des portes intérieures (fourniture au lot Menuiserie).
Système de blocage, garnissage et calfeutrement sous structure métallique.
Garnissage en tête de cloison et verrière et tout détail de finition.
Pour les locaux humides : parement hydrofuge et traitement hydrofuge de l'ensemble des joints par procédé possédant un avis technique en cours de validité.
L'entreprise devra prévoir, dans ses prix unitaires, la mise en œuvre de renforts ponctuels pour supports d'équipements techniques et équipements sanitaires, (le positionnement sera indiqué par chaque corps d'état en phase de préparation du chantier et au plus tard 2 semaines avant la pose des cloisons concernées).
Renfort de cloison pour équipements divers tels que, étagère, barre de douche, barre de WC,… (Les fixations des équipements devront supporter sans dégradation, ni déformation, les contraintes statiques et dynamiques dues aux charges d'exploitation ; 80 Kg pour les mains courantes et les barres de relevage, 200 Kg pour les sièges et sanitaires suspendus…),
Incorporation d'isolation thermique et/ou acoustique suivant indication du CCTP et/ou sur les plans projet.
L'entreprise devra prévoir, dans ses prix unitaires, la mise en Œuvre d'ossature bois (poteaux, traverses, raidisseurs, etc…) et l'ensemble des travaux de tablettage pour adaptation aux parois existantes et aux éléments décoratifs moulurés genre stylobate, plinthes, etc…
L'entreprise devra prévoir dans ses prix unitaire l'ensemble des traverses, poutres et montant en bois permettant la stabilité des cloisons ne pouvant pas se bloquer en partie haute.
Les systèmes de cloisonnement devront garantir le confort et la sécurité des personnes. Pour une pression uniformément répartie de 20 Kg/m², les déformations des cloisons, ne devront pas excéder 1/500ème de leur hauteur,
Chutes, coupes, pièces spéciales,
Calicotage, ratissage des joints, renfort d'angle métallique, ruban de mousse et cordon acrylique au sol, garnissage sous plancher béton,
L'état de surface du parement doit permettre l'application des revêtements de finition sans autres travaux préparatoires que ceux normalement admis pour le type de finition considéré.

D'après l'arrêté du 25 avril 2003 :

En Emission	Locaux d'hébergement	Salles d'examens, de consultations, bureaux	Salles opératoire, salle de travail et obstétrique	Circulations internes	Autres locaux
	47 dB	47 dB	47 dB	32 dB	47 dB
En Réception					
Locaux d'hébergement, salles d'examens, de consultations, bureaux, circulations, autres locaux	42 dB	42 dB	47 dB	27 dB	42 dB

Nota : L'indice d'affaiblissement acoustique de la cloison Rw+C (ou RA) est supérieur à l'isolement normalisé DnT,A d'environ 5 dB.

Prescriptions particulières - travaux de peinture

L'entrepreneur a la liberté de proposer une marque de son choix à condition :
que cette marque provienne d'usines notoirement connues pour la qualité de leur fabrication,
que les produits soient de la meilleure qualité (dans la marque proposée) pour le type de peinture imposée et qu'ils soient parfaitement adaptés à la nature du support destiné à les recevoir, ainsi qu'à leur destination,

qu'il n'y ait pas d'incompatibilité entre les produits destinés à être appliqués sur un même support.
Les livraisons sur chantier seront toutes faites sous emballage d'origine. Les couches primaires seront exécutées avec les produits préconisés par le fabricant des produits utilisés.
Les marques et produits proposés devront être précisés dans la réponse à l'appel d'offres pour permettre à l'Architecte de juger si ces propositions doivent être prises en considération.
Avant tout commencement d'exécution, l'entrepreneur devra procéder à un examen des subjectiles qui lui seront livrés par les autres corporations, et présenter éventuellement ses réserves à l'Architecte. Le commencement des travaux implique de la part de l'entrepreneur du présent lot l'acceptation de ces subjectiles.
Les types de finition A, B, C, des peintures sont définis suivant la norme NF P 74-201-1 octobre 1994.
Finition A est approximativement égale à la finition soignée de l'ancien DTU.
Finition B est approximativement égale à la finition courante de l'ancien DTU.
Finition C est approximativement égale à la finition élémentaire de l'ancien DTU.

Rappel du DTU sur support plâtre.

Etat de finition	Époussetage	Impression	Rebouchage	Révision des joints	Enduit non repassé	Enduit repassé	Ponçage et époussetage	Couche intermédiaire	Révision	Couche de finition
Finition C	x	x								x
Finition B	x	x		x	x		x	x		x
Finition A	x	x	x	x		x	x	x	x	x

L'entrepreneur du présent lot a à sa charge tous bouchements, garnissages entre ces ouvrages et les ouvrages des autres corporations, tel que garnissage entre murs et plinthe bois, entre murs et huisserie.

Prescriptions particulières travaux de faux plafonds

Généralités

Les barres constituant la grille ou l'ossature support seront en métal rigoureusement inoxydable, de section ou de forme appropriées aux panneaux de plafond à mettre en œuvre.
Elles seront constituées par des profils à joints creux en acier pré laqué ou en aluminium.

De plus, tous les éléments de suspension des faux-plafonds seront obligatoirement stables au feu de degré minimum 1/2 heure, en tenant compte du poids des appareillages électriques ou autres.
Les agrafes et crochets doivent s'adapter parfaitement aux profils des bords des éléments à suspendre.
Ils ne doivent pas pouvoir se dégager de leur logement une fois posés, leur extrémité supérieure étant fixée à une suspente.
Ces éléments seront en métal rigoureusement inoxydable.
Les attaches reliant la grille support et l'ossature seront robustes et devront permettre un réglage précis dans le plan du système entier une fois mis en place, avant pose des plaques.
Elles devront être rigoureusement rectilignes et d'une épaisseur suffisante pour ne pas se déformer.

Préalablement à toute exécution, le présent lot devra en étroite coordination avec les entreprises des autres lots, établir le calepinage et le percement en réservation des équipements incorporés dans ses ouvrages, et notamment des luminaires et des bouches de soufflage. Il devra également prévoir le renforcement des suspentes au droit des réservations en tenant compte des surcharges.
L'entrepreneur aura à sa charge toutes les sujétions pour percements et scellements de ses ouvrages.
Les raccords devront être soignés et finis avec les mêmes matériaux que ceux des parois ou plafonds sur lesquels ils seront exécutés.
La fixation par "polochons" collés au plafond à l'aide de plâtre ne sera en aucun cas admise.
Les matériaux acoustiques seront installés sous des conditions de température et d'humidité très voisine de celles qui existeront quand le bâtiment sera occupé. Ils ne devront en aucun cas être mis en place dans les locaux encore humides, froids ou trop chauds.
Les fers de l'ossature primaire seront supportés par des tiges filetées ou des fers plats sur lesquels ils pourront être réglés.
Des renforts seront prévus pour les supports au droit des luminaires encastrés (fourniture électricien) et également pour supporter les tringles de suspension des rideaux d'occultation.
Il sera vérifié par le calcul, que les supports sont aptes à supporter le poids des plafonds et, en un point quelconque, une charge ponctuelle de 100kg, sans que la flèche n'excède 1/500° de la portée.
Toutes les suspentes métalliques seront obligatoirement reliées au réseau de terre. L'entreprise du présent lot devra assurer cette prestation en liaison avec l'entrepreneur du lot « courants forts ».

La planéité des ensembles devra être parfaite. Une règle de 2,00m, appliquée en tous sens contre la sous face ne devra pas laisser apparaître de flaches de plus de 1mm.

Les éléments doivent être parfaitement rigides et n'accuser aucune déformation entre les appuis.
L'ossature des plafonds sera réglée en horizontalité de façon à ne pas présenter de pente supérieure à 0.1%.

L'entreprise veillera à respecter les caractéristiques acoustiques des faux-plafonds décrites ci-après.
Par ailleurs, l'apport de lumière naturelle est un aspect incontournable pour le confort des usagers. Ainsi, la prescription d'un facteur de réflexion au niveau des plafonds de 84% devra être impérativement respectée.

L'entreprise titulaire du présent lot devra prévoir pour les plafonds suspendus ci-après, toutes les ossatures et suspentes nécessaires à la mise en œuvre des plafonds, conformément aux prescriptions du fabricant et entre autre :
- Ossature porteuse primaire suspendue permettant la diminution de la longueur des suspentes ci-après (si l'entreprise le juge nécessaire)
- Suspentes (les suspentes ne devront pas supporter de contraintes supérieures à 20N/mm2).
- Profils primaires.
- Entretoises.
- Cornières de rives.
- Cavaliers anti-soulèvement.
- Accessoires de fixations.
- Façons de coupes, ajustage, chutes et pertes.

Ossatures primaires

L'ossature primaire sera constituée de suspentes métalliques à tiges filetées et profils en acier galvanisé ou métal inoxydable.
Les suspentes seront fixées en sous-face des planchers existants (béton, bois, etc.…). Elles seront en nombre suffisant afin de supporter le plafond proprement dit ainsi que sa structure et les éléments incorporés tels que luminaires, plaques de ventilation, bouches de ventilation...
L'ossature devra permettre un réglage parfait de l'ensemble.

Ossatures secondaires

Elle sera réalisée en profilés acier laqué ou en aluminium.
Selon le type de plafond retenu, cette ossature sera apparente, semi-encastrée ou encastrée.
La fixation de cette ossature sera réalisée par clips ou profils adaptés selon le type du plafond.

Cornières périphériques

Elles seront en aluminium anodisé ou laqué.
La fixation de ces cornières sera particulièrement soignée afin de ne pas endommager les parois sur lesquelles elles seront fixées.
Les coupes d'angles seront réalisées à 45°. Elles seront parfaitement jointives et sans désaffleurement.
La pose de ces cornières pourra être effectuée au laser ou tout autre moyen assurant une parfaite horizontalité de l'ensemble.

Au droit de toutes découpes l'entreprise devra prévoir la reconstitution des feuillures des dalles de plafond et la mise en peinture des chants ainsi préparés.
Il est rappelé que toute fixation dans les bacs est interdite.
Les dalles des plafonds auront une densité leur conférant une parfaite assise dans l'ossature en cas de surpression de la pièce. Leur faible perméabilité à l'air évitera tout effet de filtre. Tous les panneaux comporteront un enduit au dos.
Les plafonds pourront supporter une charge supplémentaire de 3kg/m2 uniformément répartie (isolant complémentaire) et intégrer divers petits matériels.
Les plafonds seront des produits inertes ne provoquant pas de développement microbien et de champignons dans les conditions normales d'utilisation.
L'entreprise devra fournir les fiches techniques et les fiches d'entretien des produits proposés.

La dépose des plafonds existants, compris les ossatures et cornières de rive, est prévue au lot Démolition – Gros œuvre sauf pour les plaques existantes et conservées qui seront reposées après intervention des autres corps d'état.

La prestation de l'entreprise comprendra :
- Pendant la période de préparation de chantier, les plans de calepinage pour validation du maître d'œuvre, en fonction des matériaux et matériels proposés, suivant les préconisations du fabricant, toutes les fournitures, le transport, les manutentions sur le chantier et la pose de tous les éléments constituants les faux plafonds,
- tous les éléments et accessoires nécessaires à la fixation, à la bonne tenue et à la finition complète des ouvrages décrits dans le présent document (ossatures primaires et secondaires, ossatures complémentaires si nécessaire, suspentes, cornières de rives, etc…),
- la mise en place, le calage, les ajustages et le réglage des différents éléments afin d'assurer l'aplomb et l'alignement des ouvrages,
- toutes les découpes, entailles et réservations nécessaires compris les chutes, façons diverses et échafaudages, pour le passage de canalisations, aspérités de piliers ou de parois, luminaires, bouches de ventilation, trappes et

tous l'appareillage encastré, etc…L'entrepreneur devra se coordonner avec les titulaires de tous les lots concernés par la pose de matériels et appareils encastrés ou traversant les faux plafonds, voir CCTC,
- la mise en place de joint acrylique pour la fermeture des vides, fentes et jours entre les rives de plafond et les parois attenantes et en périphérie des canalisations et appareils encastrés,
- la mise à la terre de ses ouvrages et la réalisation des continuités. L'entrepreneur devra se rapprocher du lot « courants forts » pour les raccordements, conformément aux prescriptions du CCTC,
- les fixations dans les ouvrages existants, structures porteuses,
- la reprise si nécessaire des protections coupe-feu après la mise en place des suspentes,
- la fourniture et livraison, au service de maintenance, de cartons des différentes plaques mises en œuvre conformément aux prescriptions du CCTC,
- le nettoyage en cours de travaux et l'évacuation régulière des gravats du présent lot.

Le stockage des fournitures et produits sur le chantier, s'effectuera sous la responsabilité complète de l'entrepreneur. Ce stockage devra assurer une mise à l'abri des intempéries et permettre et sera effectué sur un support sec. Le temps de stockage sur le chantier avant pose devra être le plus court possible.

01.3 Etudes d'exécution

01.3.1 Etudes d'exécution de plâtrerie, peinture et faux plafonds

L'entreprise devra l'ensemble des études d'exécution propre au présent corps d'état de plâtrerie, peintures et faux plafonds. Ces études comprennent les plans EXE, notes de calculs, note méthodologiques et tous documents nécessaires à la bonne réalisation des travaux. Ces études devront être transmises pendant la durée de préparation des travaux ou lors de la préparation de ceux-ci ponctuellement. Elles seront transmises pour avis et validation au MOE, CT, CSPS et CSSI de l'opération.

Pour les travaux du pavillon V SMUR et R CRRA.

Mode de métré : U

01.4 Travaux de cloisonnement

01.4.1 Cloisons de doublage de murs et poteaux intérieurs avec plaques de plâtre type BA10

Mode de métré : au mètre carré
Constitution :
une plaque de plâtre standard à parements cartonnés BA 10, classement M0 (A2-s1,d0) avec isolant rigide de 1cm d'épaisseur maximale.
lorsque les supports ne sont pas assez plans, la plaque de plâtre ne sera pas collée mais fixée sur une ossature métallique en profil d'acier galvanisé 48 mm
Les travaux comprendront :
Coupes, entailles, réservations
Pose à la colle prescrite par le fabricant
Calicotage et ratissage des joints
Tous détails et sujétions pour la mise en œuvre.

Hauteur de parement : 3,50 ml

Sur les supports conservés mais dont l'état nécessite un traitement de surface pour application de la toile de verre et de la peinture.

Mode de métré : m2

Localisation

Pour le pavillon V SMUR et le pavillon R CRRA.

01.4.2 Cloison sèche sur ossature métallique avec isolation acoustique - 98mm - CF 1 heure

Réalisation de cloisons en plaques de plâtre sur ossature métallique conformément aux prescriptions du fabricant.
Les bâtis des WC suspendus seront cloisonnés et seront revêtues d'un doublage dans la partie d'étage visible afin de permettre la mise en place du revêtement de finition
Caractéristiques :
hauteur cloisonnement : 3,50 ml (hauteurs du niveau).
épaisseur de la cloison : 98 mm minimum (à confirmer lors de la phase de préparation du chantier en fonction du complexe retenu par l'entreprise).
un parement côté extérieur et intérieur de la cloison pour le cloisonnement et coté extérieur pour habillage WC suspendus.
Constitution :
une ossature métallique en profil d'acier galvanisé (montant simple)

Parement en 2 plaques de plâtre BA13 ou BA18 sur parement extérieur et intérieur de la cloison de doublage, classement M0 (A2-s1,d0), exécution suivant les prescriptions du fabricant,
Parement en 1 plaques de plâtre BA13 ou BA18 sur parement extérieur de la cloison de doublage pour les habillage de WC suspendus, classement M0 (A2-s1,d0), exécution suivant les prescriptions du fabricant,
largeur des plaques : 600 à 1200 mm,
dureté : plaques haute dureté,
Isolant phonique en remplissage de 70 mm,
Chutes, coupes, pièces spéciales.
Calicotage, ratissage des joints, renfort d'angle métallique, ruban de mousse et cordon acrylique au sol, garnissage sous plancher béton et nervure de bac acier de plancher collaborant, polyane d'étanchéité en pied de cloison dans les pièces humides.
Renforts incorporés si nécessaire au droit des appareils sanitaires, radiateurs, mobiliers, et équipements fixes sur cloison, etc.

Degré CF de 1 heure pour toutes les cloisons

Mode de métré: au m²

Pour le pavillon V SMUR: 105 m²
Pour le pavillon R CRRA: 118 m²

Mode de métré : m2

Localisation

Pour le pavillon V SMUR: Cloisonnements des sanitaires, des locaux créés, cloison à reconstruire sur le local détente V 00 05
Pour le pavillon R CRRA: Cloisonnement des locaux, SAS plateforme élévatrice, locaux armoires électriques (CFO, CFA, STS) créés

01.4.3 Renforts dans les cloisons

Les renforts dans les cloisons pour fixer les divers équipements seront incorporés par le présent sous-lot. Ils seront réalisés suivant les cas par des feuillards horizontaux ou par des panneaux bois vissés dans les montants de cloisons. Les fixations des équipements se feront par vis adaptées.
L'entraxe et/ou les points de fixation seront fonction de la charge à supporter.
Ils seront mis en Œuvre à l'avancement du chantier selon les plans d'implantation des divers équipements fournis par les corps d'état demandeurs et après mise au point avec les utilisateurs et le maître d'ouvrage sur les équipements mobiliers fixes.
Les plans d'équipements devront comprendre l'emplacement exact de leur matériel installé ainsi que le poids et les dimensions.

La hauteur du renfort devra être au minimum de 20 cm. Son épaisseur suivant la résistance du matériau afin de supporter l'équipement souhaité.

En ml pour les équipements,

Mode de métré : ml

Localisation

Pour le pavillon V SMUR:
barres de relevage et d'appui sanitaires,
renforts derrières les lavabos et laves mains,
système spécifique pour la pose des WC avec entretoises,
télévisions dans salle de détente et attente opérationnelle,
meubles fixes (coin cuisine dans le local détente).
Pour le pavillon R CRRA:
télévisions dans salle de détente et attente opérationnelle,

01.4.4 Cloison en carreaux de plâtres standard de 100 mm

Fourniture et pose de carreaux de plâtre de très haute densité.
Carreaux de 66 X 50 hourdés à la colle,
Épaisseur du carreau 100 mm,
y compris coltinage, découpe,
Pose sur semelle résiliente,
La cloison sera enduite d'un enduit de lissage permettant de mettre en place une toile de verre de finition,

En bouchement d'ouvertures supprimées au titre du projet.

Mode de métré : m2

Localisation

Pour le pavillon V SMUR ouvertures des portes sur locaux V 00 09, V 00 06, V 00 12, V 00 14, V 00 16

01.4.5 Reprises d'enduits au plâtre sur les parois et plafonds

Les travaux concernent la reprise d'enduits sur les parois, afin d'obtenir un support propre à recevoir un nouveau revêtement.
Piquage des parties d'enduits soufflés, friables ou dégradées.
Nettoyage, dépoussiérage et humidification du support purgé avant mise en Œuvre de l'enduit.
Fourniture et mise en Œuvre d'un enduit plâtre fin de haute dureté
Application manuelle ou projeté à la machine
Compris lissage, amortissement dans les angles, arêtes dressées, renforcées par baguette d'angle, compris raccords soignés sur existant.
Ponçage, égrenage.
Nettoyage.
Échafaudage nécessaire.
Finition : prêt à peindre.
Largeur de reprise sur verticalité des parois démolies : 0,10 ml
Largeur de reprise sur horizontalité des pieds de parois (dépose des plinthes) : 0,10 cm

Compris tous détails et sujétions nécessaires

Pour le pavillon V SMUR: 25 m²
Pour le pavillon R CRRA: 15 m²

Mode de métré : m2

Localisation

Pour les pavillons V SMUR et R CRRA:
En pieds de parois pour les plinthes de toutes natures déposées,
Pour les verticalités des cloisonnements déposés,
Au droit des créations de sous-œuvre pour les agrandissements de portes, création de passages libres....

01.4.6 Scellement et reprise d'enduits en périphérie des cadres de portes

Après réalisation de la dépose soignée de menuiseries intérieures bois il sera nécessaire de réaliser l'habillage soigné autour du nouveau cadre de porte mis en place. Cet habillage comprend le scellement et la reprise des enduits afin de mettre en œuvre une peinture ou un revêtement de toile de verre.

Les travaux comprendront :
Les travaux concernent la reprise d'enduits sur les parois, afin d'obtenir un support propre à recevoir un nouveau revêtement.
Scellement,
Piquage des parties d'enduits soufflés, friables ou dégradées.
Nettoyage, dépoussiérage et humidification du support purgé avant mise en Œuvre de l'enduit.
Fourniture et mise en Œuvre d'un enduit plâtre fin de haute dureté
Application manuelle ou projeté à la machine
Compris lissage, amortissement dans les angles, arêtes dressées, renforcées par baguette d'angle, compris raccords soignés sur existant.
Ponçage, égrenage.

Finition : prêt à peindre ou à revêtir d'une toile de verre.
Largeur de reprise sur verticalité et linteau : épaisseur du mur support

Compris tous détails et sujétions nécessaires.

Mode de métré : m2

Localisation

Pour le pavillon R CRRA:12 m²
Pour le pavillon V SMUR:7 m²

01.4.7 Retombées de plafonds en plaques de plâtre (joues)

Réalisation de joues de retombées de plafonds, travaux comprenant :

Ossature porteuse métallique
Joue de plafond réalisé en plaques de plâtre BA 15 compris traitement des joints, tablettage.
Compris mise en place de cornières d'arrêt en acier galvanisé laqué, pour arrêt entre placo et plafonds fibre ou métal
Compris toutes sujétions de parfaite mise en œuvre
Ensemble selon les plans projet architecte, plans coupes et détails.
Retombée depuis la dalle haute (environ 0,70 ml) suivant altimétrie des faux plafonds mis en places.

Mode de métré : ml

Localisation

Pour le pavillon V SMUR et pavillon R CRRA, en circulations,

01.4.8 Reconstitution de degré coupe-feu CF 2 heures, murs, cloisons, planchers après passage des différents réseaux

En fin de chantier, après passages des différents réseaux techniques de l'ensemble des corps d'état, il est prévu le rebouchage au plâtre des réservations effectuées par le maçon (ou les autres corps d'états), au droit des planchers et des murs ou cloisons, avec reconstitution du degré CF attendu dans le projet.
Réservations supérieures à diamètre 100 mm.
Les rebouchages des réservations inférieures à diamètre 100 mm seront effectués par chaque corps d'état concerné. Si les entreprises utilisent de la mousse, le produit devra faire l'objet d'un PV et d'une fiche technique et devra recevoir l'aval du maître d'œuvre et du contrôleur technique.

Mode de métré : U

Localisation

Pour les pavillons V SMUR et pavillon R CRRA

01.4.9 Caisson d'habillage en plaques de plâtre

Exécution de caissons d'habillage pour tuyauteries en plaques de plâtre, compris suspentes, ossature support métallique à fixer sur plancher ou contre maçonnerie ou cloisons, garnissage coupe-feu et toutes sujétions.
Ensemble standard, 3 faces pour encoffrement vertical suivant localisation et destination.

Ensemble avec résistance au feu, CF 1 heure suivant localisation et destination.

Une isolation phonique sera à mettre en place dans le cas d'un caisson d'habillage de tuyauterie.

Hauteur des caissons : entre plancher et faux plafonds soit 3 ml
Epaisseur : 30 à 40 cm

Pour le pavillon V SMUR: 12 ml
Pour le pavillon R CRRA: 9 ml

Mode de métré: au ML

Mode de métré : ml

Localisation

Pour les pavillons V SMUR et R CRRA: en habillage des tuyauteries verticales à maintenir.

01.4.10 Dépose soignée de cloisonnement

Afin d'agrandir le plateau d'appel du CRRA au pavillon R il est nécessaire de réaliser une dépose soignée de la cloison existante de séparation entre les locaux R S1 77 et R S1 71.

La dépose comprend :
Le retrait de la cloison existante sur toute la longueur,
Le retrait des 2 menuiseries bois,
Le retarit des châssis fixes vitrés,
L'évacuation des gravois en décharge ou recyclage,

La dépose doit être soignée afin de limiter les reprises au droit des poteaux existants conservés.

Pour le pavillon R CRRA : cloison entre local R S1 77 et R S1 71

Mode de métré : m3

Localisation

Pour le pavillon R CRRA: cloison entre local R S1 77 et R S1 71

01.5 Travaux de faux plafonds

01.5.1 Plafonds suspendus en plaques de plâtre (type 1)

Réalisation de plafonds suspendus en plaques de plâtre, comprenant :

Plafonds constitués de plaques de plâtre vissées sur un contrelatage réalisé en profilés métalliques.
Constitution des ouvrages :
Ossature primaire en acier galvanisé d'épaisseur 75/100ème et fourrures en acier galvanisé d'épaisseur 6/10ème, fixées par clipsage,
Suspentes ou tiges filetées fixées dans les planchers hauts existants ou contre les cloisons.
Prestation conforme au D.T.U 25.41.
1 plaque de plâtre BA 13 jointoyée par calicot et colle entre plaques et entre plaques et parois, compris toutes retombées décoratives entre niveaux différents (plaques de plâtre plein).
Compris toutes sujétions de pose, traitement des joints, coupes etc,.et réservations pour incorporation de luminaires ou autres appareillages avec renforts, si nécessaire.
Mise en œuvre suivant notice technique, comprenant :
Traçage et implantation.
Ossatures primaires et secondaires adaptées.
Pose des suspentes.
Pose des plaques de plâtre et vissage dans profilés métalliques.
Plaques de plâtres hydrofuge
Traitement des joints suivant prescriptions du fabricant.
Toutes joues, retombées, calepinage et mises en Œuvre spéciales.
Toutes préparations avant peinture.
Nettoyage en fin d'intervention.

Mode de métré : au m²

Pour le pavillon V SMUR : 35 m²
Pour le pavillon R CRRA :0 m²

Mode de métré : m2

Localisation

Pour le pavillon V SMUR: Plafonds dans les sanitaires, plafonds dans les circulations (voir plan des faux plafonds)

01.5.2 Plafonds suspendus en dalles de fibres minérale 600 X 600 mm acoustique standard (type 2)

Mode de métré : au m2 mis en œuvre

Les travaux comprendront la réalisation, la fourniture et pose d'un faux plafond démontable, suivant les prescriptions ci-après :

Plafond acoustique standard

Dalles de 600 X 600 :

Plafond acoustique en laine de verre haute densité revêtue d'un voile de verre imprégné de blanc
Bords droits naturels
Épaisseur : 15 ou 20mm
Réaction au feu : A2s1d0
Acoustique : classe d'absorption A αw :0,90
La dalle pourra être époussetée à l'air comprimé ou dépoussiérée à l'aspirateur une fois par semaine
PV d'essais obligatoire.

Structure / Montage :

Ossature métallique en acier galvanisé laquée blanche, apparente, largeur de 24 mm, constituée de profilés T de hauteur 38mm,
Ossature résistant à la corrosion
Cornières de rive en acier doux laqué blanches
Suspentes réglables et profils porteurs
Profilés entretoises et profilés porteurs
Les profils devront être traités époxy
Clips anti soulèvement des plaques
La finition en rive se fera à l'aide d'une cornière laquée fixée directement sur la paroi
Compris toutes sujétions pour accrochage, réglage, coupes, découpes, chutes, jointoiement des plaques, échafaudage, etc... sans aucune plus-value
Teinte de l'ossature apparente au choix de l'Architecte

Caractéristiques :

Mise en œuvre suivant plan de calepinage sur réseau d'ossatures (primaire et secondaire) métalliques apparentes laquées, constitué de profilés porteurs et de profilés d'entretoises.
L'ensemble devra être conforme aux prescriptions d'emploi du fabricant.

Le prix unitaire du présent article devra comprendre les sujétions de mise en œuvre et de finition de plafond suspendu au droit des équipements hospitaliers.

Mode de métré : au m²

Pour le pavillon V SMUR : 300 m²
Pour le pavillon R CRRA : 253 m²

Mode de métré : m2

Localisation

Pour le pavillon V SMUR: Tous les locaux hors sanitaires et circulation principale.
Pour le pavillon R CRRA: Tous les locaux

01.5.3 Plafonds suspendus en dalles de fibres minérales 1200 X 600 mm acoustique standard (type 3)

Fourniture et pose de faux plafonds en dalles comprenant :

Dalles de 1200 X 600 :

Plafond acoustique en laine de verre haute densité revêtue d'un voile de verre imprégné de blanc
Bords droits naturels
Épaisseur : 15 ou 20mm
Réaction au feu : A2s1d0
Acoustique : classe d'absorption A αw :0,90
La dalle pourra être époussetée à l'air comprimé ou dépoussiérée à l'aspirateur une fois par semaine
PV d'essais obligatoire.

Structure / Montage :

Ossature métallique en acier galvanisé laquée blanche, apparente, largeur de 24 mm, constituée de profilés T de hauteur 38mm,
Ossature résistant à la corrosion
Cornières de rive en acier doux laqué blanches
Suspentes réglables et profils porteurs
Profilés entretoises et profilés porteurs
Les profils devront être traités époxy
Clips anti soulèvement des plaques
La finition en rive se fera à l'aide d'une cornière laquée fixée directement sur la paroi
Compris toutes sujétions pour accrochage, réglage, coupes, découpes, chutes, jointoiement des plaques, échafaudage, etc... sans aucune plus-value
Teinte de l'ossature apparente au choix de l'Architecte

Caractéristiques :

Mise en œuvre suivant plan de calepinage sur réseau d'ossatures (primaire et secondaire) métalliques apparentes laquées, constitué de profilés porteurs et de profilés d'entretoises.
L'ensemble devra être conforme aux prescriptions d'emploi du fabricant.

Le prix unitaire du présent article devra comprendre les sujétions de mise en œuvre et de finition de plafond suspendu au droit des équipements hospitaliers.

Pose suivant le plan de calepinage des circulations.

Mode de métré : au m²

Pour le pavillon V SMUR :123 m²
Pour le pavillon R CRRA : 0 m²

Mode de métré : m2

Localisation

Pour le pavillon V SMUR: dans les circulations et sans portes V 00 11.

01.5.4 Plafonds suspendus en plaques de plâtre CF 1 heure (type 4)

Réalisation de plafonds suspendus en plaques de plâtre CF 1 heure, comprenant :
Plafonds constitués de plaques de plâtre vissées sur un contrelatage réalisé en profilés métalliques.
Constitution des ouvrages :

Ossature primaire en acier galvanisé d'épaisseur 75/100ème et fourrures en acier galvanisé d'épaisseur 6/10ème, fixées par clipsage,
Suspentes ou tiges filetées fixées dans les planchers hauts existants ou contre les cloisons.
Prestation conforme au D.T.U 25.41.
1 plaque de plâtre BA 15 jointoyée par calicot et colle entre plaques et entre plaques et parois, compris toutes retombées décoratives entre niveaux différents (plaques de plâtre plein).
Compris toutes sujétions de pose, traitement des joints, coupes etc,.et réservations pour incorporation de luminaires ou autres appareillages avec renforts, si nécessaire.
Mise en œuvre suivant notice technique, comprenant :
Traçage et implantation.
Ossatures primaires et secondaires adaptées.
Pose des suspentes.
Pose des plaques de plâtre et vissage dans profilés métalliques.
Plaques de plâtres hydrofuge
Traitement des joints suivant prescriptions du fabricant.
Toutes joues, retombées, calepinage et mises en Œuvre spéciales.
Toutes préparations avant peinture.
Nettoyage en fin d'intervention.

Mode de métré : au m²

Pour le pavillon V SMUR : 5 m²
Pour le pavillon R CRRA : 5 m²

Mode de métré : m2

Localisation

Pour le pavillon V SMUR: Plafonds dans armoire électrique
Pour le pavillon R CRRA: Plafonds des armoires électriques CFA/CFO/STE

01.5.5 *Poutre soffite en plaque de plâtre*

Réalisation d'une poutre soffite en plaques de plâtres comprenant :

Armature sur 3 cotés en profilés acier galvanisé,
Plaque de plâtres avec finition bandes à joins,
Largeur du soffite environ 60 cm,
Retombée du soffite environ 40 cm,
Longueur du soffite : 9,50 ml

Le soffite doit permettre d'adapter les altimétries des plafonds des locaux R S1 77 et R S1 71 conservés dans leur hauteur de pose et existante.

Le soffite recevra un traitement par peinture prévu à l'article peinture.

Mode de métré : ml

Localisation

Pour le pavillon R CRRA entre les locaux R S1 77 et R S1 71.

01.5.6 *Prévisions pour interventions ponctuelles*

Les travaux comprendront la dépose ponctuelle soignée de faux plafond, puis repose avec adaptation, suivant les prescriptions ci-après :

- dépose soignée pour réemploi, de faux plafond (plaques + ossatures) avec stockage propre d'environ 45 m2.
- repose du faux plafond préalablement déposé avec adaptation de celui-ci autour des nouvelles gaines (compris modifications des ossatures, coupes et toutes sujétions).
- hauteur de pose : entre 2,50 et 3.00 m.

En reprise de l'existant afin de permettre le passage et le branchement des réseaux dans les circulations hors périmètre de chantier (réseaux CVC, plomberie, électricité, SSI)

Mode de métré : m2

Localisation

Pour le pavillon V SMUR : En reprise dans la circulation du hall hors emprise de chantier,
Pour le pavillon R CRRA : En reprise dans la circulation du hall hors emprise de chantier,

01.5.7 Percements et réservations dans les plaques de faux plafonds

Tous les percements et réservations dans les dalles de plafond seront réalisés par le titulaire du présent sous lot. Ils seront définis en fonction des demandes et des plans de réservations effectués par les autres corps d'état pendant la phase de préparation du chantier.

Les prix de fourniture et pose des plafonds décrits ci-dessus, proposés par l'entrepreneur tiendront compte de ces prestations de réservations. L'entrepreneur ne pourra pas faire valoir de prix supplémentaire. Si certaines entreprises ne donnent pas leurs réservations suffisamment tôt, elles seront réalisées par le titulaire des travaux de plafonds suspendus au frais des entreprises demandeuses.

Mode de métré : ens

Localisation

sur les faux plafonds mis en œuvre dans le cadre de cette opération.

01.5.8 Panneaux plafonniers acoustiques

Fourniture et pose de panneaux acoustiques à poser en plafond comprenant :

armature en acier protégé contre la corrosion
ouate af1 de couleur blanche en matière 100 % recyclée
voile microporeux gris ou noir
housse amovible en textile transonore aeria maille ronde
Indémaillable
330 g/m² (panneau acoustiques)
190 g/m² (panneau ajourés)
Protection contre la salissure :
Hydro-oléo-phobie ≥ 5 (AATCC118 et AATCC193)
Caractère antistatique 7.1010 Ω (EN 1149-1)

Acoustique
Coefficient d'absorption
αw = 1, nrc = 1, classe a

Classement européen de réaction au feu
Produit complet : b-s2, d0

Coloris dans les tons de la gamme au choix de l'architecte.

Pose suspendue sur des câbles en acier (pose en dessous du faux plafond des locaux)

Dimensions : suivant plan (1,00 X 1,50 ml)

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon V SMUR : au-dessus des postes de travail V 00 03b
Pour le pavillon R CRRA : au-dessus des postes de travail R S1 80

01.5.9 Dépose de faux plafonds en réemploi.

Afin de réaliser la dépose de la cloison entre les locaux R S1 77 et R S1 71 il est nécessaire de déposer proprement une partie de faux plafonds existante. Cette dépose comprend :
Dépose des dalles et stockage en conservation pour réemploi. Le stockage peut se faire sur le site dans la mesure de la place disponible. Les éléments devront être protégés.
Dépose cornière de rive et entretoise,

Repose de l'ensemble avec adaptation suivant article suivant.

Pour le pavillon R CRRA : 10 m²,

Mode de métré: au m²

Mode de métré : m2

Localisation

Pour le pavillon R CRRA : Plafond du local R S1 71

01.5.10 Remplacement de faux plafonds en circulations

Afin de réaliser le passage de réseaux CVC et électrique il est nécessaire de déposer puis reposer des surfaces de faux plafonds dans les circulations.
Ces plafonds seront refaits à neuf suite aux interventions.

01.5.10.1 *Dépose de faux plafonds sans réemploi*

Réalisation de la dépose des faux plafonds comprenant :
La dépose des suspentes,
La dépose des entretoises et cornières de rives,
La dépose des dalles de toutes natures,
L'évacuation en décharges ou en recyclage,

Nota : Lors du déroulement de la prestation le MOE pourra décider de la conservation des cornières de rives pour remettre un nouveau faux plafond.

Pour le pavillon V SMUR : En circulations V 00 20, V 00 20b, V 00 31b - 80 m²
Pour le pavillon R CRRA : en circulation R S1 03, R S1 48, 5 S1 58 - 215 m²

Mode de métré : m2

Localisation

Pour le pavillon V SMUR : En circulations V 00 20, V 00 20b, V 00 31b
Pour le pavillon R CRRA : en circulation R S1 03, R S1 48, 5 S1 58

01.5.10.2 *Pose de faux plafonds en dalle*

Mode de métré : au m2 mis en œuvre

Les travaux comprendront la réalisation, la fourniture et pose d'un faux plafond démontable, suivant les prescriptions ci-après :

Plafond acoustique standard

Dalles de 600 X 600 :

Plafond acoustique en laine de verre haute densité revêtue d'un voile de verre imprégné de blanc
Bords droits naturels
Épaisseur : 15 ou 20mm
Réaction au feu : A2s1d0
Acoustique : classe d'absorption A αw :0,90
La dalle pourra être époussetée à l'air comprimé ou dépoussiérée à l'aspirateur une fois par semaine
PV d'essais obligatoire.

Structure / Montage :

Ossature métallique en acier galvanisé laquée blanche, apparente, largeur de 24 mm, constituée de profilés T de hauteur 38mm,
Ossature résistant à la corrosion
Cornières de rive en acier doux laqué blanches
Suspentes réglables et profils porteurs
Profilés entretoises et profilés porteurs
Les profils devront être traités époxy
Clips anti soulèvement des plaques
La finition en rive se fera à l'aide d'une cornière laquée fixée directement sur la paroi
Compris toutes sujétions pour accrochage, réglage, coupes, découpes, chutes, jointoiement des plaques, échafaudage, etc... sans aucune plus-value
Teinte de l'ossature apparente au choix de l'Architecte

Caractéristiques :

Mise en œuvre suivant plan de calepinage sur réseau d'ossatures (primaire et secondaire) métalliques apparentes laquées, constitué de profilés porteurs et de profilés d'entretoises.
L'ensemble devra être conforme aux prescriptions d'emploi du fabricant.

Le prix unitaire du présent article devra comprendre les sujétions de mise en œuvre et de finition de plafond suspendu au droit des équipements hospitaliers.

Mode de métré : au m²

Pour le pavillon V SMUR : En circulations V 00 20, V 00 20b, V 00 31b - 80 m²
Pour le pavillon R CRRA : en circulation R S1 03, R S1 48, 5 S1 58 - 215 m²

Mode de métré : m2

Localisation

Pour le pavillon V SMUR : En circulations V 00 20, V 00 20b, V 00 31b
Pour le pavillon R CRRA : en circulation R S1 03, R S1 48, 5 S1 58

01.5.11 Reprise de faux plafonds existants

Afin de remettre en état le faux plafond existant en dalle de 60 X 60 dans le local R S1 71 après la dépose du cloisonnement l'entreprise devra :

L'adaptation et la pose de la nouvelle cornière de rive sur son support (soffite créée),
La mise en place des Tè d'entretoise,
La remise en place des dalles existantes qui auront été préalablement déposées et stockées pour réemploi.
Compris toutes suggestions d'adaptations et de mise en œuvre.

Pour le pavillon R CRRA : 10 m² de faux plafonds à réinstaller.

Mode de métré : m2

Localisation

Dans le local R S1 71 au droit de la cloison déposée (entre local R S1 77 et R S1 71)

01.6 Travaux de peintures

01.6.1 Reprises d'enduits au plâtre sur les parois

Les travaux concernent la reprise d'enduits sur les parois, afin d'obtenir un support propre à recevoir un nouveau revêtement.
Piquage des parties d'enduits soufflés, friables ou dégradées.
Nettoyage, dépoussiérage et humidification du support purgé avant mise en Œuvre de l'enduit.
Fourniture et mise en Œuvre d'un enduit plâtre fin de haute dureté
Application manuelle ou projeté à la machine
Compris lissage, amortissement dans les angles, arêtes dressées, renforcées par baguette d'angle, compris raccords soignés sur existant.
Ponçage, égrenage.
Nettoyage.
Échafaudage nécessaire.
Finition : prêt à peindre.
Largeur de reprise sur verticalité des parois démolies : 0,10 ml
Compris tous détails et sujétions nécessaires.

Pour le pavillon V SMUR: 60 m²
Pour le pavillon R CRRA: 20 m²

Mode de métré : m2

Localisation

Pour le pavillon V SMUR :
Reprises verticales au droit des parois démolies,
Reprises pour préparation des supports à peindre,
Reprises vers faïence murale déposée (vers anciens points d'eau),
Reprises derrière les mains courantes bois déposées en circulation,
Reprises sur plinthes en carrelage et de tous types déposés,
Pour le pavillon R CRRA : Dito pavillon V

01.6.2 Arrachage de revêtements muraux de tous types

La toile de verre, les revêtements épais ou papiers peint existants sur les murs et cloisons conservés seront arrachés pour permettre leur remplacement par une nouvelle toile de verre (ou peinture)
Cette dépose devra être soignée afin de limiter d'endommager les supports existants.
Elle sera réalisée sur la totalité de la hauteur des parois revêtues en présence.

Mode de métré : m2

Pour le pavillon V SMUR : 900 m²
Pour le pavillon R CRRA : 395 m²

Mode de métré : m2

Localisation

Sur les murs conservés au titre du projet dans l'ensemble des locaux concernés des pavillons V SMUR et R CRRA.

01.6.3 Masticage et reprises d'enduits

Sur tout type de cloisons ou murs existants après arrachage des revêtements existants, l'entrepreneur devra les masticages et ponçages y compris la révision des joints et toutes sujétions avant la pose d'une nouvelle toile de verre. La prestation comprendra :
grattage, rebouchage, égrenage et ponçage
ratissage à l'enduit avec plusieurs passe
lessivage
fourniture, pose et collage de bandes de calicot, compris marouflage et ratissage de ces bandes sur murs
masticage et ponçage avant encollage
application d'une couche de peinture d'impression mate
Hauteur théorique : 3,10 ml
Nota : Le support fera l'objet d'une réception entre le présent lot et les entreprises en charges des lots revêtements muraux, peintures, carrelage faïence
Mode de métré : m2
Pour le pavillon V SMUR : 250 m²
Pour le pavillon R CRRA : 30 m²

Mode de métré : m2

Localisation

Pour les pavillon V SMUR et R CRRA:
Au niveau des revêtements arrachés afin d'obtenir une qualité permettant la mise en place du nouveau revêtement,
Au niveau des murs conservés anciennement revêtus de faïence ou de carrelage pour les plinthes.

01.6.4 Fourniture et pose de toile de verre

La prestation comprendra la fourniture et pose de toile de fibres de verre classement M1 ou B-s1, d0 à peindre de 120 g/m2, tissée ou en polyester non tissé, compris coupes d'arasement, toutes découpes et marouflage des joints, dessin au choix du Maître d'Œuvre, posé et collé à joints vifs et couche d'impression.
Hauteur de pose : 3,00 ml
Mode de métré : m2

Pour le pavillon V SMUR : 1 370 m²
Pour le pavillon R CRRA : 400 m²

Compris toues les découpes, chutes.

Mode de métré : m2

Localisation

Pour le pavillon V SMUR : Ensemble des murs du secteur sauf sanitaires traités en revêtement PVC,
Pour le pavillon R CRRA : Ensemble des murs du secteur et en reprise sur salle SAS 69 (R S1 77),

01.6.5 Panneaux plafonniers acoustiques

Sans objet – Voir prestation de faux plafonds

01.6.6 Peinture sur les murs et les cloisons

Réalisation de la peinture sur les murs et les cloisons comprenant :

Nature des subjectiles : plaque de plâtre à épiderme cartonné ou maçonnerie enduite ou cloisons brique enduites ou toile de verre.
a) Préparation des subjectiles
égrenage
ponçage, époussetage
b) Couche d'impression
application obligatoire d'une couche d'impression nourrissante et imperméable, famille 1, classe 4a, glycéro. Elle sera de couleur grise lorsque la couche de finition sera de couleur vive.
c) Peinture
Exécution de peinture sur murs et cloisons, comprenant :
Application de 2 couches de peinture à base de résine alkyde en émulsion et acrylique (Famille I, classe 7b2), aspect satiné.
Mise en Œuvre au rouleau et au pinceau suivant prescription du fabricant, compris, réchampissages, protections, échafaudage et toutes sujétions de mise en Œuvre.

Teintes au choix de l'architecte dans la gamme standard du fabricant et formes géométriques de couleur possible dans les circulations.
La peinture devra résister au lessivage des murs.

Pour le pavillon V SMUR :1 240 m²
Pour le pavillon R CRRA : local R S1 81, R S1 80, SAS R S1 78, Salle SAS 69 R S1 77 - 435 m², locaux armoires électriques CFO/CFA/STE

Nota: La peinture des murs du local salle SAS 69 (R S1 77) est à reprendre entièrement au titre du présent chantier.

Hauteur 2,80 ml

Métrés : au m2

Mode de métré : m2

Localisation

Pavillons V SMUR et R CRRA tous les locaux sauf au pavillon V (sanitaires avec revêtement mural PVC).

01.6.7 Peinture des plafonds et joues

Réalisation de la peinture sur les plafonds en plaques de plâtres comprenant :

Nature des subjectiles : plaque de plâtre à épiderme cartonné.
a) Préparation des subjectiles
égrenage
ponçage, époussetage
b) Couche d'impression
application obligatoire d'une couche d'impression nourrissante et imperméable, famille 1, classe 4a, glycéro.
c) Peinture
Exécution de peinture sur plafonds comprenant :
Application de 2 couches de peinture à base de résine alkyde en émulsion et acrylique (Famille I, classe 4a), aspect satiné.
Mise en Œuvre au rouleau et au pinceau suivant prescription du fabricant,
Y compris, réchampissages, protections, échafaudage si nécessaire.
Y compris tous détails et toutes sujétions de mise en Œuvre.
Teintes au choix de l'architecte dans la gamme standard du fabricant.
La peinture devra résister au lessivage.
Métrés : au m2

Mode de métré : m2

Localisation

Pour le pavillon V SMUR :
Plafonds en plaques de plâtre apparents et joues en BA13,
Plafond des placards existants ou neufs,
Joues de faux plafonds en circulation et salles de détente,

Pour le pavillon R CRRA :
Soffite entre les locaux R S1 77 et R S1 71,
Plafonds des locaux électriques CFO/CFA/STE

01.6.8 Peintures sur boiseries

Réalisation des peintures sur les boiseries comprenant :

a) Préparation :
Nature des subjectiles : sapin du nord, bois tropicaux
Préparation des subjectiles :
brossage des salissures, époussetage
impression nourrissante et imperméable, famille 1, classe 4a
rebouchage
enduit non repassé
ponçage à sec, dépoussiérage.
b) Peinture :
Application d'une peinture sur boiseries intérieures neuves ou existantes :
impression très pénétrante, classement AFNOR NFT 36 005 famille 1 classe 4a/7b2
Finition :
2 couches de peinture de protection et de décoration du bois.
Propriétés :
microporeuse

souple dans le temps
lessivable (classe 2 norme NF EN 13 300 de février 2002)
classement AFNOR NFT 36 005 famille 1 classe 4a/7b2 (alkydes – séchage à l'air/acrylique et copolymères en phase aqueuse)
Aspect du film :
satin
teintes au choix de l'architecte dans la gamme standard du fabricant

Pour le pavillon V SMUR : 130 m²
Pour le pavillon R CRRA : 25 m²

Métrés : au m²

Mode de métré : m2

Localisation

Pour le pavillon V SMUR et le pavillon R CRRA :
L'ensemble des menuiseries bois des 2 zones (huisseries, portes (2 faces). Sur neuf et existant,
Portes des placards existants en circulation et dans les locaux,
Menuiseries bois extérieures mises en place au titre du projet (des 2 côtés de la menuiserie)
Menuiseries bois extérieures existantes (côtés intérieures de la menuiserie)

01.6.9 Peintures sur métallerie

Réalisation des peintures sur la métallerie comprenant :

Nature des subjectiles : métaux ferrifères.
a) Préparation des subjectiles :
nettoyage
dégraissage
grattage de la calamine
brossage de la rouille
dépoussiérage
application d'une peinture antirouille oléoglycérophtalique
application de 2 couches de laque glycérophtalique modifié, famille 1, classe 4a.
Métrés : au m2

Pour le pavillon V SMUR : 90 m²
Pour le pavillon R CRRA : 30 m²

Mode de métré : m2

Localisation

Pour les pavillons V SMUR et R CRRA : Tuyauteries eau et chauffage, radiateurs, gaz médicaux, plomberie, réseau RIA.

01.6.10 Nettoyage de fin de chantier

Mode de métré : au forfait pour les locaux du pavillon V SMUR et du pavillon R CRRA.

Attention compte tenue de l'achèvement en décalé des locaux SMUR et CRRA il est nécessaire de prévoir une intervention en 2 temps

Nettoyages en trois temps :
Avant OPR (nettoyage complet)
Après intervention des entreprises pour les retouches
Avant la livraison (nettoyage complet)
Le nettoyage sera réalisé par une entreprise spécialisée dûment qualifiée (sous-traitant à soumettre à l'approbation du maître d'œuvre avant tout commencement des travaux). L'entreprise aura à sa charge toutes les protections des ouvrages en place, échafaudage sur pieds ou plate-forme élévatrice, platelages, etc
Tous les produits utilisés seront compatibles avec les supports. Tous les matériels et matériaux utilisés seront neufs et propres n'entraînant aucune rayure ou dégradation sur les prestations en place.
La sécurité du personnel sera respectée suivant les recommandations du coordonnateur de sécurité et du code du travail.

NOTA : Tous les détritus, emballages, palettes, etc ... sont enlevés ou stockés dans des bennes appropriées par chaque entreprise en cours de chantier.

Les travaux comprendront entre autre (liste non exhaustive) : Les équipements des articles ci-dessous.

murs (peinture, plaques en stratifié) : poussières - souillures - projections - traînées.
revêtements muraux (toile de verre ou autres) : joints - colle - poussières - souillures - projections - peinture

traînées.
portes : vernis - colle - peinture - joints - cambouis - projections - traces de doigts.
vitres et huisseries : étiquettes - projections - poussières - lavage.
volets roulants : étiquettes - projections - poussières.
plafonds : cambouis - projections - poussières - traces.
luminaires : étiquettes - poussières - insectes morts.
petits appareillages électriques (prises, interrupteurs) : Poussières, peinture, projections
équipements sanitaires et plans de travail : étiquettes - poussières - joints - colle - tartre - plâtre - souillures tâches.
sols et plinthes : étiquettes - joints - colle - peinture - gravats - poussières - traînées.
radiateurs : poussières - peinture - projections.
bouches, grilles, gaines, tuyauteries : poussières.

NOTA : La qualité d'un nettoyage soigné s'évalue par l'absence de l'ensemble de salissures.

Mode de métré : Forfait

Localisation

Pour le pavillon V SMUR : Dans tous les locaux concernés par les travaux de la présente opération.
Pour le pavillon R CRRA : Dans tous les locaux concernés par les travaux de la présente opération.

01.6.11 Nettoyage des menuiseries extérieures (portes et fenêtres)

Le nettoyage des menuiseries extérieures comprend :

Un nettoyage des montants coté intérieur des menuiseries aluminium afin de retrouver une propreté et une couleur d'aluminium proche de l'origine. Ce nettoyage devra être réalisé avec un produit approprié et faire l'objet d'essais afin d'avoir un rendu et un aspect de finition propre à l'origine.

Pour les 2 coté (intérieur et extérieur)
Dépoussiérage des vitrages et ossature y compris bavettes,
Nettoyage à l'éponge humide des ossatures y compris les feuillures et bavettes,
Nettoyage avec la raclette et un produit courant à vitre des châssis et portes.
Sur bavette aluminium (pour enlèvement des poussières et salissures).

Sur toutes les fenêtres du projet.

Pour le pavillon V SMUR : 15 fenêtres ou portes fenêtres
Pour le pavillon R CRRA : 11 fenêtres ou portes fenêtres

Mode de métré : Forfait

Localisation

Pour le pavillon V SMUR : RDC aile Ouest,
Pour le pavillon R CRRA : RDC des locaux

01.7 Plancher technique

01.7.1 Plancher technique en dalle

Fourniture et pose d'un plancher technique comprenant :
Panneaux de 60 X 60 et de 30 mm. Les panneaux sont interchangeables avec un noyau en bois haute densité dans un cadre support,
Charge statique 453 Kg,
Tôle d'acier de 0,5 mm,
Piédestal standard permettant une réhausse afin d'atteindre la hauteur souhaitée de 16 . Le piédestal est constitué d'un tube avec platine basse de fixation au support dalle existant, d'une platine haute permettant de mettre en place les entretoises avec vérins fin de réglage,
Le plancher technique devra avoir une résistance et une stabilité notamment concernant les règles de sécurité incendie,

Le présent article comprend le calepinage, la pose, toutes les découpes et chutes.
Autour des radiateur non déposés le plancher technique devra se faire avec une joue entre le plancher existant et la surface haute du plancher technique posé.

Le poste comprend aussi les découpes pour le passage des câbles (les câbles seront fournis et posés par l'entreprise en charge de l'électricité et des courant faibles).
Il sera prévu la fourniture et pose de 10 passe câbles de diamètre 120

Le présent lot comprend aussi les adaptations pour la réalisation des contres marches vers les 2 escaliers pour le pavillon R CRRA.

Mode de métré : m2

Localisation

Pour les locaux du CRRA pavillon R

01.8 Aménagement local technique électrique

01.8.1 Peinture de sol

Réalisation d'une peinture de sol sur l'ensemble de la surface comprenant :
Nettoyage et dégraissage,
Application de 3 couches de peinture de sol grand trafic avec silice (anti-dérapant),
Relevé de la peinture formant plinthe de 10 cm,

Pour le pavillon R CRRA : 36 m²

Mode de métré : m2

Localisation

Pour le pavillon R CRRA : locaux S1 04, S1 05 et S1 02

01.8.2 Travaux de peinture sur murs

Réalisation de la peinture murale suivant les articles précédents comprenant :
Le masticage,
Le bouchement de fissures,
3 couches de peinture de ton clair,

Pour le pavillon R CRRA : locaux techniques électriques 95 m²

Mode de métré : m2

Localisation

Pour le pavillon R:
Peinture des locaux R S1 02, R S1 04 et R S1 05

01.8.3 Travaux de peinture sur menuiserie bois

Réalisation de la peinture sur les menuiseries bois existantes ou créées suivant les articles précédents comprenant:
Le masticage, le ponçage,...
Le bouchement de fissures,
3 couches de peinture de ton clair,

Pour le pavillon R CRRA :
Portes des locaux techniques électriques : 16 m²
Montant des 3 fenêtres du local R S1 02

Mode de métré : m2

Localisation

Pour le pavillon R :
Peinture des locaux R S1 02, R S1 04 et R S1 05

02 Revêtement de sol souples

02.1 Objet de l'opération

02.1.1 Objet de l'opération

Les Pavillons R et V se situent dans un ensemble de pavillons accueillant les soins et l'hospitalisation et de bâtiments accueillant les activités supports et techniques.
L'ensemble du site a été construit par l'architecte Tony Garnier et à ce titre fait l'objet d'une protection partielle au titre des monuments historiques.
Les pavillon R et V date de 1933. Ils se composent initialement d'un sous-sol, d'un RdC et d'un premier étage. Le pavillon V a été réhaussé de 2 niveaux dans les années 1960 et sa façade a perdu l'esthétique initiale notamment au niveau des menuiseries extérieures, ajout d'escalier de secours, ajout d'auvent d'entrée. Le pavillon R est dans un état de façades proche de l'origine. Il a subi une extension de 1 niveau permettant de relier 2 constructions initialement indépendantes dans les années 1960.
Le pavillon V est relié aux autres pavillons par un réseau de galeries passant en sous- sol.

Le présent projet consiste en :
L'aménagement de locaux pour accueillir le SMUR au RDC du pavillon V sur une surface de 495 m² dans des locaux libérés en 2026
L'agrandissement de la régulation du SAMU SAS CRRA sur une surface de 250 m² au RDC du paillon R (par libération partielle des locaux du SMUR transférés au pavillon V RDC)

Les travaux consistent en la réalisation de la pose des revêtements de sol PVC.

02.2 Dispositions générales

02.2.1 Dispositions générales

Études d'exécutions

Les plans et documents d'exécution sont à la charge de l'entreprise titulaire du marché de travaux.

Le plan de calepinage sera réalisé par l'entreprise titulaire du marché de travaux.

Prescriptions techniques des sols souples

Prescriptions particulières

Les ouvrages seront conçus et réalisés en application des textes suivants :
Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux
Cahier des charges de préparation des ouvrages en vue de la pose des revêtements de sols minces
Règles professionnelles de préparation des supports couvrant en béton en vue de la pose des revêtements de sols minces (UNM - UNRST - OGB)
Avis technique du CSTB se rapportant aux revêtements utilisés
NF P 62-202-1 / DTU 53-1 - revêtements de sol textiles
NF P 62-203-1 / DTU 53-2 - revêtements de sol plastiques collés.

Supports

L'arrachage des sols existants non conservés ou la réalisation des nouvelles chapes béton est à la charge des travaux de démolition/maçonnerie/gros œuvre.

Dans chaque cas, avant la mise en œuvre des sols collés, l'entrepreneur titulaire du marché de travaux de sols souples réceptionnera le support en présence des entreprises concernées et formulera toutes observations au cas où le support ne serait pas satisfaisant.
Les supports seront livrés nettoyés de tous déchets ou gravois, mais il appartiendra à l'entrepreneur de revêtements de faire procéder au balayage définitif avant ses travaux. Cette opération se fera à sec.
Aucun travail ne pourra être entrepris sur un support qui ne serait pas parfaitement sec ou qui ne répondrait pas aux prescriptions du Cahier des Charges de préparation des ouvrages en vue de la pose des revêtements minces (1ère qualité du D.T.U.).

Sans observation de sa part, l'entrepreneur fera son affaire de tous ragréages conformément aux DTU.

Enduit de ragréage et lissage sur support

Après nettoyage, dépoussiérage, élimination de toutes traces de plâtre, peinture, etc..., exécution d'enduit de ragréage et de lissage des sols suivant avis technique, caractéristique et épaisseur pour locaux avec classement UPEC en P3, application à la raclette par une ou plusieurs couches suivant besoin. Ponçage pour obtenir un lissage parfait. L'épaisseur finale sera au minimum de 3 mm. Balayage après coup.

Le produit de ragréage et lissage devra être conforme aux prescriptions du CSTB n° 2843 d'octobre 1995 notamment.
Ces enduits doivent faire l'objet d'un avis technique du C.S.T.B. et ils seront mis en œuvre conformément aux prescriptions de l'avis technique. Afin d'améliorer les caractéristiques des enduits et leur adhérence, il convient de vérifier au préalable la porosité du support par le « test de la goutte ». Le choix du primaire est fonction du résultat (temps nécessaire à l'absorption de l'eau versée sur le support).

Les microfissures d'ouverture inférieure à 1 mm, seront réparées par l'application d'un primaire et de l'enduit de lissage.
Pour les fissures dont la largeur est millimétrique (1 à 4 mm), il sera nécessaire de prévoir une injection de résines époxydique, recouverte après séchage d'un film de colle Néoprène.
L'opération de traitement des joints doit être réalisée avant l'application de l'enduit de lissage.
Les joints de dilatation ne peuvent être rebouchés qu'avec un produit souple (mastic polyuréthane ou silicone).
Le revêtement de sol doit être arrêté de part et d'autre, le joint sera recouvert d'un profilé métallique ou plastique fixé sur un seul côté.
Les joints de retrait doivent être rebouchés après séchage du dallage. Pour cela, on procède au nettoyage du joint, on applique un primaire d'accrochage (émulsion d'acétate de vinyle ou styrène-butadiène), puis on remplit le joint avec un enduit "liquide" renforcé par un additif du même type que le primaire.

Pose de revêtements

Avant la mise en œuvre, les sols seront livrés balayés à l'entrepreneur. Celui-ci devra avant toute exécution des travaux, les nettoyer, les préparer, les gratter, de manière à faire disparaître tout produit étranger.
Avant de commencer la pose des matériaux, l'entrepreneur devra s'assurer de la parfaite siccité du support, ciment ou sous-couche. (Teneur en humidité n'excédant pas 3 % de la masse sèche). Il devra produire les résultats des mesures d'humidité dans le support.
Les sols seront revêtus d'une application d'enduit de ragréage soigneusement lissé, permettant un collage des matériaux.
Les colles seront adaptées au matériau utilisé, suivant spécifications du fabricant.
Tous les découpages nécessaires autour des tuyauteries, appareils ou colonne seront exécutés d'une façon parfaite.
Après terminaison du travail, le revêtement sera livré propre. Les déchets de coupe ou autres détritus seront enlevés par les soins de l'entrepreneur du présent lot.
L'entreprise devra fournir, avant mise en œuvre des éléments correspondants, les procès-verbaux de comportement au feu en cours de validité qu'elle soumettra au bureau de contrôle technique pour accord.
La pose s'effectuera par collage, chaque lé ou chaque dalle devra être soigneusement coupé, et les joints exécutés parfaitement à l'équerre, les différences de coloris entre deux pièces seront délimitées à l'axe des portes.
La colle utilisée devra correspondre à chaque nature de revêtement et avoir reçu l'agrément du CSTB.
Il devra être exécuté tous les raccords nécessaires s'il y a lieu, ainsi que ceux nécessités par le passage des autres corps d'état.

L'Entrepreneur du présent lot sera responsable de tout décollement éventuel et devra remédier au plus tôt et à ses frais à toute réparation.
Il est précisé que les murs et cloisons mis en peinture, ne devront pas être salis. L'entrepreneur devra prendre toutes dispositions pour assurer leur protection.

L'entrepreneur devra également la protection de ses ouvrages mis en œuvre jusqu'à leur réception. Cette protection mécanique doit notamment préserver les revêtements de sol des rayures et poinçonnements

Revêtements

Les qualités et caractéristiques des matériaux seront définies par les normes françaises, européennes et les prescriptions CSTB suivantes :
NF T 54-001 - plaques en matière plastique stratifiées à surface décorée, à base de résines synthétiques et de matières fibreuses.
NF DTU 53.2 – Revêtement de sol PVC collés
Cahier du C.S.T.B. – n°1835 – Livraison 237 – concernant les enduits de lissage
Le classement U.P.E.C. des matériaux
Cahier du C.S.T.B. n° 1504 - livraison n° 189 - mai 1978 – relatif au classement U.P.E.C. des matériaux.
NF EN 685 norme de classification européenne

Les échantillons des matériaux sols minces collés seront soumis à l'agrément du Maître œuvre pour approbation.
Plusieurs coloris et textures seront retenus par l'architecte pour répondre aux règles de la loi sur les handicapées notamment dans les circulations, au droit des marches et paliers avec bande d'approche, nez de marches.
Les entrepreneurs joindront à l'appui de leur proposition une documentation concernant les matériaux qu'ils comptent mettre en œuvre, ainsi qu'une palette des coloris et l'indication du classement U.P.E.C.
L'entrepreneur du présent lot est tenu de respecter les prescriptions particulières liées à l'acoustique.

Dans la décomposition forfaitaire, les prix seront calculés pour des surfaces réellement mises en œuvre, compris fourniture, pose, entailles, découpes, chutes et toutes autres sujétions.
Aucune sujétion non prévue ne pourra donner lieu à un supplément de prix.

L'entrepreneur devra obligatoirement remettre au Maître d'Ouvrage les notices d'entretien concernant les revêtements mis en œuvre.

02.3 Etudes d'exécution

02.3.1 Etudes d'exécution de revêtements de sols

L'entreprise devra l'ensemble des études d'exécution propre au présent corps d'état de revêtements de sols. Ces études comprennent les plans EXE, notes de calculs, note méthodologiques et tous documents nécessaires à la bonne réalisation des travaux. Ces études devront être transmises pendant la durée de préparation des travaux ou lors de la préparation de ceux-ci ponctuellement. Elles seront transmises pour avis et validation au MOE, CT, CSPS et CSSI de l'opération.

Pour les travaux du pavillon V SMUR et R CRRA.

Mode de métré : U

02.4 Travaux de pose de sols souples

02.4.1 Réagréage et lissage du sol

Après la réalisation de la dépose du sol existant dans les locaux pourvus de sol souple,
Après la réalisation de la dépose des plinthes en bois et en carrelage,

Les travaux comprendront :
- réception des supports avec les entreprises concernées et remise d'un PV
- nettoyage du support pour mise en place de l'enduit
- réalisation d'un ragréage conformément au descriptif de l'article enduit de ragréage et lissage du support.

Épaisseur variable suivant état des lieux, le prix unitaire devra prendre en compte cette sujétion.
Les supports seront ragréés à l'aide d'un enduit ciment colle P.3 bénéficiant d'un avis technique et agréé par le fabricant du revêtement à poser.
L'enduit devra être compatible avec le revêtement de sol souple mis en œuvre.

Mode de métré : m2

Localisation

Pour le pavillon V SMUR : Tous les locaux y compris les circulations 435 m²,
Pour le pavillon R CRRA : 17 m² circulation R S1 81

02.4.2 Revêtement de sol PVC U4P3 des locaux secs avec relevés de plinthes (compact sans sous couche)

Mode de métré : au mètre carré réel mis en œuvre.

Le prix unitaire comprend les relevés en plinthes.

Les travaux comprendront :
- réception des supports avec les entreprises concernées et remise d'un PV
- grattage, balayage et nettoyage des supports
- bouchement des trous dans le plancher
- ragréage
- garnissage de joints de pré fissuration en résine polyester ou mortier époxy
- primaire d'accrochage si nécessaire
- enduit de lissage
- tous détails de mise en œuvre

Les lés seront obligatoirement déroulés sur les lieux, au minimum 24 heures avant leur mise en œuvre. La pose se fera suivant les préconisations du fabricant, par double encollage, à l'aide d'une colle polychloroprène étalée sur les enduits de lissage et sur l'envers du matériau.
Une fois posés, les lés seront marouflés en deux temps, conformément aux prescriptions du fabricant.
Les joints seront traités à chaud à l'aide d'un cordon de soudure.

Le revêtement de sol prévu est un revêtement PVC compact sans sous couche mousse, homogène en lés, pressé dans la masse, faiblement chargé (groupe T d'abrasion), constitué d'un décor dans la masse. La couche d'usure sera dans la masse de 2 mm.

Il sera doté d'un traitement pour faciliter son entretien afin d'éviter une métallisation ou entretien par l'usage d'un spray, ceci pendant toute la durée de vie du matériau.

Ses caractéristiques principales sont :
Tenue au feu : M3 Bfl-s1
Classement UPEC : U4 – P3 – E2/3 – C2
Epaisseur : environ 2,00 mm
Poinçonnement rémanent < 0,10 mm
Couche d'usure dans la masse : 2,00 mm
Bonne résistance aux produits chimiques
Isolation acoustique au bruit de choc : entre 3 et 5 dB
Résistance au glissement : R9Accumulation charge électrostatique: E inférieur à 2KV, antistatique

Les coloris seront proposés au choix du maître d'œuvre dans l'ensemble de la gamme du fabricant retenu. Ils pourront être différents entre les circulations, des locaux de stockage, les locaux de service et les bureaux. Dans certains cas, l'Architecte pourra demander à l'entrepreneur des incrustations de différents coloris suivant des formes géométriques simples à déterminer sur les plans d'exécution. Ces prestations doivent impérativement être chiffrées dans l'offre. Aucun supplément de prix ne pourra être demandé pour ces motifs.
L'entrepreneur devra fournir au maître d'œuvre les échantillons nécessaires (dimension minimum 20x20mm) à l'élaboration des plaquettes pour le choix des utilisateurs.

L'entrepreneur devra fournir au maître d'œuvre les fiches techniques détaillées des matériaux mis en œuvre à destination du service de l'hôpital, chargé de l'entretien des sols.

Travaux comprenant :
- fourniture et pose du revêtement de sol PVC,
- l'encollage selon les prescriptions du fabricant,
- la pose des lés compris les coupes, les chutes et les arasements,
- la remontée du revêtement en plinthes sur une hauteur de 100 mm avec façon de gorges dans les angles. Les remontées de plinthes seront exécutées sur cloisons ou murs. En finition au-dessus des remontées de plinthe, l'entrepreneur devra fournir et poser un profil intégrant la remontée en plinthe et le profil de finition en un seul produit (coloris aux choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant) et les cordons d'angle rentrant,
- les joints à élasticité permanente au droit des huisseries et toutes sujétions pour une parfaite étanchéité,
- la soudure des lés à chaud à l'aide d'un cordon d'apport prescrit par le fabricant, de couleur identique au revêtement ou joint chimique incolore à soumettre au choix de l'Architecte. Les joints seront traités à l'aide du système préconisé par le fabricant, comprenant la jonction des lés par application d'un traitement à fond réticulé.
- nettoyage après intervention et évacuation des déchets
- tous détails et sujétions pour une parfaite et complète réalisation.

Les rives de même nature que le revêtement de sol formeront plinthes à gorge et seront munis de profil d'angles creux en PVC posé par double encollage, permettant un classement E3.

Le calepinage des lés devra privilégier les largeurs entières qui iront de mur à mur, il ne sera pas accepté une adjonction de plusieurs chutes dans le même local.

Les revêtements de sols PVC seront posés par collage bord à bord à l'aide d'un adhésif, émulsion acrylique préconisé par le fabricant, conformément au DTU 53-2, compris coupes, ajustage et pertes.
Les joints seront traités à l'aide du système préconisé par le fabricant, comprenant la jonction des lés par application d'un traitement à fond réticulé.

La pose des revêtements comprendra toutes les fournitures des accessoires, les coltinages, tous les arasements et les raccordements de joints, les remontées en plinthes sur 10 cm, les profils de finition, toutes les entailles, les découpes si nécessaires pour les appareils sanitaires, machines, canalisations ou autres, les cordons de soudure, le nettoyage du revêtement après pose, le ramassage et l'enlèvement des déchets.

Entretien : L'entreprise en charge du nettoyage de mise en service des revêtements devra impérativement respecter les protocoles d'entretien du fabricant. La notice d'entretien devra être transmise par le présent lot revêtement de sol ou par le fabricant.

Pour le pavillon V SMUR : 435 m²
Pour le pavillon R CRRA : 23 m²

Mode de métré : m2

Localisation

Pour le pavillon V SMUR : Tous les locaux et circulations suivant plan.
Pour le pavillon R CRRA :
Circulation R S1 81,
Escalier SAS R S1 78
Sous face élévateur PMR

02.4.3 Revêtement de sol souple PVC anti-dérapant U4P3 des locaux humides avec relevé de plinthe (compact sans sous couche - hétérogène)

Mode de métré : au mètre carré réel mis en œuvre.

Le prix unitaire comprend les relevés en plinthes.

Les travaux comprendront :
- réception des supports avec les entreprises concernées et remise d'un PV
- grattage, balayage et nettoyage des supports
- bouchement des trous dans le plancher
- ragréage
- garnissage de joints de pré fissuration en résine polyester ou mortier époxy
- primaire d'accrochage si nécessaire
- enduit de lissage
- tous détails de mise en œuvre

Les lés seront obligatoirement déroulés sur les lieux, au minimum 24 heures avant leur mise en œuvre. La pose se fera suivant les préconisations du fabricant, par double encollage, à l'aide d'une colle polychloroprène étalée sur les enduits de lissage et sur l'envers du matériau.
Une fois posés, les lés seront marouflés en deux temps, conformément aux prescriptions du fabricant.
Les joints seront traités à chaud à l'aide d'un cordon de soudure.

Le revêtement de sol prévu est un revêtement PVC compact sans sous couche mousse, hétérogène en lés, pressé dans la masse, faiblement chargé (groupe T d'abrasion), constitué d'un décor dans la masse. La couche d'usure sera de 0,8 mm.
Il sera doté d'un traitement pour faciliter son entretien afin d'éviter une métallisation ou entretien par l'usage d'un spray, ceci pendant toute la durée de vie du matériau.

Ses caractéristiques principales sont :
Tenue au feu : Bfl-s1
Classement UPEC : U4 – P3 – E2/3 – C2
Epaisseur : environ 2,00 mm
Poinçonnement rémanent < 0,10 mm
Couche d'usure dans la masse : 0,8-1 mm
Bonne résistance aux produits chimiques
Isolation acoustique au bruit de choc : 6 dB
Résistance au glissement : R9Accumulation charge électrostatique : E inférieur à 2KV, antistatique
Sol antidérapant :
Glissance pied nus classe B,
Sans pastilles avec incrustation de particules de cristaux minéraux lui conférant des performances de résistance au glissement classement B (pieds nus) et R10 (pieds chaussés).

Les coloris seront proposés au choix du maître d'œuvre dans l'ensemble de la gamme du fabricant retenu. Ils pourront être différents entre les circulations, les locaux de stockage, les locaux de service et les bureaux. Dans certains cas, l'Architecte pourra demander à l'entrepreneur des incrustations de différents coloris suivant des formes géométriques simples à déterminer sur les plans d'exécution. Ces prestations doivent impérativement être chiffrées dans l'offre. Aucun supplément de prix ne pourra être demandé pour ces motifs.
L'entrepreneur devra fournir au maître d'œuvre les échantillons nécessaires (dimension minimum 20x20mm) à l'élaboration des plaquettes pour le choix des utilisateurs.

L'entrepreneur devra fournir au maître d'œuvre les fiches techniques détaillées des matériaux mis en œuvre à destination du service de l'hôpital, chargé de l'entretien des sols.

Travaux comprenant :
- fourniture et pose du revêtement de sol PVC,
- l'encollage selon les prescriptions du fabricant,
- la pose des lés compris les coupes, les chutes et les arasements,
- la remontée du revêtement en plinthes sur une hauteur de 100 mm avec façon de gorges dans les angles. Les remontées de plinthes seront exécutées sur cloisons ou murs. En finition au-dessus des remontées de plinthe, l'entrepreneur devra fournir et poser un profil intégrant la remontée en plinthe et le profil de finition en un seul produit (coloris aux choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant) et les cordons d'angle rentrant,
- les joints à élasticité permanente au droit des huisseries et toutes sujétions pour une parfaite étanchéité,
- la soudure des lés à chaud à l'aide d'un cordon d'apport prescrit par le fabricant, de couleur identique au revêtement ou joint chimique incolore à soumettre au choix de l'Architecte. Les joints seront traités à l'aide du système préconisé par le fabricant, comprenant la jonction des lés par application d'un traitement à fond réticulé.
- nettoyage après intervention et évacuation des déchets
- tous détails et sujétions pour une parfaite et complète réalisation.

Les rives de même nature que le revêtement de sol formeront plinthes à gorge et seront munis de profil d'angles creux en PVC posé par double encollage, permettant un classement E3.

Le calepinage des lés devra privilégier les largeurs entières qui iront de mur à mur, il ne sera pas accepté une adjonction de plusieurs chutes dans le même local.

Les revêtements de sols PVC seront posés par collage bord à bord à l'aide d'un adhésif, émulsion acrylique préconisé par le fabricant, conformément au DTU 53-2, compris coupes, ajustage et pertes.
Les joints seront traités à l'aide du système préconisé par le fabricant, comprenant la jonction des lés par application d'un traitement à fond réticulé.

La pose des revêtements comprendra toutes les fournitures des accessoires, les coltinages, tous les arasements et les raccordements de joints, les remontées en plinthes sur 10 cm, les profils de finition, toutes les entailles, les découpes si nécessaires pour les appareils sanitaires, machines, canalisations ou autres, les cordons de soudure, le nettoyage du revêtement après pose, le ramassage et l'enlèvement des déchets.

Entretien : L'entreprise en charge du nettoyage de mise en service des revêtements devra impérativement respecter les protocoles d'entretien du fabricant. La notice d'entretien devra être transmise par le présent lot revêtement de sol ou par le fabricant.

Mode de métré : m2

Localisation

Pour le pavillon V SMUR : local de décontamination

02.4.4 *Revêtement de sol souple sur les dalles de plancher technique*

Description du produit et de la pose dito article 2.2.
La pose sera à réaliser sur les dalles de faux plancher mises en place dans les locaux du CRRA au pavillon R.
Le présent article comprend la fourniture et la pose du produit ainsi que les découpe afin de s'adapter aux dalles de 60 X 60 du plancher technique.

Mode de métré : m2

Localisation

Pour le pavillon R CRRA :
Sur le plancher technique des locaux R S1 80 et SAS R S1 78 (170 m²),
En reprise sur le plancher technique du local R S1 77 SAS 69 (16 m²),

02.4.5 *Revêtement mural PVC en sanitaires*

Mode de métré : au mètre superficiel

Aux murs : toute hauteur en périphérie des sanitaires et SAS de sanitaires (HPS : environ 2.50 ml). La pose sera réalisée au-dessus de la plinthe du sol souple en PVC.

Fourniture et pose de revêtement mural sur mur en PVC MURAL.

Il est en PVC multicouches en lés souple, adapté aux locaux humides, soudable à chaud avec un cordon. Il est constitué d'une feuille de surface transparente en PVC associé à une sous couche colorée.

Caractéristiques:
Tenue au feu : Bs2-d0
Epaisseur totale minimum : 0.90 mm ± 0,2.
Traitement bactériostatique et fongistatique.
Bonne résistance aux produits chimiques

Les revêtements seront posés en laissant 1mm de jeu entre les lés, après un simple encollage du support à l'aide d'une colle acrylique déposée à la spatule finement dentelée, y compris le traitement du support suivant les prescriptions du fabricant.

L'arasement et le marouflage seront très soignés sur toute la surface des lès et en particulier au périmètre des ouvrages de menuiseries et appareillage encastré.
Le traitement des joints se fera obligatoirement par soudure à chaud.
Les colles employées devront obligatoirement être agréés par le fabricant du revêtement.
Le revêtement sera mis en œuvre suivant les prescriptions du fabricant, et devra posséder un avis technique ainsi qu'une garantie décennale.

Les travaux comprendront :
- la fourniture du revêtement,
- l'application d'un primaire compatible avec le support (plaques de plâtre hydrofuges)
- l'encollage selon les prescriptions du fabricant,
- la pose des lés jusqu'au faux plafond, compris les coupes, les chutes et les arasements,

- la fourniture et pose de profilés caoutchouc spéciaux sur les angles rentrants,
- la fourniture et pose de renforts au droit des angles sortants suivant le cas,
- la soudure des lés à chaud à l'aide d'un cordon d'apport prescrit par le fabricant,
- les sujétions d'étanchéité aux droits des passages de canalisations, compris toutes les pièces spéciales,

Les coloris des revêtements seront laissés au choix du maître d'œuvre dans la gamme du fabricant avec possibilité d'avoir des revêtements avec deux coloris dans le même local.
L'entrepreneur devra fournir au maître d'œuvre les échantillons nécessaires (dimension minimum 20x20mm) à l'élaboration des plaquettes pour le choix des utilisateurs.
L'entrepreneur devra fournir au maître d'œuvre les fiches techniques détaillées des matériaux mis en œuvre à destination du service de l'hôpital, chargé de l'entretien des sols.

L'entreprise proposera si besoin, et sur simple demande du maître d'œuvre, des surfaces témoins, permettant de vérifier l'aspect et le ton qui après accord devra être rigoureusement respecté.

La pose des revêtements comprendra toutes les fournitures accessoires, les coltinages, le balayage et dépoussiérage des supports, tous les arasements et les raccordements de joints, les remontées en plinthes, les profils de finition, toutes les entailles, les cordons de soudure, le nettoyage du revêtement après pose, le ramassage et l'enlèvement des déchets.

Comprenant :
coupe & découpes, chutes
traitement des remontées en plinthes (raccords avec le sol) conformément aux prescriptions du fabriquant et avec éléments adaptés
pose suivant prescription du fabriquant
Tous détails et sujétions d'étanchéité

Compris nettoyage complet après intervention

Mode de métré : m2

Localisation

Pour le pavillon V SMUR : Dans les sanitaires du projet.

02.4.6 Bande podotactile

Fourniture et pose de bande podotactile en PVC affleurant le sl souple.
Ces bandes sont de ton noir avec des picots podotactiles. La bande sera à poser à 28 cm du nez de marche du palier haut.
Dimension : L 1,00 X l 0,20
L 1,50 X 0,20

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon R CRRA : sur le palier de l'escalier SAS R S1 78 et sur palier escalier R S1 80 (vers sortie de secours)

02.4.7 Bandes de seuils en inox

Mode de métré : au ml réel mis en œuvre.

Fourniture et pose en fin de travaux de bande de seuil en acier inoxydable de largeur 50 mm, profil extra-plat, en un seul tenant.
Pose par vissage sur chevilles forées aux ruptures de matériaux, à l'exclusion de tout autre moyen de fixation. Les vis seront en acier inoxydable.
Y compris coupes, découpes, percements dans le carrelage existant conservé ou dans la chape et toutes sujétions de mise en œuvre.
Les seuils existants seront vérifiés et remplacés s'ils sont en mauvais état.

Pour le pavillon V : 10 ml
Pour le pavillon R : 4 ml

Mode de métré : ml

Localisation

Pour les pavillons V et R :
Au niveau de chaque porte, chaque fois que l'on passe d'un revêtement de sol souple à un revêtement de sol en dur et vice versa.
En remplacement des seuils existants mais en mauvais état vers portes extérieures et issues de secours.

02.4.8 Nez et contre marche de couleur pour escalier

Mise en place de bandes de nez de marches contrastées et anti décapantes en PVC sur chaque marche,
Mise en place de bandes de contraste sur la première et dernière marche,
Comprenant :
La fourniture et pose sur chaque marche de nez de marches en PVC anti dérapant,
La fourniture et pose des contres marches de ton contrasté noir en matériau PVC dito sol souple mis en place
Toutes les découpes et suggestions,

Mode de métré : ens

Localisation

Pour le pavillon R CRRA : escalier SAS R S1 78 et escalier vers issue de secours.

03 Menuiseries intérieures et mobiliers fixes

03.1 Objet de l'opération

03.1.1 Objet de l'opération

Les Pavillons R et V se situent dans un ensemble de pavillons accueillant les soins et l'hospitalisation et de bâtiments accueillant les activités supports et techniques.
L'ensemble du site a été construit par l'architecte Tony Garnier et à ce titre fait l'objet d'une protection partielle au titre des monuments historiques.
Les pavillon R et V date de 1933. Ils se composent initialement d'un sous-sol, d'un RdC et d'un premier étage. Le pavillon V a été réhaussé de 2 niveaux dans les années 1960 et sa façade a perdu l'esthétique initiale notamment au niveau des menuiseries extérieures, ajout d'escalier de secours, ajout d'auvent d'entrée. Le pavillon R est dans un état de façades proche de l'origine. Il a subi une extension de 1 niveau permettant de relier 2 constructions initialement indépendantes dans les années 1960.
Le pavillon V est relié aux autres pavillons par un réseau de galeries passant en sous- sol.

Le présent projet consiste en :
L'aménagement de locaux pour accueillir le SMUR au RDC du pavillon V sur une surface de 495 m² dans des locaux libérés en 2026
L'agrandissement de la régulation du SAMU SAS CRRA sur une surface de 250 m² au RDC du paillon R (par libération partielle des locaux du SMUR transférés au pavillon V RDC)

Les travaux consistent à la réalisation des menuiseries intérieures, extérieures et à la pose de mobiliers fixes.

03.2 Dispositions générales

03.2.1 Dispositions générales

Études d'exécution des menuiseries intérieures et extérieures

Les plans d'exécution sont à la charge de l'entreprise titulaire du présent lot. Ces plans seront à fournir pour les menuiseries intérieures et les mobiliers fixes.
Le tableau des portes devra être transmis par l'entreprise. Il devra faire l'objet d'une mise au point avec le maître d'œuvre notamment pour les équipements des portes.
L'organigramme des clefs sera à fournir par l'entreprise avec visas du Maître œuvre. Pour cet organigramme des réunions seront à prévoir avec le service de maintenance du site.

Prescriptions techniques de menuiseries intérieures

relatives aux matériaux

Essence
Les bois employés pour les menuiseries intérieures seront de qualité parmi les résineux : sapin, épicéa, mélèze ; et les bois durs : chêne, noyer...
Classement suivant les normes NF 51.510, essence et qualité et parmi les feuillus durs coloniaux : chêne, niangon ou sipo, doussié.
éco-certification des bois FSC ou PEFC
Les bois seront de la classe A.
Le fil sera droit, il ne sera admis que des nœuds sains et adhérents d'un diamètre inférieur à 10 mm ou nœuds noirs d'un diamètre inférieur à 5 mm.
Toutes les autres anomalies seront rigoureusement exclues.

Traitement
Tous les bois traités seront traités fongicides, insecticides par trempage ou pulvérisation.
Le nom commercial du produit de traitement sera à indiquer au peintre afin de prévoir les peintures d'impression compatibles avec le produit de traitement.

Taux d'humidité
Les ouvrages de menuiseries intérieures présenteront un taux d'humidité compris entre 9 et 12, rétractabilité conforme à la norme NFB 51.006

Contreplaque et panneaux de particules
Tous les panneaux contre-plaqués et particules employées seront conformes à la norme 51.120 et suivante pour les panneaux de particules, et NFB 51.32 et suivantes pour les contre-plaqués.

Impression des bois
Toutes les menuiseries intérieures bois recevront obligatoirement avant pose une couche d'impression sur la totalité de leurs faces, couche due par l'Entreprise du lot Peinture.

Quincaillerie
Tous les éléments de quincaillerie et serrurerie devront être conformes aux spécifications de la Norme NFP 26.
Les serrures seront de première qualité et de marque SNFQ ou NFSNFQ.
Les types de ferrage sont fournis à titre indicatif au chapitre "Prescriptions Particulières blocs-portes".

Le devis descriptif de base donne les types de quincaillerie exigée. Au cas où la force des ferrages prévus, paumelles, charnières, crémones, etc., ne correspondrait pas à l'usage demandé, l'entrepreneur devra modifier, et ce sans aucune plus-value, les dimensions et forces desdits ferrages.

Organigramme
Pour l'ensemble des serrures sur organigramme, l'entrepreneur devra pour les portes prévues en menuiserie intérieure et pour les menuiseries extérieures du projet:
les combinaisons à la demande du Maître d'Ouvrage suivant tableau de portes
les frais de combinaison à la charge du présent lot
la gérance de l'organigramme en relation avec le DME de l'hôpital
la fourniture et pose des serrures
la fourniture et mise à disposition des clés suivant la demande du maître d'ouvrage avec un repérage par étiquettes stipulant l'affectation de chaque serrure.

La mise en œuvre des cylindres incombera à chaque entreprise sur ses propres ouvrages, le prix de fourniture des cylindres étant inclus dans chaque lot, l'entrepreneur du lot menuiseries intérieures bois décidera avant commande, de la manière à opérer :
1/ soit prise en charge du coût de l'ensemble des cylindres sur organigramme et facturation à chaque entreprise concernée,
2/ soit facturation à chaque entreprise par le fournisseur
Dans les deux cas, il y aura nécessité d'un accord de toutes les entreprises concernées sur la démarche à adopter.
Dans les autres cas, il est précisé que le cylindre préconisé sera en cohérence avec le cylindre préconisé par le lot menuiseries intérieures bois. C'est le choix du cylindre du titulaire du lot menuiseries intérieures bois qui prévaudra en cas de litige ou de contestation.

Il sera établi un organigramme des clés par le service de maintenance du site pendant la phase de préparation du chantier qui sera remis aux entreprises pour commande et prise en charge (pose et financement).

ATTENTION :

Type de cylindre en fonction de l'affectation du local et suivant organigramme existant du MOA :
- Tous services : VACHETTE RADIALS NT - Cylindres européens
- Locaux techniques : VACHETTE V5 CODE - Cylindres européens
- Vide sanitaire / Toiture terrasse : VACHETTE V5 CODE - Cylindres européens
- Placard et armoire technique (sans organe sensible) : Carré femelle
- Placard et armoire technique (avec organe sensible) : VACHETTE V5 CODE - Cylindres européens

Remise de 3 clefs par cylindre,
1 passe partiel, 3 clefs par passe
1 passe général (6 clefs)

Prescriptions pour travaux

L'Entrepreneur devra étudier les profils et sections de ses ouvrages, de façon à garantir leur bonne tenue dans le temps.
Toutes précautions nécessaires seront prises à la pose, au calage des différents éléments, afin de leur assurer un aplomb, un alignement et un niveau corrects.
En cas de défaut de tablettage, l'Entrepreneur du présent lot a à sa charge tous bouchements, garnissages entre ces ouvrages et les supports, tel que garnissage entre murs et plinthe bois, entre murs et huisseries…
L'Entrepreneur devra assurer à ses frais et pendant toute la durée du délai de garantie, tous les réglages et mises au point nécessaires de façon à assurer le bon fonctionnement de l'ensemble de ses ouvrages.
Les portes planes de distributions intérieures posséderont le label NFCTB, épaisseur minimale de 40 mm.
Les portes intérieures à vitrer posséderont des parements dont l'épaisseur tiendra compte des masticages sur les deux faces.
Les dimensions, le nombre et le mode de fixation des quincailleries, doivent permettre de satisfaire aux essais sur les ouvrages terminés, essais prévus par les Normes en vigueur.
NOTA : La description des articles s'entend avec l'ensemble des équipements concourant à la fixation, aux équipements de fonctionnement (ferrage, serrure à mortaiser, garniture de porte, ferme porte, asservissement DAS, oculus, poignées de tirage…)

Traitement au feu des menuiseries
Les menuiseries avec classement au feu devront répondre notamment à la norme NFS 61.937.

Les portes coupe-feu à fermeture automatique maintenues ouvertes pendant l'exploitation devront avoir des plaques signalétiques « porte coupe-feu - ne mettez pas d'obstacle à la fermeture » en lettre blanche sur fond rouge ou vice versa.
Tous les blocs-portes avec classement au feu devront avoir fait l'objet d'un essai normalisé au CSTB. Le procès-verbal d'essai de résistance au feu sera fourni pour chaque type de porte.
Le ferrage et tout accessoire de ces portes seront conformes à ceux utilisés lors de l'essai de résistance au feu. Tout accessoire rajouté sera adapté afin de conserver le classement au feu de la porte.
Traitement acoustique des menuiseries
PV d'essai acoustique à fournir au bureau de contrôle et à l'acousticien pour l'ensemble des menuiseries concernées au présent dossier.
Tout accessoire (oculus, châssis latéral, etc.) rajouté sera adapté afin de conserver le classement acoustique de la menuiserie.

Marques et similitudes
Il est bien spécifié que les références données au présent sous-lot et comportant les indications du fabricant ne sont pas impératives. Les Entrepreneurs ont la faculté de proposer des produits ou objets manufacturés de qualité équivalente.
Cependant, le Maître d'Ouvrage, le Maître d'Œuvre et le Bureau d'Études conservent l'entière liberté d'imposer les produits spécifiés au C.C.T.P. si ceux-ci leur paraissent préférables pour quelque raison que ce soit, de qualité ou de caractéristiques. Il est expressément convenu qu'une telle décision ne peut donner droit à aucune plus-value.
Marques et similitudes
Il est bien spécifié que les références données au présent sous-lot et comportant les indications du fabricant ne sont pas impératives. Les Entrepreneurs ont la faculté de proposer des produits ou objets manufacturés de qualité équivalente.
Cependant, le Maître d'Ouvrage, le Maître d'Œuvre et le Bureau d'Études conservent l'entière liberté d'imposer les produits spécifiés au C.C.T.P. si ceux-ci leur paraissent préférables pour quelque raison que ce soit, de qualité ou de caractéristiques. Il est expressément convenu qu'une telle décision ne peut donner droit à aucune plus-value.

Prises - réservations - scellements
L'Entrepreneur du présent lot devra l'exécution de tous les trous, réservations, percements, prises et scellements, et le garnissage pour l'ensemble de ses ouvrages. Il pourra faire réserver tous les trous de scellements, prises, etc... au lot gros-œuvre, sous réserve de lui fournir tous les plans de réservation au minimum un mois avant l'exécution du gros-œuvre.
Il devra la fourniture de tous les éléments de fixation qui seraient à incorporer au gros-œuvre.
Il demeurera solidairement responsable avec l'entrepreneur de gros-œuvre de toutes les prises, réservations, scellements, mise en place de douille, etc., incorporés au gros-œuvre.

Pose des menuiseries
L'Entreprise du présent lot doit l'implantation et le traçage des cloisons avec le lot en charge du cloisonnement. Le traçage fera l'objet d'une approbation de la part du Maître d'œuvre.
En attendant leur mise en place, les menuiseries seront entreposées à l'abri de l'humidité et dans des conditions telles que la qualité des fournitures ne risque pas d'en être altérée.
Les menuiseries seront posées avec la plus grande précision et en aplomb parfait à leurs emplacements définis par les documents contractuels ou par les ordres du Maître d'Œuvre. Elles seront fixées avec soin de manière à ne pouvoir se déplacer pendant l'exécution des scellements, lesquels, y compris les raccords, sont à la charge de l'Entreprise adjudicataire du présent lot.
Les tolérances de pose, réglage et planimétrie seront de 2 à 4 mm au maximum, pour la verticalité et l'horizontalité.
Les cales et les étrésillons provisoires nécessaires seront placés par l'adjudicataire de façon à empêcher toute déformation des menuiseries durant l'exécution des travaux relatifs aux autres corps d'état.
Les angles vifs de toutes les parties susceptibles d'être détériorées pendant l'exécution des travaux, seront protégés au moyen de tout dispositif de protection au choix de l'Entrepreneur. Ce dispositif sera laissé en place pendant toute la durée des travaux autant de temps que le Maître d'Œuvre l'exigera.
L'Entrepreneur devra toujours vérifier sur place les mesures des ouvrages qui lui seront commandés, de manière qu'ils s'ajustent convenablement aux emplacements où ils doivent être posés, sans que l'Entrepreneur puisse réclamer, dans la mesure où les menuiseries auront été commandées avant l'achèvement des maçonneries qui doivent les recevoir.
Sauf spécification contraire, la fourniture et la pose des ferrures (quincaillerie comprise) des menuiseries neuves, seront dues par l'Entrepreneur de menuiserie, qui sera ainsi responsable du bon fonctionnement de la totalité de l'ouvrage pendant le délai de garantie.
Toutes les pièces qui doivent rester en contact avec les maçonneries seront traitées avant pose au moyen d'un produit d'imprégnation fongicide, hydrofuge et insecticide.
L'entrepreneur devra prendre toutes ses dispositions pour l'incorporation des huisseries métalliques dans les voiles béton, ou dans les ouvrages de Plâtrerie, de maçonnerie, et cela sans aucune plus-value.

Normes et règlements :
Pour l'exécution des travaux, l'entrepreneur du présent lot sera soumis aux Documents Techniques Unifiés (C.C.S. - D.T.U.) et documents connexes en vigueur à la date de la remise des offres et tout particulièrement :
le D.T.U. n°36.1 Menuiserie en bois (décembre 1984) et (dossier complet à jour de septembre 1986)
Annexe Caractéristiques dimensionnelles des baies dans le gros-Œuvre destinées à recevoir des menuiseries (février 1985).
Mémento Choix des fenêtres en fonction de leur exposition (mai 74)

D.T.U. n°39 Travaux de miroiterie-vitrerie (février 1987) Dossier complet à jour novembre 1988 dont : n° 39.1 relatif aux travaux de vitrerie n° 39.4 relatif aux travaux de miroiterie et vitrerie en verre épais.
Dossier contenant aussi les normes françaises applicables aux produits verriers dans le bâtiment notamment : NF B série 32-000, et NF P série 78-000

Dossier contenant aussi :
N.F.P. 20.302 caractéristiques des fenêtres (avril 1980).
N.F.P. 20.501 Charpente, menuiserie, serrurerie, méthode d'essai des fenêtres (juillet 1974).
les décrets et arrêtés concernant les mesures de sécurité contre l'incendie.
les décrets n°65.48 concernant la sécurité des chantiers.
les avis techniques en vigueur.
les autres documents visés au C.C.G.
les prescriptions et dispositions diverses généralement imposées par le bureau de contrôle ou du CSPS.

Certaines prescriptions des normes et cahiers sont rappelés au présent CCTP. Ces rappels ne sont pas limitatifs.
Avant l'exécution des travaux, l'entrepreneur dont la proposition aura été retenue, devra indiquer au Maître d'Œuvre en phase exécution, le lieu de provenance des matériaux et le nom des fournisseurs.
2.3.1.3.2 - Blocs portes - généralités
Mode de métré : A l'unité.

Le tableau ci-après correspond à l'équipement de chaque bloc porte à traiter dans le projet. Les équipements et types de portes sont définis avec le légende ci-dessous dans le tableau qui sera à fournir par l'entreprise. Ce tableau est à vérifier et à valider par le MOE et l'entreprise lors d'une réunion spécifique.
Les menuiseries mises en place devront s'adapter aux différentes épaisseurs de cloisons en présence et notamment cloison de 78, 98, 100, 120…
Dimensions
Largeur de passage standard (STD)
Largeur spéciale (SPE)
Protection coupe-feu
Pare-flamme + degré (h) (PF)
Coupe-feu + degré (h) (CF)
Type de serrure
Batteuse à carré (B)
Bec de cane (BC)
Bec de cane à condamnation (BCC)
Bec de cane à serrure de sûreté avec cylindre sur organigramme de l'établissement (BSS)
Serrure électromagnétique (SE)
Serrure avec verrou électrique motorisé (SEV)
Cylindres
2 entrées (C2e)
1 entrée + bouton moleté (Ce+bm)
Contrôle d'accès
Digicode mécanique autonome (DIGIm)
Digicode électrique (DIGIe)
Lecteur de badges (BADG)
Visiophonie (VISIO)
Garnitures
Béquille simple (BS)
Béquille double (BD)
Béquille double Accès handicapés (BDHand)
Béquille simple Accès handicapés (BSHand)
Plaque de poussée (PP)
Poignée de tirage (PT)
Accessoires
protection PVC 1 face ou 2 faces (1F) (2F)
Ferme porte à temporisation (FPT)
Crémone pompier (CREM)
Sélecteur de vantail (SV)
Butée de porte 1 ou 2 (1BUT ou 2BUT)
Finition vantail
pré-peint (PEINT)
Stratifié (STRAT)
Observations
bloc porte acoustique (AC)
va et vient (VV)
Simple action (SA)
Oculus (OC)
Porte de recoupement de circulation ou de zone (RCP)
Bloc porte DAS porte asservie à la DI (DAS)
Ferme porte électromagnétique (FPEM) à retardement (FPEMR)
Ventouses (VEN)
Ventouses de confort avec interrupteur de décondamnation (V Conf BC)

Local à risque moyen (RISQm)
Normalement ouverte /normalement fermée (NO) (NF)

Note concernant les blocs portes
Pour les blocs portes CF, PF et DAS décrits ci-après :
L'entreprise titulaire du présent sous-lot devra fournir pour avis en un exemplaire au maître d'œuvre, un au contrôleur technique et un au coordinateur SSI :
les plans d'implantation des portes asservies avec dimensions, références, repérage en correspondance avec les PV et le CCTP
les PV de conformité aux normes des matériels.

L'entreprise titulaire du présent lot devra également :
la réalisation des essais de fonctionnement avec le coordinateur SSI
la mise au point avec l'entreprise titulaire des travaux de SSI pour la tension d'alimentation d'asservissement des matériels et les reports de position.
la signalisation réglementaire par adhésif + consignes à appliquer.

Avis techniques
L'ensemble des produits décrits dans ce chapitre devra faire l'objet d'avis techniques et devra dans tous les cas être adaptés à l'utilisation pour lequel ils sont mis en œuvre, conformément aux DTU et documents connexes en vigueur à la date de la remise des offres.

Bloc-porte avec fourniture, pose, ajustage, prises et scellements et toutes sujétions comprenant :

HUISSERIE à recouvrement ou affleurante, suivant localisation :
Chambranles sapin ou bois dur 40 x 8mm avec 2 arrondis d'angles, ou quart de rond pour angles rentrants y compris coupes, socles.

Type (HB) bois blanchi et corroyé (résineux pour les portes standards et bois exotique pour les portes répondant à un classement au feu) à recouvrement suivant épaisseur et nature des cloisons, avec feuillure de porte, pattes de scellement dans maçonnerie, rainure pour canalisation électrique.

Nota:
L'entreprise prévoira dans son prix unitaire toutes les fourrures nécessaires et éventuelles pour compenser les écarts de dimensions entre les huisseries aux dimensions industrialisées, et les ouvertures dans les menuiseries existantes
VANTAIL ou vantaux type à recouvrement:
Âme :
type (AP) âme pleine 40 mm en panneau de particules de bois
type (AI) âme isolante avec masse volumique de 430 kg/m3.

Parois :
type (FP) parois en panneau de fibres finition pré-peinte,
type (STRAT) parois en panneau de fibres finition stratifié 10/10 décoratif (au choix du maître d'œuvre dans la gamme du fabriquant. L'entreprise aura à sa charge l'application de verni ou de lasure (1 couche d'impression et 2 couches de finition) sur les chants des vantaux de porte.
battement rapporté en applique en bois massif, vissé sur vantail semi-fixe pour les portes à 2 vantaux.

Nota : Détalonnage de l'ensemble des portes intérieures pour les besoins de la ventilation.

OCULUS (1 par vantail de Bloc-porte)
Oculus suivant localisation sur vantaux intérieurs avec vitrage transparent clair épaisseur 6mm.

FERRAGE suivant dimensions des portes par :
2, 4 ou 6 pattes à scellement galvanisées,
3, 4, 6 ou 8 paumelles électro-zinguées roulées à bout rond, entaillées et vissées.

03.3 Etudes d'exécution

03.3.1 Etudes d'exécution de menuiseries Int/ext/mobilier

L'entreprise devra l'ensemble des études d'exécution propre au présent corps d'état de menuiseries intérieures, extérieures et de mobiliers. Ces études comprennent les plans EXE, notes de calculs, note méthodologiques et tous documents nécessaires à la bonne réalisation des travaux. Ces études devront être transmises pendant la durée de préparation des travaux ou lors de la préparation de ceux-ci ponctuellement. Elles seront transmises pour avis et validation au MOE, CT, CSPS et CSSI de l'opération.

Pour les travaux du pavillon V SMUR et R CRRA.

Mode de métré : U

03.4 Travaux de menuiseries intérieures et extérieures

03.4.1 Bec de cane avec serrure de sureté

Bec de cane avec serrure de sûreté à mortaiser 1 point à pêne ½ tour avec cylindre (BSS) :
Fourniture et pose de serrure de sûreté à mortaiser avec cylindre, comprenant :
- coffre renforcé en acier 15/10° protégé intérieurement et extérieurement par laquage au four
- pêne demi-tour bronze réversible sans démontage fonctionnant à la clé, à embase renforcée
- pêne dormant acier 40 x 8 mm fonctionnant à 2 tours
- fouillot en bronze d'aluminium, carré de 7 mm
- ressorts de compression guidés et indéformables
- têtière 20mm et gâche en acier noir

Pour le pavillon V SMUR : 6 unités
Pour le pavillon R CRRA : 4 unités

Mode de métré : à l'unité

Mode de métré : U

Localisation

Pour les pavillons V SMUR
Pour le pavillon R CRRA
Ensembles des nouvelles portes des locaux (hors sanitaires et hors portes équipées d'un controle d'accès)
Portes des armoires électriques CFO/CFA/STE

03.4.2 Serrures de portes

Fourniture et pose de serrures avec cylindre pour tous les types de portes mis en œuvre au titre du chantier et comportant l'ensemble des équipements de fermeture (serrures, becs de cane, cylindres, poignées béquilles, rosace ou plaque de propreté…)
Serrure à mortaiser qualité renforcée avec gâche plate :
Batteuse à carré (BCT) :
Bec de cane à serrure renforcée à mortaiser 1 point (BC) :
Fourniture et pose de bec de cane à mortaiser comprenant :
coffre renforcé de 14 mm d'épaisseur interchangeable pour toutes les serrures
pêne ½ tour en bronze d'aluminium, réversible à embase renforcée
fouillot bronze carré de 7 mm
ressorts de compression guidés et indéformables
têtières 20 mm
gâche plate en acier noir

Bec de cane à condamnation et dé condamnation par l'extérieur à serrure renforcée à mortaiser 1 point (BCC) :
Fourniture et pose de bec de cane à condamnation à mortaiser pour les douches et WC, comprenant :
coffre renforcé de 14mm d'épaisseur interchangeable pour toutes les serrures
pêne ½ tour en bronze d'aluminium, réversible à embase renforcée
fouillot bronze d'aluminium carré de 7 mm
fouillot de condamnation en bronze d'aluminium carré de 6 mm
ressorts de compression guidés et indéformables
têtières 20 mm
gâche plate en acier noir

Bec de cane avec serrure de sûreté à mortaiser 1 point à pêne ½ tour avec cylindre (BSS) :
Fourniture et pose de serrure de sûreté à mortaiser avec cylindre, comprenant :
coffre renforcé en acier 15/10° protégé intérieurement et extérieurement par laquage au four
pêne demi-tour bronze réversible sans démontage fonctionnant à la clé, à embase renforcée
pêne dormant acier 40 x 8 mm fonctionnant à 2 tours
fouillot en bronze d'aluminium, carré de 7 mm
ressorts de compression guidés et indéformables
têtière 20mm et gâche en acier noir
cylindre ou ½ cylindre européen sur l'organigramme de l'établissement VACHETTE,
fourniture de 3 clés plates par cylindre.
type (BMI) bouton moleté intérieur sur serrure de sûreté,
type (BAP) barre anti panique type PUSH, réversible sans démontage, à cylindre à profil européen, pourvue d'un pêne autobloquant interdisant son crochetage. Cette prestation sera livrée avec PV feu.
Crémone en applique à pênes haut et bas à commande à levier pour les vantaux semi-fixes, agréée par les services de sécurité (parties communes).
Verrous encastrés à bascules pour les vantaux semi-fixes des portes de gaines techniques,

Appareillage: béquilles et plaques de propreté en laiton chromé ou nickelé, section de 23mm lg 145mm, teintes aux choix de l'Architecte, ressorts soutien de béquilles réversibles sans démontage, fixation par 2 vis traversantes, auto freinées, plaques ou rosace au choix du maître d'œuvre.
La plupart des portes seront équipées de butée en élastomère (Ø 25 mm; hauteur 30 mm) fixée au sol ou sur la paroi selon les cas par visserie inoxydable dans la même série que les garnitures.
Dans le cas d'une porte équipée d'une barre antipanique la serrure éventuellement mise en place devra être à clef prisonnière.

Mode de métré : U

Localisation

Toutes les portes des locaux nouvellement mises en place.

03.4.3 Serrures à batteuse à carré pour portes des gaines

Fourniture et pose de serrures à batteuse à larder fouillot carré avec gâche, carré de 6 mm.
En remplacement de serrures existantes.
Dans les sanitaires.

Pour le pavillon V SMUR et pavillon R CRRA.

Mode de métré : à l'unité

Mode de métré : U

Localisation

Portes des gaines en sanitaires (au-dessus des WC)

03.4.4 Cylindres européens de portes à boutons moleté

Fourniture et pose de cylindre européen à 1 entrée avec bouton moleté côté intérieur du local.
Le cylindre devra être sur organigramme de l'établissement.
La mise sous organigramme est à la charge du présent lot.

Pour le pavillon V SMUR : 7 unités
Pour le pavillon R CRRA : 1 unité

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon V SMUR :
Pour le pavillon R CRRA :
Ensemble des portes du service (hors portes des sanitaires et portes sous contrôle d'accès) pour V et R
Porte local technique électrique R S1 02

03.4.5 Demi cylindres européens pour porte techniques

Fourniture et pose de demi-cylindre européen à 1 entrée.
Le cylindre devra être sur organigramme de l'établissement.
La mise sous organigramme est à la charge du présent lot.

Pour le pavillon V SMUR : 1 unité
Pour le pavillon R CRRA : 4 unités

Mode de métré : U

Localisation

Locaux techniques électriques

03.4.6 Crémones automatique

Fourniture et pose de crémone automatique à larder comprenant :
ouverture, fermeture de tous les points d'encrages,
la fermeture de la porte le verrouillage des points de fermetures,
gâches au sol et en huisserie

A poser sur le petit vantail des portes doubles vantaux équipées d'une serrure monopoint pour porte.

Pour le pavillon R CRRA : 3 unités

Pour le pavillon V SMUR :

Porte donnant sur la galerie,
Porte donnant sur le futur accès au garage des véhicules,
Pour le pavillon R CRRA :
Porte donnant sur le SAS R S1 78.

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon V SMUR :
Porte donnant sur la galerie,
Porte donnant sur le futur accès au garage des véhicules,
Pour le pavillon R CRRA :
Porte donnant sur le SAS R S1 78.

03.4.7 Crémones de portes

Fourniture et pose de crémones en applique à pênes haut et bas à commande à levier pour les vantaux semi-fixes, agréée par les services de sécurité (parties communes).
Platine de fixations hautes et basses.

Pour le pavillon V SMUR : 4 unités
Pour le pavillon R CRRA : 1 unité

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon V SMUR :
Pour le pavillon R CRRA :
Toutes les portes tiercées du service hors portes avec contrôle d'accès,
Porte local technique électriques en circulation R S1 81,

03.4.8 Butées de portes

La plupart des portes seront équipées de butée en élastomère (Ø 25 mm; hauteur 30 mm) fixée au sol ou sur la paroi selon les cas par visserie inoxydable dans la même série que les garnitures.
L'entreprise devra la fourniture et pose de butées de portes soit fixée au sol soit fixées au mur suivant la configuration des locaux.
Il est nécessaire de prioriser des buttées de portes à fixer sur parois.
Buttées en élastomères de forme ronde à coller ou à fixer.

Pour le pavillon V SMUR : 25 unités
Pour le pavillon R CRRA : 4 unités,

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon V SMUR et pour le pavillon R CRRA :
Sur les portes du service après pose du nouveau sol PVC des portes intérieurs et extérieurs.

03.4.9 Bec de canes à décondamnation par l'extérieur

Fourniture et pose de bec de cane à condamnation à mortaiser pour les douches et WC, comprenant :
- coffre renforcé de 14mm d'épaisseur interchangeable pour toutes les serrures
- pêne ½ tour en bronze d'aluminium, réversible à embase renforcée
- fouillot bronze d'aluminium carré de 7 mm
- fouillot de condamnation en bronze d'aluminium carré de 6 mm
- ressorts de compression guidés et indéformables
- têtières 20 mm
- gâche plate en acier noir

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon V SMUR: Sur les portes des sanitaires (V 0015c, V 00 15b, V 00 04b).

03.4.10 Plaques de poussées pour portes

Fourniture et pose d'une plaque de poussée en aluminium 10/10 mm, anodisé, teinte naturelle, ou PVC de couleur au choix du maître d'œuvre, posée par collage sur vantaux des portes.
Plaque rectangulaire 300 x 400 mm
Mode de métré : à l'unité.

Pour le pavillon V SMUR :6 unités
Pour le pavillon R CRRA : 4 unités

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon V SMUR :
Portes:
Circulation,
Entrée de services,
Accès vers Garages,
Pour le pavillon R CRRA :
Porte d'entrée principale et porte annexe

03.4.11 Garnitures de portes

Béquille simple (BS) :
Fourniture et pose de garnitures de porte en nylon ou laiton, comprenant :
une béquille avec fonction correspondant au modèle de serrure d'un côté
une rosace ou une plaque de finition de l'autre côté.
Béquille double (BD) :
Fourniture et pose de garnitures de porte en nylon ou laiton, comprenant :
- une paire de béquilles et une paire de rosettes ou plaque de propreté avec fonction correspondant au modèle de serrure, finition, laiton chromé ou nickelé au choix du maître d'œuvre.
Béquille double allongée (BDHand) :
Fourniture et pose de garnitures de porte en nylon ou laiton, comprenant :
- une paire de béquilles allongées spéciales accès handicapés, fauteuils roulants et une paire de rosettes ou plaque de propreté, avec fonction correspondant au modèle de serrure, finition, laiton chromé ou nickelé au choix du maître d'œuvre. Accès aux locaux PMR

Localisation

Dito serrures

03.4.11.1 Béquilles simples

Fourniture et pose de garnitures de porte en nylon, laiton chromé ou nickelé comprenant :
- une béquille et une paire de rosettes ou plaque de propreté avec fonction correspondant au modèle de serrure, finition, nylon, laiton chromé ou nickelé au choix du maître d'œuvre.

Pour le pavillon V SMUR : 7 unités,
Pour le pavillon R CRRA : 5 unités

Mode de métré : U

Localisation

Armoires électriques,
placards,

03.4.11.2 Béquilles doubles

Fourniture et pose de garnitures de porte en nylon, laiton chromé ou nickelé comprenant :
- une paire de béquilles et une paire de rosettes ou plaque de propreté avec fonction correspondant au modèle de serrure, finition, nylon, laiton chromé ou nickelé au choix du maître d'œuvre.

Pour le pavillon V SMUR : 17 unités
Pour le pavillon R CRRA : 3 unités

Mode de métré : U

Localisation

Pavillon V SMUR :
Pavillon R CRRA :
Ensemble des portes à équiper (locaux du CRRA et local technique électrique).

03.4.12 Fermes portes hydrauliques

03.4.12.1 Fermes portes hydrauliques

Fourniture et pose de ferme portes comprenant :

Type (FPH) ferme-porte extra plat (38 mm) à frein hydraulique thermo-constant posé en applique avec bras anti vandalisme, ou équivalent, laqué, force suivant poids du vantail pour porte avec classement au feu.
Type (FPHR) ferme-porte extra plat (38 mm) à frein hydraulique thermo-constant posé en applique avec bras anti vandalisme, ou équivalent, laqué, force suivant poids du vantail pour porte avec classement au feu. Fermeture à temporisation réglable.
Sélecteur de vantaux (SV) en acier chromé brillant ou mat pour bloc-porte à 2 vantaux PF ou CF équipé de ferme-porte.

Pour le pavillon V SMUR :21 unités
Pour le pavillon R CRRA : 10 unités

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon V SMUR :
Portes des sanitaires,
Portes des rangements et réserves,
Porte de l'atelier,
Portes salle d'attente,
Portes salle de détente,
Porte issue de secours,
Portes d'accès extérieur (circulation V 00 10 et V 00 11)
Porte en circulation,
Porte donnant sur la galerie,
Porte à créer d'accès au garage SMUR,
Pour le pavillon R CRRA :
Portes donnant sur l'extérieur,
Portes intérieurs local S1 80 (2 portes)
Porte du local technique électrique R S1 02

03.4.13 Serrures monopoints ou motorisées pour portes

03.4.13.1 Serrures monopoints pour portes

Fourniture et pose de serrure monopoint comprenant :
Serrures monopoint double béquille contrôle avec DAS.
Référentiel HCL pour les serrures à mettre en place sur les portes avec contrôle d'accès
Serrure électrique KEL 564 ASSA ABOY ou équivalent (Référentiel HCL), composée de :
• Fonction de contrôle d'accès :
Déverrouillage sur impulsion ou maintenu par le contrôle d'accès
Reverrouillage automatique et systématique.
• Fonction de sécurité : Dé-condamnation immédiate sur action d'un bris de glace ou sur le dispositif de demande d'ouverture DAS.
• Contact de position à bille métal.
• Leds intégrées de signalisation de l'état de la porte : verrouillée/déverrouillée/ouverte.
• S'intègre parfaitement avec un système de contrôle d'accès.
• Passage intensif. (20 000 cycles)
• Circuit électronique DAS 24/48VCC.
• Résistance à l'arrachement > 1000 daN.
• Force du pêne 7 DaN minimum
Caractéristiques :
• Dimensions serrure : 250 x 85 x 16 mm.
• Gâche: 168 x 85 x 16 mm.
• Tension d'alimentation : 48 V TBTS continu (54,2 V max, 41 V min).
Pose sur porte à simple vantail ou double vantail.
Ferme porte à crémaillère en applique avec bras à coulisse et arrêt électromécanique intégré dans la coulisse en applique, avec angle d'arrêt réglable entre 80° et 130° asservi à la détection incendie, fonctionnement par rupture d'alimentation avec force fixe réglable.
Nota : Ces serrures seront équipées d'un cylindre européen de porte à bouton moleté du côté intérieur.
Fonctionnement : Entrée contrôlée, sortie toujours libre. Fournie avec gâche et câble.
Montage en encastré
Couleur : finition Inox.
Commande d'ouverture par lecteur de badge (fourni et posé par le lot courants faibles)
Bouton de dé-condamnation positionné à l'intérieur du local
Pose suivant référentiel HCL.

Le présent poste comprend la béquille automatique dans le cas d'une porte double vantail.

Pour le pavillon V SMUR : 4 unités
Pour le pavillon R CRRA : 1 unité

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon V SMUR :
Porte donnant sur la galerie (local V 00 09),
Porte du local V 00 09 (porte de 93 sur circulation V 00 10)
Porte du local V 00 13 (porte automatique)
Porte du local salle polyvalente V 00 19

Porte donnant sur le futur accès au garage des véhicules,
Pour le pavillon R CRRA :
Porte donnant sur le SAS R S1 78

03.4.13.2 Serrures motorisées pour portes

Fourniture et pose de serrure motorisée DAS à pinces.
Serrure homologuée NF S 61-937 avec verrouillage (réarmement) motorisé.

Référentiel HCL pour les serrures à mettre en place sur les portes avec contrôle d'accès
Serrure électrique motorisé SERSYS type V2 ou équivalent avec pêne à crochet permettant de tirer l'ouvrant (rattrapage de porte + ou – 15 mm). (Référentiel HCL), composée de :
• Carte électronique intégrée pour fonctionnement autonome en 48V/TBTS.
• Fonction de contrôle d'accès :
Déverrouillage sur impulsion ou maintenu par le contrôle d'accès
Reverrouillage automatique et systématique.
• Fonction de sécurité : Dé condamnation immédiate sur action d'un bris de glace ou sur le dispositif de demande d'ouverture si la serrure est gérée par une UGCIS.
• Contact de position à bille métal.
• Fonction de sûreté (disponible uniquement si le verrou est géré par une UGCIS) :
Hors présence du public, inhibition de la fonction de mise en sécurité. Dans ce mode seules les personnes autorisées peuvent déverrouiller la porte.
Relais de signalisation disponible.
• Leds intégrées de signalisation de l'état de la porte : verrouillée/déverrouillée/ouverte.
• S'intègre parfaitement avec un système de contrôle d'accès.
• Passage intensif.
• Serrure pour porte issue de secours, porte principale poussant ou va et vient, pour simple ou double vantaux.
• Carte électronique intégrée.
• Résistance à l'arrachement > 1400 daN.
• Force du pêne 7 DaN minimum
• Contacts de position intégrés à la serrure et à la menuiserie supportant la serrure
Caractéristiques :
• Dimensions serrure : 405 x 85 x 74 mm.
• Gâche: 405 x 35 x 74 mm.
• Tension d'alimentation : 48 V TBTS continu (54,2 V max, 41 V min).
• Consommation : 0,15 A en veille, 1,5 A en phase de déverrouillage.
• Télécommande à rupture : tension 48 VDC continu ; consommation 0,005 A.
Porte simple vantail
Ferme porte à crémaillère en applique avec bras à coulisse et arrêt électromécanique intégré dans la coulisse en applique, avec angle d'arrêt réglable entre 80° et 130° asservi à la détection incendie, fonctionnement par rupture d'alimentation avec force fixe réglable.
Porte à 2 vantaux.
Ferme porte à crémaillère en applique avec bras à coulisse et arrêt électromécanique et sélecteur de fermeture intégré dans la coulisse en applique, avec angle d'arrêt réglable entre 80° et 130° asservi à la détection incendie, fonctionnement par rupture d'alimentation avec force réglable de 2 à 4 ou 3 à 5 et à-coup final hydraulique réglable.
Ferme porte intégré dans le pivot linteau de la porte asservi à la détection incendie, fonctionnement par rupture d'alimentation avec force réglable de 2 à 4 ou 3 à 5.
Pose suivant référentiel HCL.

Pose sur menuiseries bois ou aluminium.

Pour le pavillon V SMUR :
Porte d'entrée de service sur circulation V 00 10
Porte d'entrée en aluminium sur cour (SAS V 00 11)
Pour le pavillon R CRRA :
Porte d'accès intérieur sur circulation R S1 81,
Porte d'accès sur extérieure coté cours pavillon V (escalier R S1 ESC 8)
Porte d'accès sur extérieur coté cours SAMU pavillon R (rampe 13),
Porte d'accès sur extérieur en circulation R S1 81 (escalier coté cours pavillon V) - porte de 83

Le plan EXE est à la charge de l'entreprise. Une réunion sera nécessaire pour la mise au point de la pose.
Les liaisons électriques sont à la charge de l'entreprise en charge de l'électricité. Le matériel actif est à la charge du présent article.
L'entreprise devra être accompagnée dans sa prestation par un intégrateur pour la mise au point et la mise en service.
Le boitier intérieur de déverrouillage est à la charge de l'électricité.
Le lecteur de badges est à la charge du présent article.

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon V SMUR :
Porte d'entrée de service sur circulation V 00 10
Porte d'entrée en aluminium sur cou (SAS V 00 11)
Pour le pavillon R CRRA :
Porte d'accès intérieur sur circulation R S1 81,
Porte d'accès sur extérieure coté cours pavillon V (escalier R S1 ESC 8)
Porte d'accès sur extérieur coté cours SAMU pavillon R (rampe 13),
Porte d'accès sur extérieur en circulation R S1 81 (escalier coté cours pavillon V) - porte de 83

03.4.13.3 Serrure Fluide contrôle pour porte issue de secours

Fourniture et pose de serrure pour porte d'issue de secours de type Fluid contrôle EXIT de chez Alboy comprenant :

CARACTÉRISTIQUES MÉCANIQUES
• Installation : système de boutonnière, pas de réglage des tringles, réglage simplifié des gâches
• Faible projection < 92 mm
• Réversible sans intervention sur le produit
• Longueur de barre standard 835 mm ou grande longueur 1 165 mm
• Recoupable sur site :
- Standard : jusqu'à 618 mm
- Grande longueur : jusqu'à 845 mm
• Versions 1 point, 2 points haut et bas, 3 points haut et bas et 3 points latéraux
• Fermeture anti-panique de type C
• Pour porte standard de 2 300 mm de haut
• Pour porte grande hauteur jusqu'à 3 200 mm de haut (kit à acheter séparément)
• Tringles rotatives et cache-tringles livrés en standard

CARACTÉRISTIQUES ÉLECTRIQUES
• Tension d'alimentation : Bi-tension 12 et 24 Vcc
• 1 câble d'information sur les états de l'issue (utilisation, fonctionnement) :
- Détection appui de barre (pré-alarme NO/NF)
- Etat de la porte NO
• Alimentation du module extérieur électromécanique (12 ou 24 Vcc)
• Pilotage par contrôle d'accès

MODULE DE MANOEUVRE EXTÉRIEURE (inclus)
• Côté extérieur, l'action sur le contrôle d'accès (lecteur de badge, digicode…) permet l'embrayage du module extérieur pour ouvrir la
porte.
• L'état du contrôle d'accès n'influence pas la tenue au feu de la porte.
• Inox brossé
Boitier de déverrouillage (DM vert à la charge du présent article)
Crémone pour porte à la charge du présent article

L'équipement sera à paramétrer avec le CA en liaison avec l'intégrateur accompagnant la mise en oeuvre.

Pour le pavillon V SMUR : 1 unité

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon V SMUR : porte issue de secours circulation V 00 07

03.4.14 Ventouses de maintien en ouverture pour portes

Ventouses électromagnétiques dites de confort ou de service raccordées sur le SSI avec bouton de dé-condamnation. Cet équipement sera mis en place sur les portes tels que les locaux de services pour permettre aux utilisateurs de laisser la porte ouverte pendant leur intervention dans ces locaux et sur les portes de circulations à maintenir ouvertes (portes d'accès services, portes de recoupement des circulations). La porte se fermera soit par un bouton poussoir à l'extérieur du local (même fonction que le bouton de dé-condamnation de la ventouse), soit par le système de sécurité incendie en cas de détection.
Le bouton poussoir déporté sera positionné dans le local au droit de la porte (pour les locaux de service).
Le bouton de dé condamnation sera positionné vers les portes de circulation de recoupement et de service (pour les portes de circulation et de recoupement).
Ventouse électro-magnétique pour le maintien de la porte ouverte, par asservissement à la centrale incendie.
Pour montage mural en applique.
Interrupteur de déclenchement manuel intégré.
Fabrication ISO 9001, conforme à la norme NF EN 1155.

Marqué CE.
Force de rétention : 400 Nm.
Dispositif anti-rémanence intégré.
Tension d'utilisation : 24 V DC (ou 48 V DC).
Couleur : finition Inox.
Accessoire : contre-plaque à monter sur la porte.
Pour portes de certains locaux à maintenir en position ouverte, portes d'entrée de service avec serrures électriques, office alimentaire, portes de circulations.

Localisation

Portes des circulations

03.4.14.1 Ventouse de portes

Fourniture et pose de ventouse pour maintien en position ouvert des portes comprenant :
Ventouses électromagnétiques dites de confort ou de service raccordées sur le SSI avec bouton de dé-condamnation. Cet équipement sera mis en place sur les portes tels que les locaux de services pour permettre aux utilisateurs de laisser la porte ouverte pendant leur intervention dans ces locaux et sur les portes de circulations à maintenir ouvertes (portes d'accès services, portes de recoupement des circulations). La porte se fermera soit par un bouton poussoir à l'extérieur du local (même fonction que le bouton de dé-condamnation de la ventouse), soit par le système de sécurité incendie en cas de détection.
Le bouton poussoir déporté sera positionné dans le local au droit de la porte (pour les locaux de service).
Le bouton de dé condamnation sera positionné vers les portes de circulation de recoupement et de service (pour les portes de circulation et de recoupement).
Ventouse électro-magnétique pour le maintien de la porte ouverte, par asservissement à la centrale incendie.
Pour montage mural en applique.
Interrupteur de déclenchement manuel intégré.
Fabrication ISO 9001, conforme à la norme NF EN 1155.
Marqué CE.
Force de rétention : 400 Nm.
Dispositif anti-rémanence intégré.
Tension d'utilisation : 24 V DC (ou 48 V DC).
Couleur : finition Inox.
Accessoire : contre-plaque à monter sur la porte.
Pour portes de certains locaux à maintenir en position ouverte, portes de circulations.

Pour le pavillon V SMUR : 6 unités
Pour le pavillon R CRRA : 0 unité

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon V SMUR :
Porte de circulation V 00 10, V 007
Porte local réserve V 0013 (doublure de la porte automatique)

03.4.15 Blocs portes simple action à ame pleine

Le tableau des portes sera réalisé par l'entreprise en phase préparation de chantier et fera l'objet d'une vérification conjointe de la part de l'entreprise et du MOE de l'opération.

03.4.15.1 Bloc porte de 83 acoustique coupe-feu CF 1/2 heure

Fourniture et pose de blocs portes à simple action acoustique à âme pleine dans cloisons de largeur variable selon neuf comprenant :
huisserie en bois dur exotique dimensionnée en fonction de l'épaisseur des murs et cloisons, de qualité définie au chapitre Spécifications, avec rainures, feuillures, gorges pour tubes électriques, avec étrésillons de pose, pattes de fixation, scellement des pieds,
porte à âme pleine à 1 ou 2 vantaux, de 40 mm d'épaisseur, composés d'une âme pleine en panneaux de particules de bois agglomérés d'une masse volumique de 400kg/m3 collée dans un cadre en bois dur,
Revêtement de finition 2 faces en panneaux de fibres de bois dur de 3 mm d'épaisseur, collés sur l'âme et le cadre (revêtement Isogyl).
couvre-joints de 8 x 40 mm à bords droits ou arrondis (ou quart de rond) en bois dur sur les 2 faces, 4 paumelles de 140 mm avec bague laiton par vantail ou 4 paumelles au standard européens,
finition pré-peinte (peinture de finition prévue au lot peinture),
épaisseur des huisseries : Cloison en plaques de plâtre.

Dimension 83 X 2,04

Pour le pavillon V SMUR : 1 unité

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon V SMUR : Porte donnant sur le local WC V 00 15

03.4.15.2 Bloc porte de 93 acoustique coupe-feu CF 1/2 heure

Fourniture et pose de blocs portes à simple action acoustique à âme pleine dans cloisons de largeur variable selon neuf comprenant :
huisserie en bois dur exotique dimensionnée en fonction de l'épaisseur des murs et cloisons, de qualité définie au chapitre Spécifications, avec rainures, feuillures, gorges pour tubes électriques, avec étrésillons de pose, pattes de fixation, scellement des pieds,
porte à âme pleine à 1 ou 2 vantaux, de 40 mm d'épaisseur, composés d'une âme pleine en panneaux de particules de bois agglomérés d'une masse volumique de 400kg/m3 collée dans un cadre en bois dur,
Revêtement de finition 2 faces en panneaux de fibres de bois dur de 3 mm d'épaisseur, collés sur l'âme et le cadre (revêtement Isogyl).
couvre-joints de 8 x 40 mm à bords droits ou arrondis (ou quart de rond) en bois dur sur les 2 faces, 4 paumelles de 140 mm avec bague laiton par vantail ou 4 paumelles au standard européens,
finition pré-peinte (peinture de finition prévue au lot peinture),
épaisseur des huisseries : Cloison en plaques de plâtre.

Dimension 93 X 2,04

Pour le pavillon V SMUR : 4 unités

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon V SMUR :
Porte donnant sur le local WC V 00 04
Porte du bureau V 00 14,
Porte de la réserve V 00 09,
Porte du bureau médical V 00 03b,

03.4.15.3 Bloc porte de 83 acoustiques à âme pleine

Fourniture et pose de blocs portes à simple action acoustique à âme pleine dans cloisons de largeur variable selon neuf comprenant :
huisserie en bois dur exotique dimensionnée en fonction de l'épaisseur des murs et cloisons, de qualité définie au chapitre Spécifications, avec rainures, feuillures, gorges pour tubes électriques, avec étrésillons de pose, pattes de fixation, scellement des pieds,
porte à âme pleine à 1 ou 2 vantaux, de 40 mm d'épaisseur, composés d'une âme pleine en panneaux de particules de bois agglomérés d'une masse volumique de 400kg/m3 collée dans un cadre en bois dur,
Revêtement de finition 2 faces en panneaux de fibres de bois dur de 3 mm d'épaisseur, collés sur l'âme et le cadre (revêtement Isogyl).
couvre-joints de 8 x 40 mm à bords droits ou arrondis (ou quart de rond) en bois dur sur les 2 faces, 4 paumelles de 140 mm avec bague laiton par vantail ou 4 paumelles au standard européens,
finition pré-peinte (peinture de finition prévue au lot peinture),
épaisseur des huisseries : Cloison en plaques de plâtre.

Dimension 83 X 2,04

Pour le pavillon V SMUR : 2 unités

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon V SMUR :
Portes des sanitaires V 00 15b et V 00 15 c,

03.4.15.4 Bloc porte de 93+53 acoustiques à âme pleine coupe-feu 1/2 heure

Fourniture et pose de blocs portes à simple action acoustique à âme pleine et 2 vantaux dans cloisons de largeur variable selon neuf comprenant :
huisserie en bois dur exotique dimensionnée en fonction de l'épaisseur des murs et cloisons, de qualité définie au chapitre Spécifications, avec rainures, feuillures, gorges pour tubes électriques, avec étrésillons de pose, pattes de fixation, scellement des pieds,
porte à âme pleine à 1 ou 2 vantaux, de 40 mm d'épaisseur, composés d'une âme pleine en panneaux de particules de bois agglomérés d'une masse volumique de 400kg/m3 collée dans un cadre en bois dur,

Revêtement de finition 2 faces en panneaux de fibres de bois dur de 3 mm d'épaisseur, collés sur l'âme et le cadre (revêtement Isogyl).
couvre-joints de 8 x 40 mm à bords droits ou arrondis (ou quart de rond) en bois dur sur les 2 faces, 4 paumelles de 140 mm avec bague laiton par vantail ou 4 paumelles au standard européens,
finition pré-peinte (peinture de finition prévue au lot peinture),
épaisseur des huisseries : Cloison en plaques de plâtre.
Porte équipé d'une crémone de fermeture sur le battant de 53 et de fermes portes hydroliques,

Dimension 93+53 X 2,04

Pour le pavillon V SMUR : 3 unités

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon V SMUR :
Porte local de décontamination V 00 17,
Porte local atelier V 00 16,
Porte local salle d'attente opérationnelle V 00 06,

03.4.15.5 Bloc porte de 93+43 acoustiques à âme pleine coupe-feu 1/2 heure copie

Fourniture et pose de blocs portes à simple action acoustique à âme pleine et 2 vantaux dans cloisons de largeur variable selon neuf comprenant :
huisserie en bois dur exotique dimensionnée en fonction de l'épaisseur des murs et cloisons, de qualité définie au chapitre Spécifications, avec rainures, feuillures, gorges pour tubes électriques, avec étrésillons de pose, pattes de fixation, scellement des pieds,
porte à âme pleine à 1 ou 2 vantaux, de 40 mm d'épaisseur, composés d'une âme pleine en panneaux de particules de bois agglomérés d'une masse volumique de 400kg/m3 collée dans un cadre en bois dur,
Revêtement de finition 2 faces en panneaux de fibres de bois dur de 3 mm d'épaisseur, collés sur l'âme et le cadre (revêtement Isogyl).
couvre-joints de 8 x 40 mm à bords droits ou arrondis (ou quart de rond) en bois dur sur les 2 faces, 4 paumelles de 140 mm avec bague laiton par vantail ou 4 paumelles au standard européens,
finition pré-peinte (peinture de finition prévue au lot peinture),
épaisseur des huisseries : Cloison en plaques de plâtre.
Porte équipé d'une crémone de fermeture sur le battant de 53 et de fermes portes hydrauliques,

Dimension 93+53 X 2,04

Pour le pavillon V SMUR : 1 unités

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon V SMUR :
Porte local salle polyvalente V 00 19,

03.4.16 Blocs portes pour locaux électriques

03.4.16.1 Portes de 73 CF 1/2 heure (montant de la porte formant cadre)

Fourniture et pose de blocs portes à simple action CF 1/2 heure dans cloisons de largeur variable selon neuf comprenant :
huisserie en bois dur exotique dimensionnée en fonction de l'épaisseur des murs et cloisons, de qualité définie au chapitre Spécifications, avec rainures, feuillures, gorges pour tubes électriques, avec étrésillons de pose, pattes de fixation, scellement des pieds,
porte à âme pleine à 1 ou 2 vantaux, de 40 mm d'épaisseur, composés d'une âme pleine en panneaux de particules de bois agglomérés d'une masse volumique de 400kg/m3 collée dans un cadre en bois dur,
Revêtement de finition 2 faces en panneaux de fibres de bois dur de 3 mm d'épaisseur, collés sur l'âme et le cadre (revêtement Isogyl).
couvre-joints de 8 x 40 mm à bords droits ou arrondis (ou quart de rond) en bois dur sur les 2 faces, 4 paumelles de 140 mm avec bague laiton par vantail ou 4 paumelles au standard européens,
finition pré-peinte (peinture de finition prévue au lot peinture),
épaisseur des huisseries : Cloison en plaques de plâtre.

Dimension 73 X 2,04

Attention ces portes doivent comporter un seuil bois (formant cadre avec l'ensemble de l'huisserie). Pour l'un des placards technique électricité les 2 portes sont à poser au-dessus du plancher technique.

Ces portes doivent être équipées d'une serrure avec cylindre européen sur organigramme de l'établissement, d'une poignée avec rosace (pour tous les placard).

Pour le pavillon R CRRA : 3 unités,

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon R CRRA :
Local technique électrique créé dans le local R S1 80,
Local électrique créé dans la circulation (contre local électrique existant R S1 70b)

03.4.16.2 Portes de 93 CF 1/2 heure

Fourniture et pose de blocs portes à simple action CF 1/2 heure dans cloisons de largeur variable comprenant :
huisserie en bois dur exotique dimensionnée en fonction de l'épaisseur des murs et cloisons, de qualité définie au chapitre Spécifications, avec rainures, feuillures, gorges pour tubes électriques, avec étrésillons de pose, pattes de fixation, scellement des pieds,
porte à âme pleine à 1 ou 2 vantaux, de 40 mm d'épaisseur, composés d'une âme pleine en panneaux de particules de bois agglomérés d'une masse volumique de 400kg/m3 collée dans un cadre en bois dur,
Revêtement de finition 2 faces en panneaux de fibres de bois dur de 3 mm d'épaisseur, collés sur l'âme et le cadre (revêtement Isogyl).
couvre-joints de 8 x 40 mm à bords droits ou arrondis (ou quart de rond) en bois dur sur les 2 faces, 4 paumelles de 140 mm avec bague laiton par vantail ou 4 paumelles au standard européens,
finition pré-peinte (peinture de finition prévue au lot peinture),
épaisseur des huisseries : Cloison en plaques de plâtre ou autre nature.

Dimension 93 X 2,04

Cette porte doit être équipée d'une serrure avec cylindre européen sur organigramme de l'établissement, d'une poignée avec rosace, d'un ferme porte.

Pour le pavillon R CRRA : 1 unité porte d'accès au local électrique R S1 02 (en remplacement de l'existante),

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon R CRRA :
Local technique électrique créé dans le local R S1 02,

03.4.16.3 Bloc porte 73+73 CF 1/2 heure

Fourniture et pose de blocs portes à simple action CF 1/2 à âme pleine dans cloisons de largeur variable selon neuf comprenant :
huisserie en bois dur exotique dimensionnée en fonction de l'épaisseur des murs et cloisons, de qualité définie au chapitre Spécifications, avec rainures, feuillures, gorges pour tubes électriques, avec étrésillons de pose, pattes de fixation, scellement des pieds,
porte à âme pleine à 1 ou 2 vantaux, de 40 mm d'épaisseur, composés d'une âme pleine en panneaux de particules de bois agglomérés d'une masse volumique de 400kg/m3 collée dans un cadre en bois dur,
Revêtement de finition 2 faces en panneaux de fibres de bois dur de 3 mm d'épaisseur, collés sur l'âme et le cadre (revêtement Isogyl).
couvre-joints de 8 x 40 mm à bords droits ou arrondis (ou quart de rond) en bois dur sur les 2 faces, 4 paumelles de 140 mm avec bague laiton par vantail ou 4 paumelles au standard européens,
finition pré-peinte (peinture de finition prévue au lot peinture),
épaisseur des huisseries : Cloison en plaques de plâtre.

Cette porte doit être équipée d'une crémone coté intérieur, d'une serrure avec cylindre européen sur organigramme de l'établissement, d'une poignée avec rosace.

Dimension 73+73 X 2,04

Pour le pavillon R CRRA : 1 unité

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon R CRRA: local technique électrique à créer en circulation R S1 81

03.4.17 Bloc porte simple ou double action DAS CF 1/2 heure REI 30

Le tableau des portes sera réalisé par l'entreprise en phase préparation de chantier et fera l'objet d'une vérification conjointe de la part de l'entreprise et du MOE de l'opération.

03.4.17.1 Portes de 93 + 73 CF 1/2 heure

Fourniture et pose de blocs portes double action CF ½ H ou REI30 dans cloisons de largeur variable comprenant :
Fourniture du PV en cours de validité pour le classement CF ½ H ou REI30
Huisserie en bois dur exotique dimensionnée en fonction de l'épaisseur des murs et cloisons, de qualité définie au chapitre Spécifications, avec rainures, feuillures, gorges pour tubes électriques, avec étrésillons de pose, pattes de fixation, scellement des pieds,
contacts en feuillures,
Boitiers de connexions des lignes de position et de commandes
Temps de fermeture inférieur à 30 secondes,
Porte à âme pleine à 1 ou 2 vantaux, de 40 mm d'épaisseur, composés d'une âme pleine en panneaux de particules de bois agglomérés d'une masse volumique de 400kg/m3 collée dans un cadre en bois dur,
Revêtement de finition 2 faces en panneaux de fibres de bois dur de 3 mm d'épaisseur, collés sur l'âme et le cadre (revêtement Isogyl). Chants verticaux droits au plan de fermeture pour les portes à deux vantaux.
Finition pré peinte
Oculus CF ½ dans 1 vantail de 93 cm, vitrage clair feuilleté CF ½ H.
Joint intumescents collés en usine sur l'huisserie et les vantaux
Pivot linteau avec fermeture du vantail automatique pour jouer le rôle de ferme porte suivant les portes ou ferme porte avec sélecteur sur ventouse ou charnières va et vient avec ferme porte sur ventouse.
Lorsque la porte doit être maintenue en position ouverte et dans le cas de ventouse non intégrée au pivot, fourniture et pose de ventouses électromagnétiques, compris les supports muraux et les câbles laissés en attente pour leur raccordement électrique. Les supports muraux devront être fixés sur des potences métalliques (pas de chainette) lorsque la cloison est trop éloignée du vantail pour permettre le bon contact de la ventouse.
Lorsque la porte est une issue de secours ou une entrée de service, fourniture et pose d'une serrure électrique pour issue de secours ou accès au service
Pour la porte entrée de service :
La porte sera sous contrôle d'accès asservie à la détection incendie. La porte sera verrouillée le jour et la nuit pour les accès au service. Il y aura un lecteur de badge côté extérieur et un visiophone. La serrure doit être équipée d'un verrou électrique motorisé à crochet. Elle disposera également d'un contact de position intégré pour remonter l'information de l'état d'ouverture de la porte sur le système du contrôle d'accès.
Chaque bloc porte pourra être déverrouillé par une commande déportée sur un interrupteur (bouton de décondamnation) qui sera fournie et posée par l'électricien.
Chaque bloc porte disposera d'un boitier vert de déverrouillage de la porte en cas d'urgence qui sera fourni et posé par l'électricien.
Les portes DAS seront asservies à la détection incendie (déverrouillage en cas de coupure électrique).
Contact de position de sécurité (porte fermées) placé dans la traverse de l'huisserie qui sera raccordé par l'électricien au système de détection incendie.

Pour le pavillon V SMUR : 1 unité - Dimension : 93+73 X 2,04

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon V SMUR :
Porte d'entrée de service (coté circulation hall d'entrée du pavillon)

03.4.17.2 Portes de 93 + 53 CF 1/2 heure

Fourniture et pose de blocs portes à simple action CF ½ H ou REI30 dans cloisons de largeur variable comprenant :
Fourniture du PV en cours de validité pour le classement CF ½ H ou REI30
Huisserie en bois dur exotique dimensionnée en fonction de l'épaisseur des murs et cloisons, de qualité définie au chapitre Spécifications, avec rainures, feuillures, gorges pour tubes électriques, avec étrésillons de pose, pattes de fixation, scellement des pieds,
contacts en feuillures,
Boitiers de connexions des lignes de position et de commandes
Temps de fermeture inférieur à 30 secondes,
Porte à âme pleine à 1 ou 2 vantaux, de 40 mm d'épaisseur, composés d'une âme pleine en panneaux de particules de bois agglomérés d'une masse volumique de 400kg/m3 collée dans un cadre en bois dur,
Revêtement de finition 2 faces en panneaux de fibres de bois dur de 3 mm d'épaisseur, collés sur l'âme et le cadre (revêtement Isogyl). Chants verticaux droits au plan de fermeture pour les portes à deux vantaux.
Finition pré peinte
Oculus CF ½ dans 1 vantail de 93 cm, vitrage clair feuilleté CF ½ H.
Joint intumescents collés en usine sur l'huisserie et les vantaux
Pivot linteau avec fermeture du vantail automatique pour jouer le rôle de ferme porte suivant les portes ou ferme porte avec sélecteur sur ventouse ou charnières va et vient avec ferme porte sur ventouse.

Lorsque la porte doit être maintenue en position ouverte et dans le cas de ventouse non intégrée au pivot, fourniture et pose de ventouses électromagnétiques, compris les supports muraux et les câbles laissés en attente pour leur raccordement électrique. Les supports muraux devront être fixés sur des potences métalliques (pas de chainette) lorsque la cloison est trop éloignée du vantail pour permettre le bon contact de la ventouse.
Lorsque la porte est une issue de secours ou une entrée de service, fourniture et pose d'une serrure électrique pour issue de secours ou accès au service
Pour la porte entrée de service :
La porte sera sous contrôle d'accès asservie à la détection incendie. La porte sera verrouillée le jour et la nuit pour les accès au service. Il y aura un lecteur de badge côté extérieur et un visiophone. La serrure doit être équipée d'un verrou électrique motorisé à crochet. Elle disposera également d'un contact de position intégré pour remonter l'information de l'état d'ouverture de la porte sur le système du contrôle d'accès.
Chaque bloc porte pourra être déverrouillé par une commande déportée sur un interrupteur (bouton de décondamnation) qui sera fournie et posée par l'électricien.
Chaque bloc porte disposera d'un boitier vert de déverrouillage de la porte en cas d'urgence qui sera fourni et posé par l'électricien.
Les portes DAS seront asservies à la détection incendie (déverrouillage en cas de coupure électrique).
Contact de position de sécurité (porte fermées) placé dans la traverse de l'huisserie qui sera raccordé par l'électricien au système de détection incendie.

Pour le pavillon V SMUR : 1 unités - Dimension : 93+53 X 2,04
Pour le pavillon R CRRA : 2 unités - Dimension : 93+53 X 2,04

Mode de métré : U

Localisation

Porte d'entrée des locaux.
Pour le pavillon V SMUR: (Porte donnant sur la galerie en local V 00 09),
Pour le pavillon R CRRA: (portes d'entrée local R S1 80),

03.4.17.3 Portes de 93 + 53 CF 1/2 heure (porte en doublure de la porte automatique)

Fourniture et pose de blocs portes à simple action CF ½ H ou REI30 dans cloisons de largeur variable comprenant :
Fourniture du PV en cours de validité pour le classement CF ½ H ou REI30
Huisserie en bois dur exotique dimensionnée en fonction de l'épaisseur des murs et cloisons, de qualité définie au chapitre Spécifications, avec rainures, feuillures, gorges pour tubes électriques, avec étrésillons de pose, pattes de fixation, scellement des pieds,
contacts en feuillures,
Boitiers de connexions des lignes de position et de commandes
Temps de fermeture inférieur à 30 secondes,
Porte à âme pleine à 1 ou 2 vantaux, de 40 mm d'épaisseur, composés d'une âme pleine en panneaux de particules de bois agglomérés d'une masse volumique de 400kg/m3 collée dans un cadre en bois dur,
Revêtement de finition 2 faces en panneaux de fibres de bois dur de 3 mm d'épaisseur, collés sur l'âme et le cadre (revêtement Isogyl). Chants verticaux droits au plan de fermeture pour les portes à deux vantaux.
Finition pré peinte
Joint intumescents collés en usine sur l'huisserie et les vantaux
Pivot linteau avec fermeture du vantail automatique pour jouer le rôle de ferme porte suivant les portes ou ferme porte avec sélecteur sur ventouse ou charnières va et vient avec ferme porte sur ventouse.
Lorsque la porte doit être maintenue en position ouverte et dans le cas de ventouse non intégrée au pivot, fourniture et pose de ventouses électromagnétiques, compris les supports muraux et les câbles laissés en attente pour leur raccordement électrique. Les supports muraux devront être fixés sur des potences métalliques (pas de chainette) lorsque la cloison est trop éloignée du vantail pour permettre le bon contact de la ventouse.
La porte sera asservie à la détection incendie. La porte sera maintenue ouverte. Elle disposera également d'un contact de position intégré pour remonter l'information de l'état d'ouverture de la porte.
Chaque bloc porte disposera d'un boitier vert de déverrouillage de la porte en cas d'urgence qui sera fourni et posé par l'électricien.
Les portes DAS seront asservies à la détection incendie (déverrouillage en cas de coupure électrique).
Contact de position de sécurité (porte fermées) placé dans la traverse de l'huisserie qui sera raccordé par l'électricien au système de détection incendie.

Pour le pavillon V SMUR : 1 unités - Dimension : 93+53 X 2,04

Mode de métré : U

Localisation

Porte d'entrée des locaux.
Pour le pavillon V SMUR : Porte donnant sur le local V 0013 (en complément de la porte automatique afin d'assurer le degré CF),

03.4.17.4 Portes de 93 + 53 CF 1/2 heure (porte de communication SMUR - Garage)

Fourniture et pose de blocs portes à simple action CF ½ H ou REI30 dans cloisons de largeur variable comprenant :
Fourniture du PV en cours de validité pour le classement CF ½ H ou REI30

Huisserie en bois dur exotique dimensionnée en fonction de l'épaisseur des murs et cloisons, de qualité définie au chapitre Spécifications, avec rainures, feuillures, gorges pour tubes électriques, avec étrésillons de pose, pattes de fixation, scellement des pieds,
contacts en feuillures,
Boitiers de connexions des lignes de position et de commandes
Temps de fermeture inférieur à 30 secondes,
Porte à âme pleine à 1 ou 2 vantaux, de 40 mm d'épaisseur, composés d'une âme pleine en panneaux de particules de bois agglomérés d'une masse volumique de 400kg/m3 collée dans un cadre en bois dur,
Revêtement de finition 2 faces en panneaux de fibres de bois dur de 3 mm d'épaisseur, collés sur l'âme et le cadre (revêtement Isogyl). Chants verticaux droits au plan de fermeture pour les portes à deux vantaux.
Finition pré peinte
Oculus CF ½ dans 1 vantail de 93 cm, vitrage clair feuilleté CF ½ H.
Joint intumescents collés en usine sur l'huisserie et les vantaux
Pivot linteau avec fermeture du vantail automatique pour jouer le rôle de ferme porte suivant les portes ou ferme porte avec sélecteur sur ventouse ou charnières va et vient avec ferme porte sur ventouse.
Lorsque la porte doit être maintenue en position ouverte et dans le cas de ventouse non intégrée au pivot, fourniture et pose de ventouses électromagnétiques, compris les supports muraux et les câbles laissés en attente pour leur raccordement électrique. Les supports muraux devront être fixés sur des potences métalliques (pas de chainette) lorsque la cloison est trop éloignée du vantail pour permettre le bon contact de la ventouse.
Lorsque la porte est une issue de secours ou une entrée de service, fourniture et pose d'une serrure électrique pour issue de secours ou accès au service
Pour la porte entrée de service :
La porte sera sous contrôle d'accès asservie à la détection incendie. La porte sera verrouillée le jour et la nuit pour les accès au service. Il y aura un lecteur de badge côté extérieur et un visiophone. La serrure doit être équipée d'un verrou électrique motorisé à crochet. Elle disposera également d'un contact de position intégré pour remonter l'information de l'état d'ouverture de la porte sur le système du contrôle d'accès.
Chaque bloc porte pourra être déverrouillé par une commande déportée sur un interrupteur (bouton de décondamnation) qui sera fournie et posée par l'électricien.
Chaque bloc porte disposera d'un boitier vert de déverrouillage de la porte en cas d'urgence qui sera fourni et posé par l'électricien.
Les portes DAS seront asservies à la détection incendie (déverrouillage en cas de coupure électrique).
Contact de position de sécurité (porte fermées) placé dans la traverse de l'huisserie qui sera raccordé par l'électricien au système de détection incendie.

Pour le pavillon V SMUR : 1 unités - Dimension: 93+53 X 2,04

Ce bloc porte sera à installer dans le cas de la réalisation effective du sous-œuvre. Cette réalisation dépend de l'avis du MOE.

Mode de métré : U

Localisation

Porte d'entrée des locaux.
Pour le pavillon V SMUR : (Porte donnant sur le garage à créer - dans la circulation V 00 07),

03.4.17.5 Porte issue de secours 93 + 53

Fourniture et pose de blocs portes à simple action CF ½ H ou REI30 dans cloisons de largeur variable comprenant :
Fourniture du PV en cours de validité pour le classement CF ½ H ou REI30
Huisserie en bois dur exotique dimensionnée en fonction de l'épaisseur des murs et cloisons, de qualité définie au chapitre Spécifications, avec rainures, feuillures, gorges pour tubes électriques, avec étrésillons de pose, pattes de fixation, scellement des pieds,
contacts en feuillures,
Boitiers de connexions des lignes de position et de commandes
Temps de fermeture inférieur à 30 secondes,
Porte à âme pleine à 1 ou 2 vantaux, de 40 mm d'épaisseur, composés d'une âme pleine en panneaux de particules de bois agglomérés d'une masse volumique de 400kg/m3 collée dans un cadre en bois dur,
Revêtement de finition 2 faces en panneaux de fibres de bois dur de 3 mm d'épaisseur, collés sur l'âme et le cadre (revêtement Isogyl). Chants verticaux droits au plan de fermeture pour les portes à deux vantaux.
Finition pré peinte
Oculus CF ½ dans 1 vantail de 93 cm, vitrage clair feuilleté CF ½ H.
Joint intumescents collés en usine sur l'huisserie et les vantaux
Pivot linteau avec fermeture du vantail automatique pour jouer le rôle de ferme porte suivant les portes ou ferme porte avec sélecteur sur ventouse ou charnières va et vient avec ferme porte sur ventouse.
Lorsque la porte doit être maintenue en position ouverte et dans le cas de ventouse non intégrée au pivot, fourniture et pose de ventouses électromagnétiques, compris les supports muraux et les câbles laissés en attente pour leur raccordement électrique. Les supports muraux devront être fixés sur des potences métalliques (pas de chainette) lorsque la cloison est trop éloignée du vantail pour permettre le bon contact de la ventouse.
Lorsque la porte est une issue de secours ou une entrée de service, fourniture et pose d'une serrure électrique pour issue de secours ou accès au service

Pour les portes issues de secours :
La porte sera sous contrôle d'accès asservie à la détection incendie. Les portes seront verrouillées le jour et la nuit pour les issues de secours. La serrure doit être équipée d'une serrure électromagnétique à ventouse. Elle disposera également d'un contact de position intégré pour remonter l'information de l'état d'ouverture de la porte sur le système du contrôle d'accès.
Chaque bloc porte pourra être déverrouillé par une commande déportée sur un interrupteur (bouton de dé condamnation) qui sera fournie et posée par l'électricien.
Chaque bloc porte disposera d'un boitier vert de déverrouillage de la porte en cas d'urgence qui sera fourni et posé par l'électricien.
Les portes DAS seront asservies à la détection incendie (déverrouillage en cas de coupure électrique).
Contact de position de sécurité (porte fermée) placé dans la traverse de l'huisserie qui sera raccordé par l'électricien au système de détection incendie.

Pour le pavillon V SMUR : 1 unité - Dimension : 93+73 X 2,04

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon V SMUR :
Porte issue de secours donnant sur l'extérieur du pavillon

03.4.17.6 Porte de recoupement en circulation 93 + 53

Fourniture et pose de blocs portes à double action CF ½ H ou REI30 dans cloisons de largeur variable comprenant :
Fourniture du PV en cours de validité pour le classement CF ½ H ou REI30
Huisserie en bois dur exotique dimensionnée en fonction de l'épaisseur des murs et cloisons, de qualité définie au chapitre Spécifications, avec rainures, feuillures, gorges pour tubes électriques, avec étrésillons de pose, pattes de fixation, scellement des pieds,
contacts en feuillures,
Boitiers de connexions des lignes de position et de commandes
Temps de fermeture inférieur à 30 secondes,
Porte à âme pleine à 1 ou 2 vantaux, de 40 mm d'épaisseur, composés d'une âme pleine en panneaux de particules de bois agglomérés d'une masse volumique de 400kg/m3 collée dans un cadre en bois dur,
Revêtement de finition 2 faces en panneaux de fibres de bois dur de 3 mm d'épaisseur, collés sur l'âme et le cadre (revêtement Isogyl). Chants verticaux droits au plan de fermeture pour les portes à deux vantaux.
Finition pré peinte
Oculus CF ½ dans 1 vantail de 93 cm, vitrage clair feuilleté CF ½ H.
Joint intumescents collés en usine sur l'huisserie et les vantaux
Pivot linteau avec fermeture du vantail automatique pour jouer le rôle de ferme porte suivant les portes ou ferme porte avec sélecteur sur ventouse ou charnières va et vient avec ferme porte sur ventouse.
Lorsque la porte doit être maintenue en position ouverte et dans le cas de ventouse non intégrée au pivot, fourniture et pose de ventouses électromagnétiques, compris les supports muraux et les câbles laissés en attente pour leur raccordement électrique. Les supports muraux devront être fixés sur des potences métalliques (pas de chainette) lorsque la cloison est trop éloignée du vantail pour permettre le bon contact de la ventouse.
Lorsque la porte est une issue de secours ou une entrée de service, fourniture et pose d'une serrure électrique pour issue de secours ou accès au service.

Pour le pavillon V SMUR : 2 unités -dimension 93+53 X 2,04

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon V SMUR :
Blocs portes de recoupement de la circulation

03.4.18 Châssis vitré fixe CF 1/2 heure

03.4.18.1 Châssis vitré de 1,50 X 1,25 de ht

Fourniture et pose de châssis vitrés fixes de 1.50 X 1,25 m ht

La prestation comprend :
Cadre d'huisserie en bois
Baguettes couvre-joint de finition
Remplissage en vitrage feuilleté clair 44/2 CF 1/2 heure monté sur pareclose
Les peintures seront effectuées par le lot Peinture.

Mode de métré : à l'unité

Pour le pavillon V SMUR : 2 unités

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon V SMUR : Local bureau médical V 00 03b

03.4.19 Porte automatique 146 X 204

Fourniture et pose d'une porte automatique vitrée comprenant :

Porte automatique coulissante vitrée équipée d'un encadrement en aluminium des volumes verriers feuilletés.
Ouverture latérale de 2 vantaux vitrés sans partie fixe.
Equipée d'une poutre autoporteuse en aluminium avec un capot amovible permettant d'accéder au mécanisme.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :
Mécanisme : entraînement du vantail par un moteur à courant continu et carte électronique à deux microprocesseurs gérant les différentes fonctions de la porte automatique.
Alimentation réseau : 230 V mono + terre. Sélecteur de modes : boîtier de commande avec 7 modes de fonctionnement, visualisation à LED.
Sécurité : par radar de détection de présence de chaque côté. Ouverture de secours mécanique par énergie intrinsèque, Norme CO48, en cas de panne d'alimentation. Visualisation du(es) vantail(aux) mobile(s) par deux bandes adhésives.
PORTES PIETONNES Commandes : radars, émetteurs, claviers, digicode, détecteur de proximité sans contact. Verrouillage : verrou électromécanique, serrure à canon européen à crémone. Verrou pour ERP (Etablissement Recevant du Public) Norme NF S 61-937

La porte sera équipée d'un contrôle d'accès par lecteur de badge. Elle sera munie d'un boitier vert pour la décondamnation.

Compris toutes les suggestions de mise en œuvre et de branchement. L'alimentation électrique est à la charge du corps d'état électricité.

Dimension : 146 X 204 les 2 vantaux seront vitrés en partie haute et en remplissage en partie basse sur une hauteur de 1,10 ml (remplissage par panneaux d'aluminium)

Pour le pavillon V SMUR : 1 unité

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon V SMUR :
Porte automatique donnant sur le local de réserve V 00 13

03.4.20 Menuiserie extérieure en aluminium

Afin de mettre en conformité Ad'AP la largeur de passage de certaines portes donnant sur l'extérieur doit être mise en conformité.
Il sera donc nécessaire de remplacer ces portes par de nouvelles. Cela concerne le pavillon R SMUR et le pavillon V CRRA.

L'entreprise devra le plan EXE avant la fabrication et la pose. La modénature devra être validée par le MOE avant la fabrication.

03.4.20.1 Porte d'entrée en aluminium pavillon V SMUR (sur cours du pavillon V)

Fourniture et pose de bloc porte en aluminium comprenant :

Dormant en aluminium formant cadre avec dormant fixes latéraux et montant horizontal intermédiaire,
Imposte haute,
Vitrage isolant clair avec renfort anti-effraction et renfort protection des personnes,
Vitrage monté sur pareclose aluminium,
Les vantaux de portes feront 93 X 53,
Traitement électrochimique,
L'épaisseur des montants et de la structure devront être défini de telle manière à avoir un ensemble stable, e bonne qualité et résistant à l'utilisation. L'épaisseur des profilés devra être à minima de 2,5 mm,
La porte devra avoir le pré-équipement afin de mettre en place le contrôle d'accès et éventuellement un interphone (passages pour câbles, liaison dormant/ouvrant par flexibles métallique,
Serrure, bec de cane, cylindre, poignées béquille, rosace ou plaque de propreté…

Poignées de tirage,

La modénature du nouvel ensemble devra reprendre l'existant. La pose se fera en tunnel après dépose de l'ensemble existant.

Dimension: 2,20 X 3,00 ht (à vérifier)



Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon V SMUR : porte donnant sur l'extérieur (SAS V 00 11)

03.4.20.2 Porte d'entrée en aluminium pavillon R CRRA (sur cour du pavillon V)

Fourniture et pose de bloc porte en aluminium comprenant :

Dormant en aluminium formant cadre avec imposte haute,
Vitrage isolant clair avec renfort anti-effraction et renfort protection des personnes,
Vitrage monté sur pareclose aluminium,
Les vantaux de portes feront 93 X 73,
Traitement électrochimique,
L'épaisseur des montants et de la structure devront être défini de telle manière à avoir un ensemble stable, de bonne qualité et résistant à l'utilisation. L'épaisseur des profilés devra être à minima de 2,5 mm,
La porte devra avoir le pré-équipement afin de mettre en place le contrôle d'accès et éventuellement un interphone (passages pour câbles, liaison dormant/ouvrant par flexibles métallique,
Serrure, bec de cane, cylindre, poignées béquille, rosace ou plaque de propreté…

Poignées de tirage,

La modénature du nouvel ensemble devra reprendre l'existant. La pose se fera en tunnel après dépose de l'ensemble existant.

Dimension : 1,65 X 3,00 ht (à vérifier)

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon R CRRA : porte donnant sur l'extérieur (Escalier extérieur R S1 ESC 8)

03.4.20.3 Porte d'entrée en aluminium pavillon R CRRA (sur cour du SAMU pavillon R)

Fourniture et pose de bloc porte en aluminium comprenant :

Dormant en aluminium formant cadre avec imposte haute,
Vitrage isolant clair avec renfort anti-effraction et renfort protection des personnes,
Vitrage monté sur pareclose aluminium,
Les vantaux de portes feront 93 X 73,
Traitement électrochimique,
L'épaisseur des montants et de la structure devront être défini de telle manière à avoir un ensemble stable, de bonne qualité et résistant à l'utilisation. L'épaisseur des profilés devra être à minima de 2,5 mm,
La porte devra avoir le pré-équipement afin de mettre en place le contrôle d'accès et éventuellement un interphone (passages pour câbles, liaison dormant/ouvrant par flexibles métallique,
Serrure, bec de cane, cylindre, poignées béquille, rosace ou plaque de propreté…

Poignées de tirage,

La modénature du nouvel ensemble devra reprendre l'existant. La pose se fera en tunnel après dépose de l'ensemble existant.

Dimension : 1,50 X 3,00 ht (à vérifier)

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon R CRRA: porte donnant sur l'extérieur (cour SAMU pavillon R - rampe R S1 ramp 13)

03.4.20.4 Porte d'entrée en aluminium pavillon R CRRA (sur cour du pavillon V)

Fourniture et pose de bloc porte en aluminium comprenant :

Dormant en aluminium formant cadre avec imposte haute,
Vitrage isolant clair avec renfort anti-effraction et renfort protection des personnes,
Vitrage monté sur pareclose aluminium,
Le vantail de porte fera 83,
Traitement électrochimique,
L'épaisseur des montants et de la structure devront être défini de telle manière à avoir un ensemble stable, de bonne qualité et résistant à l'utilisation. L'épaisseur des profilés devra être à minima de 2,5 mm,
La porte devra avoir le pré-équipement afin de mettre en place le contrôle d'accès et éventuellement un interphone (passages pour câbles, liaison dormant/ouvrant par flexibles métallique,
Serrure, bec de cane, cylindre, poignées béquille, rosace ou plaque de propreté…

Poignées de tirage,

La modénature du nouvel ensemble devra reprendre l'existant. La pose se fera en tunnel après dépose de l'ensemble existant.

Dimension : 0,83 X 3,00 ht (à vérifier)

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon R CRRA : porte donnant sur l'extérieur (cour du pavillon V - petit escalier latéral donnant sur la circulation R S1 81)

03.4.21 Révision de blocs portes existantes de tous types

Mode de métré : à l'unité de bloc-porte.

L'entreprise devra la révision complète de portes intérieures conservées comprenant :
Dégondage, graissage complet du ferrage, mise en jeux, re gondage, rabotage des vantaux.
Mise en place de joints iso phoniques en feuillures si nécessaire,
Remplacement des béquilles, rosaces ou plaques de propreté (voir article particulier).
Et toutes autres sujétions suivant recommandations du maître d'œuvre.

Pour le pavillon V SMUR: 9 portes de communications et Portes des placards (6 unités)
Pour le pavillon R CRRA: 0 unités

Mode de métré : U

Localisation

Portes intérieures conservées au titre du projet

03.4.22 Remplacement de béquilles, plaques de propreté

Afin d'harmoniser toutes les garnitures de portes (entre les nouvelles portes installées et les portes existantes maintenues au titre du projet) l'entreprise devra la fourniture et pose de nouveaux équipements de garnitures sur les portes existantes.
Cette prestation comprend :
La dépose des garnitures existantes,
La fourniture et pose de nouvelles garnitures comprenant les plaques de propreté (ou rosace), les béquilles doubles avec carrés,
L'adaptation et la fixation au coffre de serrure mortaisé existant.
La prestation s'entend sur le recto et le verso de chaque porte.

Le choix sera identique aux garnitures mises en œuvre sur les portes neuves.

Pour le pavillon V SMUR : 8 unités
Pour le pavillon R CRRA : 0 unité

Mode de métré à l'unité

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon V SMUR:
Sur les portes existantes conservées au titre du projet.

03.4.23 Remplacement de plaques de propreté - rosace de portes

Afin d'harmoniser toutes les garnitures de portes (entre les nouvelles portes installées et les portes existantes maintenues au titre du projet) l'entreprise devra la fourniture et pose de nouveaux équipements de garnitures sur les portes existantes des placards en circulation.
Cette prestation comprend :
La dépose des garnitures existantes,
La fourniture et pose de nouvelles garnitures comprenant les rosaces,
L'adaptation et la fixation au coffre de serrure mortaisé existant.
La prestation s'entend sur le recto et le verso de chaque porte.

Le choix sera identique aux garnitures mises en œuvre sur les portes neuves.

Pour le pavillon V SMUR : 10 unités
Pour le pavillon R CRRA : 0 unité

Mode de métré à l'unité

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon V SMUR :
Sur les portes existantes des placards conservées au titre du projet (circulations V 0010 et V 007).

03.4.24 Remplacement de cylindres de portes existants

En complément de la remise en jeu des portes existantes conservées et du remplacement des garnitures de portes l'entreprise devra le remplacement des cylindres existants par de nouveaux cylindres comprenant :
La dépose de l'ancien équipement,
La fourniture et pose de nouveaux cylindres sur organigramme de l'hôpital,
La fourniture des jeux de clefs,

Compris toutes sujétions de pose.

Pour le pavillon V SMUR : 10 unités
Pour le pavillon R CRRA : 0 unité

ATTENTION :

Type de cylindre en fonction de l'affectation du local et suivant organigramme existant du MOA :
- Tous services : VACHETTE RADIALS NT - Cylindres européens
- Locaux techniques : VACHETTE V5 CODE - Cylindres européens
- Vide sanitaire / Toiture terrasse : VACHETTE V5 CODE - Cylindres européens
- Placard et armoire technique (sans organe sensible) : Carré femelle
- Placard et armoire technique (avec organe sensible) : VACHETTE V5 CODE - Cylindres européens

Remise de 3 clefs par cylindre,
1 passe partiel, 3 clefs par passe
1 passe général (6 clefs)

Mode de métré : à l'unité de porte à traiter.

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon V SMUR :
Sur les portes existantes conservées au titre du projet.

03.4.25 Oculus pour portes

Fourniture et pose :
D'oculus pour portes pleines ou coupe-feu 1/2 heure composé :
- d'un cadre bois avec fourrure,
- de parclose bois,
- d'un vitrage clair coupe-feu 1/2 heure,

Dimension : 0,30 X 0,70 (à confirmer lors de l'EXE),

Hauteur de pose entre 0,90 et 1,30

Pour le pavillon V SMUR : 2 unités,
Pour le pavillon R CRRA : 2 unités,

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon V SMUR :
Portes de la circulation,
Porte de l'accès au garage des véhicules,
Pour le pavillon R CRRA: Portes d'entrées des locaux

03.4.26 Couvres joint en bois exotique

Fourniture et pose de couvre-joints afin de corriger des imperfections sur des éléments existants conservés.

Mode de métré : au mètre linéaire
Caractéristiques :
épaisseur 10 mm,
largeur 0,10 ml
entre 2 fourrures à feuillure en sapin
Travaux comprenant les coupes, les fixations par cheville plastique et la visserie

Suivant nécessité à la demande du maitre d'œuvre. Quantité prévisionnelle.

En reprise sur menuiserie existante conservée dans les locaux du pavillon V SMUR et pavillon R CRRA.

Mode de métré : ml

Localisation

En reprise sur menuiserie existante conservée dans les locaux du pavillon V SMUR et pavillon R CRRA.

03.4.27 Protection PVC de portes intérieures

Fourniture et pose de plaque de protection en résine acrylovinylique modifiée choc, teintée dans la masse, non poreuse en soubassement des portes à un et deux vantaux.
Épaisseur 2 mm, classement au feu M1 ou « B – s2, do », collage sur le support par l'intermédiaire d'une colle contact pour PVC.
Travaux comprenant :

préparation du support,
fixation et collage,
coupes, chutes
toutes sujétions pour une parfaite exécution des travaux
Coloris au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.

Pose du coté lisse.

Plaque de 1,10 ml de hauteur par largeur de porte à coller depuis le bas de la porte. La hauteur sera précisée lors de la réalisation par le MOE.

Pour le pavillon V SMUR : 25 m²
Pour le pavillon R CRRA : 0 m²

Mode de métré : au m²

Mode de métré : m2

Localisation

Portes des locaux de rangements et réserves,
Portes des sanitaires,
Portes en circulations,
Suivant plan

03.4.28 Protection PVC des cloisons

Fourniture et pose de plaque de protection en résine acrylovinylique modifiée choc, teintée dans la masse, non poreuse en soubassement des portes à un et deux vantaux.
Epaisseur 2 mm, classement au feu M1 ou « B – s2, do », collage sur le support par l'intermédiaire d'une colle contact pour PVC.
Travaux comprenant :
préparation du support,
fixation et collage,
coupes, chutes
toutes sujétions pour une parfaite exécution des travaux
Coloris au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.

Pose du coté lisse.

Plaque de 1,20 ml de hauteur, pose au-dessus de la plinthe (la hauteur sera précisée par le MOE en réalisation)

Pour le pavillon V SMUR : 62 m²
Pour le pavillon R CRRA : 0 m²

Mode de métré : m2

Localisation

Sur pans de murs en locaux de rangement, réserves, salle de décontamination.
Derrière les WC et lavabos

03.4.29 Protection en crédence au-dessus des paillasses

Protection murale en plaque de PVC teintée dans la masse (panneau de hauteur 0.90 ml) mise en place en périphérie de la paillasse sèche ou humide.
Caractéristiques :
épaisseur 2 mm
résistance au feu M1 ou « B – s2, do »
panneau de PVC coloré dans la masse)
surface légèrement grainée ou lisse
Coloris au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.

Plaque de 0,90 ml de hauteur, pose au-dessus de la paillasse.

Pour le pavillon V SMUR :6 m²
Pour le pavillon R CRRA : 0 m²

Mode de métré : m2

Localisation

Pour le pavillon R SMUR :
Sur paillasse de l'atelier,

03.4.30 Protection des angles

Protection des angles saillants par cornière angle à 90°.
Caractéristiques :
profilé en inox lisse à arrête arrondie avec liseré sur platine, hauteur 1,20 ml
épaisseur 2.5 mm
largeur d'aile 60 mm
résistance au feu M1 ou « B – s2, do »
couleur inox brillant
Travaux comprenant le réglage et la fixation au mur
Au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.

A poser au-dessus des plinthes.

Pour le pavillon V SMUR :17 unités
Pour le pavillon R CRRA : 7 unités

Mode de métré : à l'unité

La protection des angles devra être parfaitement verticale et plaquée au revêtement mural. Si nécessaire un joint souple sera à mettre en œuvre.

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon V SMUR et pavillon R CRRA : angles des cloisons.

03.4.31 Miroirs pour les sanitaires

Mode de métré : à l'unité
Miroir incassable, à fixer par pattes chaussées et vis à tête chromée.
Fourniture, présentation et pose, y compris trous chevillés et tous détails d'exécution.
Epaisseur en rapport avec les dimensions.
Fourniture de miroirs réfléchissants en glace argentée de 6 mm d'épaisseur à coins vifs sans cadres, bord poli tout le tour, comprenant arêtes abattues et protection des chants par un vernis, posés sur supports à fixer par pattes chaussées et vis à tête chromée au-dessus des lavabos ou vasques sur les cloisons en plaques de plâtre. Renforts à demander au lot plâtrerie.
Y compris toutes sujétions pour fixation et calage contre mur.
Les miroirs dans les salles de bains ou WC accessibles aux PMR devront être posés inclinés et à bonne hauteur suivant la norme.
Pour les miroirs dans sanitaire PMR, le bas du miroir doit être à une hauteur maxi. de 1,05 m.
Pour les autres locaux les miroirs seront à poser au-dessus du lavabo.

Dimension : 0,60 X 1,00 ml de hauteur

Pour le pavillon V SMUR : 3 unités
Pour le pavillon R CRRA : 0 unité

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon V SMUR : Au-dessus des points d'eau dans les 3 sanitaires

03.4.32 Patères

Fourniture et pose de patères PVC ou acier inox à fixer sur vantail de porte bois ou sur cloisons
Colorie au choix du maître d'œuvre

Mode de métré à l'unité.

Pour les sanitaires ; hauteur de pose 1,80 ml et 1,30 ml pour WC PMR

Mode de métré : U

Localisation

Pavillon V SMUR: en sanitaires V 00 15 c b, V 00 04 b

03.4.33 Mains courante pour escalier

Fourniture et pose d'une main courante ronde en aluminium anodisé de ø 40 mm située à une hauteur maximale de 0,90 ml (partie supérieure à 0,90 ml du sol fini).
La pose se fera des 2 côtés de la circulation suivant le plan.
Comprenant :
gorge dans laquelle viennent se bloquer les supports et les accessoires et se clipper un closoir assorti au profilé
supports ajourés de forme courbe d'une hauteur de 40 mm en aluminium anodisé
encombrement et hauteur = 80 mm
embouts biseautés, angles, parties démontables
toutes sujétions de pose
En fonction de la configuration des locaux, prévoir les accessoires suivants :
Embouts, angles internes et externes à 90° (ou sur mesure)
le profilé à l'aide de vis de blocage.
fixation par pattes de fixation en aluminium anodisé (de 5 x 2 cm) avec 2 trous de fixation.
montage sur supports ajourés autobloquants 2 points de fixation à visser au mur tous les 1,20 ml (0,80ml dans les circulations fortement sollicitées et sur des supports muraux plus légers type placo)
coloris : aluminium anodisé acier, au choix du maître d'œuvre dans la gamme du fabricant.

NOTA : La main courante doit être classée M1 ou B-s2, d0.

Mode de métré : au mètre linéaire.

Mode de métré : ml

Localisation

Pour le pavillon R CRRA : Escaler et palier R S1 78

03.4.34 Châssis intérieur fixe en aluminium

03.4.34.1 Châssis fixes

Fourniture et pose de châssis fixes en aluminium dans cloisons existantes comprenant :

Profilés en aluminium avec raccords d'angles en alu ou acier,
Pareclose aluminium,
Degré CF EI 30 soit 1/2 heure,
Vitrage CF 1/2 heure,
Vitrage ton clair transparent, 3 vitrages par châssis,
Ton du profil au choix du MOE,

Dimensions : 140 X 110, pose dans cloison existante de 10 cm (à vérifier avant la fabrication). Cadre de 140 X 110 avec 2 montants intermédiaires.
Hauteur de pose à 1,00 ml du sol fini (à confirmer en phase EXE),

Compris toutes suggestions de pose dans le cloisonnement type plaque de plâtre sur ossatures métalliques existantes conservées.

En phase EXE l'entreprise devra le plan de détail de fabrication des châssis pour avis du MOE.

Mode de métré : à l'unité

Pour le pavillon R CRRA : 2 unités

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon R CRRA : Entre la circulation existante et le local R S1 77.

03.4.35 Signalétique des locaux

Réalisation de la signalétique des locaux du SMUR au pavillon V et du CRRA au pavillon R suivant la charte graphique HCL.
L'entreprise devra l'étude d'exécution et le bon à tirer. Ces documents seront validés par le MOE de l'opération.

Type de panneau	Descriptif	Localisation
Type 1	Panneau en « Dibond » alu avec contre collage adhésif 75 X 200 cm	Accueil bâtiment à poser sur murs
Type 2	Panneau têtière en « Dibond » alu avec contre collage adhésif 150 X 30 cm	Indicateurs sur linteaux de portes ou en circulation avec suspente câbles aciers.
Type 3	Panneau en « Dibond » alu avec contre collage adhésif 75 X 100 cm	Accueil en service à poser sur murs
Type 4	Plaques de portes en Dibond alu avec contre collage adhésif 25 X 25 cm	Plaques de portes
Type 5	Plaques en drapeau pour portes en Dibond alu avec contre collage adhésif 25 X 25 cm sur les 2 faces	Plaques en drapeau à fixer contre murs
Type 6	« Covering » en adhésif 100 X 210 cm	A poser sur murs
Type 7	« Covering » partiel en adhésif 90 X 60 cm	A poser sur portes

03.4.35.1 Accueil de niveau (type 1)

Fourniture et pose d'une signalétique de type 1 suivant la description ci-dessus.

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon R CRRA: en entrée de service,
Pour le pavillon V SMUR: en entrée de service,

03.4.35.2 Têtières (type 2)

Fourniture et pose d'une signalétique de type 2 suivant la description ci-dessus.

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon V SMUR: au-dessus de portes en circulation,
Pour le pavillon R CRRA au-dessus de portes,

03.4.35.3 Accueil de service (type 3)

Fourniture et pose d'une signalétique de type 3 suivant description ci-dessus.

Pour le pavillon V SMUR: 2 unités,
Pour le pavillon R CRRA: 1 unité,

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon V SMUR: au droit de la porte d'entrée de service,
Pour le pavillon R CRRA: au droit de la porte vers sas HEH R S1 78,

03.4.35.4 Plaques de portes (type 4)

Fourniture et pose de plaques de portes de type 4 suivant descriptif ci-dessus.

Pour le pavillon V SMUR: sur toutes les portes soit 20 unités,
Pour le pavillon R CRRA: 0 unité,

Mode de métré : U

03.4.35.5 Covering en adhésif (type 6)

Fourniture et pose de covering sur panneau mural de type 6 suivant descriptif ci-dessus.

Pour le pavillon V SMUR: 2 unités,
Pour le pavillon R CRRA: 1 unité,

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon V SMUR: en salle V 00 06 et V 00 05,
Pour le pavillon R CRRA: en salle R S1 80,

03.4.35.6 Etiquettes GMAO

Fourniture et pose de plaques gravées (plaque grise aluminium clair, texte noir),
Dimensions 8 x 2 cm environ, portant le numéro GMAO de chaque local et circulation indiqué sur les plans projet et suivant le modèle HCL,
A coller sur le cadre de la porte de chaque local,
Exemple = «HEH R S1 80)»
La numérotation finale des locaux sera transmise au prestataire avant rédaction du bon à tirer.
Mode de métré : à l'unité.

Pour le pavillon V SMUR: 30 unités,
Pour le pavillon R CRRA: 5 unités

Mode de métré : U

Localisation

Sur le cadre de chaque porte, coté extérieur (angle haut gauche)
Pour le pavillon V SMUR,
Pour le pavillon R CRRA,

03.4.35.7 Dépose soignée de signalétique existante

Dépose soignée de toutes signalétiques existantes, restantes, sur la zone des travaux, non réutilisées, constituées de panneaux, fixés sur murs et sur portes comprenant :
Dépose des éléments de signalétiques, des fixations,
Mise à disposition des équipements auprès du service technique de l'hôpital,
Mode de métré : à l'ensemble

Mode de métré : ens

Localisation

Pour le pavillon R CRRA,
Pour le pavillon V SMUR,
Locaux concernés par les travaux.

03.4.35.8 Identification des gaines techniques

Fourniture et pose d'une plaques autocollantes suivant descriptif ci-dessus.
Exemples de texte : «GT CFO » - « GT CHAUFFAGE » - « GT EC/EF » - local SSI - local électrique...

Un code couleur pourra être demandé.

Dimension : 20 cm X 5 cm

Mode de métré : à l'unité.

Mode de métré : U

Localisation

Sur portes des locaux et gaines techniques
Pour le pavillon R CRRA,
Pour le pavillon V SMUR,

03.5 Travaux de mobiliers fixes

03.5.1 Paillasse humide en résine pour local décontamination

Mode de métré : à l'unité.
A la charge de l'entreprise du lot plomberie :
L'alimentation en EF – EC et l'évacuation EU,
La fourniture et la pose de la robinetterie, siphon,

A la charge du présent lot :

Ossature :

Ossature métallique en tubes carrés inoxydable ou autre traitement contre l'humidité, revêtue d'une peinture époxy cuite au four.
Pieds équipés de vérins réglables de mise à niveau avec cache vérins dans le cas où il n'y a pas de meuble dessous. En cas de meubles fixes dessous, à fournir au présent lot, la paillasse et les meubles devront parfaitement s'assembler. Le meuble sera porteur de la paillasse.
Coloris au choix du maître d'Œuvre dans la gamme du fabricant

Plan de travail en résine pour paillasse humide ou sèche :
Panneau en résine de synthèse résistant aux agents chimiques couramment utilisés, constituant avec le dosseret et la retombée d'un seul élément, épaisseur 38 mm, hauteur 920 mm minimum sous plateau, largeur hors tout de 70 mm.
Dosseret hauteur 100 mm contre toutes cloisons et retombée sur devant de 50 mm, épaisseur 28 mm, joints en silicone,
2 bacs en résine de synthèse résistant aux agents chimiques couramment utilisés, Moulé dans la paillasse en résine + un égouttoir formé dans le plan :
Bonde à grille (avec bouchon), Siphon à culot démontable ø 40 mm et mitigeur hors présent lot.
Réservation pour la robinetterie.
Fixation par vissage sur chevilles forées et exécution des joints à plasticité permanente.
Résine polyestérique renforcée de fibre de verre, tranche nid d'abeille polyuréthane prise entre deux couches de résine. Epaisseur minimale de 17 mm.
Etat de surface des paillasses non poreux, étanche et réparable. Le dessous de la paillasse devra être lisse.

Dimension : Longueur de 2,00 ml par 0,90 ml de largeur avec 2 bacs (la profondeur des bacs sera donnée en phase EXE)

Pour le pavillon V SMUR salle de décontamination V 00 17

Nota :
Les dimensions de toutes les paillasses seront vérifiées sur place avant réalisation

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon V SMUR salle de décontamination V 00 17

03.5.2 Plans de travail en bois en revêtement stratifié

Fourniture et pose de plans de travail en bois CTBX comprenant :

Bois CTBX, compris renforts,
Retombée de devant de 5 cm,
Dosseret de pourtour de 10 cm,
Pose sur pieds / Vérins en finition inox (réglable),
Réservation pour passes câbles avec passe câbles,
Revêtement stratifié au choix de l'architecte,
Compris, usinage, pose, réglage et toutes suggestions.

Hauteur de pose : 85 cm

Largeur du plateau 70 cm à 80 cm

Y compris les fixations périphériques aux murs et cloisons par tasseaux de bois.

Mode de métré : au ml.

Local atelier V 00 16 : 5,2 ml X 0,80 - pour ce plan la hauteur pourra être porté pour un travail debout (à confirmer lors de l'exécution),
Bureau des internes V 00 02 : 6,7 ml X 0,70
Salle d'attente opérationnelle V 00 06 : 3,5 ml X 0,70
Bureau médical V 00 03b : 3,25 ml X 0,70
Bureau V 00 01 : 6,80 ml X 0,70

Voir plan.

Mode de métré : ml

Localisation

Pour le pavillon V SMUR :
Dans le local atelier V 00 16,
Dans le local bureaux des internes V 00 02,
Dans salle d'attente opérationnelle V 00 06,
Dans bureau médical V 00 3b,
Dans bureau V 00 01,

03.5.3 *Plans de travail en bois en revêtement stratifié (micro-ondes)*

Fourniture et pose de plans de travail en bois CTBX comprenant :

Bois CTBX, compris renforts,
Retombée de devant de 5 cm,
Dosseret de pourtour de 10 cm,
Pose sur pieds / Vérins en finition inox (réglable),
Panneaux verticaux latéraux d'habillage en bois CTBX de 80 X 85 revêtu de stratifié,
Réservation pour passes câbles avec passe câbles,
Revêtement stratifié au choix de l'architecte,

Compris, usinage, pose, réglage et toutes suggestions.

Hauteur de pose : 85 cm

Largeur du plateau 70 cm

Y compris les fixations périphériques aux murs et cloisons par tasseaux de bois.

Mode de métré : au ml.

Pour le pavillon V SMUR : Local détente,

Dimensions : 2,00 X 0,70 avec habillage latéral 0,70 X 0,85

Voir plan.

Mode de métré : ml

Localisation

Pour le pavillon V SMUR :
Dans le local détente V 00 05 pour la pose des fours micro-ondes (5 fours)

03.5.4 *Paillasse humide pour local détente*

Fourniture et pose d'une paillasse en bois CTBX comprenant :

Bois CTBX, compris renforts,
Retombée de devant de 5 cm,
Dosseret de pourtour de 10 cm,
Pose sur pieds / Vérins en finition inox (réglable) - ou pose sur le mobilier bas,
Réservation pour passes câbles avec passe câbles,
Revêtement stratifié au choix de l'architecte,
Compris, usinage, pose, réglage et toutes suggestions.
Le menuisier devra la réalisation de la réservation pour la pose de l'évier à 2 cuves en inox.

Hauteur de pose : 85 cm

Largeur du plateau 70 cm

Longueur : 3,70 ml

Y compris les fixations périphériques aux murs et cloisons par tasseaux de bois.

Mode de métré : à l'unité

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon V salle de détente V 00 05

03.5.5 *Meubles bas en salle de détente sous paillasse humide*

L'entreprise devra la fourniture et pose de meubles bas comprenant :
Nature meuble bas : Meuble de rangement droit, en partie basse, longueur environ de 1,20 m, profondeur 0,60m hors tout, comprenant :
un ensemble de 2 portes battantes largeur portes 0,60 x Ht 0,70m, profondeur 0,60 m, hors tout, en panneaux de particules bois stratifiés 10/10° équipées de charnières et de poignées en inox ou alu anodisé, compris les fonds, les panneaux de côté, les habillages et montants en stratifié,

Mécanisme, pivots et charnières en acier
Système de réglage pour correction de l'aplomb des portes
Une plinthe en stratifié hauteur 100 mm à poser en retrait par rapport à la façade du meuble sur toute la longueur (face et retour),
2 rayons en panneaux mélaminés, compris chants dans chaque ensemble de meuble,
Bâtis raidisseur en bois formant structure du meuble
A mettre en place sous paillasses décrites ci-avant.
Compris toutes suggestions de montage, pose, réglage.

3 modules de 120 à poser.

Nota : un des meubles sera à adapter pour le passage des arrivées et évacuation d'eau

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon V SMUR : Meubles bas sous paillasse en salle de détente V 00 05.

03.5.6 Meubles bas sous paillasse sèche

L'entreprise devra la fourniture et pose de meubles bas :
Nature meuble bas : Meuble de rangement droit, en partie basse, longueur environ de 1,00 m, profondeur 0,60m hors tout, comprenant :
Un ensemble de 2 portes battantes largeur portes 0,50 x Ht 0,70m, profondeur 0,60 m, hors tout, en panneaux de particules bois stratifiés 10/10° équipées de charnières et de poignées en inox ou alu anodisé, compris les fonds, les panneaux de côté, les habillages et montants en stratifié,
Mécanisme, pivots et charnières en acier
Système de réglage pour correction de l'aplomb des portes
Une plinthe en stratifié hauteur 100 mm à poser en retrait par rapport à la façade du meuble sur toute la longueur (face et retour),
2 rayons en panneaux mélaminés, compris chants dans chaque ensemble de meuble,
Bâtis raidisseur en bois formant structure du meuble
A mettre en place sous paillasses décrites ci-avant.
Compris toutes suggestions de montage, pose, réglage.

3 modules de 100 à poser.

Nota: Les meubles devront permettre le cheminement des câbles de branchement des fours micro-ondes posés sur la paillasse.

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon V SMUR : local de détente V 00 05 (paillasse des micros ondes)

03.5.7 Meubles haut pour salle de détente

Nature meuble haut : Meuble de rangement droit, en partie haute, longueur de 1,00 m, profondeur 0,35m hors tout, comprenant :
Un ensemble de 2 portes battantes largeur portes 0,50 x Ht 0,70m, profondeur 0,35 m, hors tout, en panneaux de particules bois stratifiés 10/10° équipées de charnières et de poignées en inox ou alu anodisé, compris les fonds, les panneaux de côté, les habillages et montants en stratifié,
Mécanisme, pivots et charnières en acier
Système de réglage pour correction de l'aplomb des portes
Une lise haute arrière pour fixation au mur,
1 rayon en panneau mélaminé, compris chants dans chaque ensemble de meuble,
Bâtis raidisseur en bois formant structure du meuble
Visses de fixation au mur adaptées au support,
A mettre en place au-dessus des paillasses décrites ci-avant.
Compris toutes suggestions de montage, pose, réglage et fixation au mur.
Hauteur de pose à voir avec les utilisateurs (2,15 du sol fini).
Colorie au choix du Maître d'œuvre.

Mode de métré : U

Localisation

Pour le pavillon V SMUR : En salle de détente au-dessus de la paillasse.

03.5.8 Elévateur pour personnes (accessibilité PMR)

Afin d'accéder au plateau du CRRA comportant un changement de niveau (actuellement 3 marches d'escalier) il est nécessaire de mettre en place un élévateur PMR.

Cet élévateur comprendra :
Une nacelle, une gaine et un portillon,
Service en angle (mini 1,10 X 1,40),
Charge 250 Kg/m²,
Largeur de passage de 90 cm,
Dispositif d'appel extérieur et de commande intérieur,
Commandes utilisables par une personne en fauteuil,
Le panneau de commande (monté, descente, appel de secours) avec inscription mal voyant,
Sonorisation pour les personnes mal entendante,
Compris l'installation, la mise en marche et les réglages,
Compris tous les câbles et équipement de commande jusqu'à l'armoire électrique de commande,
Y compris l'armoire de commande.
Nota:
Le câble d'alimentation électrique de l'armoire de commande à l'armoire de branchement est du par l'entreprise du lot électricité,
Le branchement à l'armoire électrique est du par l'entreprise du lot électricité,

Mode de métré : U

Localisation

Pour le local du CRRA au pavillon R.